AU MOULIN DE LA MORT

La Chaux-de-Fonds, le 3 octobre.

C'est un titre un peu macabre. Mais on ne saurait changer, par raison de convenances, l'appellation d'un lieu. Il faut s'en accommoder. Je tâcherai d'ailleurs de dissiper au plus plus vite l'impression qu'il peut avoir produit.

Nous n'irons point à pied jusqu'au Moulin de la Mort. M. Jules Surdez, instituteur à Epiquerez, nous en dispensera. Il a publié, en effet, dans les Actes de la Société jurassienne d'Emulation *une étude fort intéressante sur ce moulin, incendié le 12 avril 1893. Nous y glanerons quelques passages susceptibles de retenir l'attention de nos lecteurs, qui pourront au demeurant aller sur place scruter les lieux. La course en vaut la peine en ce début précoce d'automne. Les gelées ont arrêté brusquement la montée de la sève, et les feuilles des arbres, frappées à mort, se sont colorées de teintes merveilleuses. Elles parent de jonchées rouges et jaunes les Côtes du Doubs, avant que l'hiver ne les enveloppe de brumes et de mélancolie.*

Chacun sait où se trouve le site, à moins de quatre kilomètres du barrage de retenue de l'usine du Refrain. On s'y rend par la rive française, à partir des Gaillots, ou par la rive droite, en suivant un chemin, puis un sentier interrompu par place. Le plus simple est d'y descendre par le Cerneux-Godat, comme faisaient les muletiers du temps jadis, et les contrebandiers.

C'ât lai moue, dit-on en patois d'un lieu lugubre et solitaire. On en peut dire autant de la partie des gorges du Doubs où se trouvent la ferme, les Echelles et les ruines du Moulin de la Mort, déclare M. Surdez. Ces lieux sauvages, ajoute-t-il, sont parfois sinistres. De nos jours encore, malgré la proximité de l'usine (du Refrain), du chalet et des autres annexes, qui ont donné un peu d'animation à cette cluse désolée, on a bientôt l'impression, en s'y aventurant, d'être descendu dans un sépulcre ou tombé dans un coupe-gorge.

Et l'auteur, après une digression joliment menée, conclut à admettre que le nom de Mort serait tout bonnement dû à l'impression de tristesse et même d'effroi, ressentie par le voyageur égaré en ces lieux.

Je n'en suis pas sûr. M. Surdez dit avec raison qu'un paysage est un état d'âme. Or, j'avoue, peut-être à ma confusion, que le site de la Mort ne m'a jamais laissé une impression lugubre. Au contraire. J'étais sans doute, chaque fois gai, ou tout au moins vivement captivé par la nature physique du lieu et son aspect pittoresque.

A défaut d'une explication psychologique, tenant à un état d'âme, on pourrait imaginer que les difficultés d'accès ou des accidents mortels ont fait baptiser ainsi ce petit coin de terre.

Je rappelle en passant, à titre indicatif, que la racine germanique mur *signifie pierre brisée, et qu'il existe, à proximité, sur le passage du Chemin des mulets, un lieu-dit dénommé Roche fendue.*

A l'aval de l'ancien moulin se trouve l'île Mortier, dans le nom de laquelle reparaît la racine mort. Au Valais et dans les cantons de Vaud et de Fribourg, les lieux-dits de cette appellation sont des endroits arides, où l'herbe pousse difficilement.

En toponymie, il faut être extrêmement prudent. On doit savoir patienter jusqu'à l'administration de preuves irrélutables. Rien n'empêche cependant de risquer des hypothèses. Celle de M. Surdez en vaut une autre et ne manque pas d'une certaine vraisemblance.

Le Moulin de la Mort aurait été bâti par un Franc-Comtois du nom de Goffroi au milieu du XVIIme siècle. Les Goffroi avaient des relations suivies avec les Folletête, des Cerdilles, qui devinrent leurs successeurs en 1682. Les Court, de Bonne-Etage, prirent leur place. En décembre 1891, Elsa Court, femme de Justin, et son fils vendirent les immeubles à des personnes de Saint-Imier, qui cédèrent leur acquisition à la Goule, laquelle passa la main au Refrain.

Le 12 avril 1893, la température était assez basse, raconte M. Surdez. Le fourneau de la chambre de ménage « repoussait » et le « poille » — ou chambre — était plein de fumée. Soudain, un jet de flamme alluma une cloison en bois et, le vent aidant, la maison ne fut bientôt qu'un immense brasier. On eut mille maux de faire sortir le bétail... Le jeune Joseph courut prévenir les pompiers des Bois. A cause de la violence du courant, quelques Francs-Comtois ne pouvant passer le Doubs durent, de l'autre rive, assister impuissants et attristés à la destruction de l'ancien Moulin de la Mort. Le linge, les meubles, des papiers de famille et une certaine somme d'argent furent la proie des flammes... Les pompiers des Bois accoururent sur les lieux, sans la « seringue », qu'on ne pouvait amener par les dangereux lacets du chemin des mulets.

Ainsi disparut ce vieux témoin d'une activité deux fois et demie séculaire. Il allait rejoindre les moulins et les « rasses » du Doubs neuchâtelois, construits tout aux plus tôt environ.

M. Surdez a donné une charmante description de l'activité qui régnait autrefois en ce lieu.

« Voyons un peu à l'œuvre, écrit-il, le meunier et les siens. Secondé par ses fils, il va et vient sans trêve du moulin à la forge, de la « ribe » au pressoir, du trieur à la rasse (scie). Blanc comme un pierrot, il vit dans une atmosphère poussiéreuse, que trouent des rais de lumière. Il n'a jamais un instant de repos. Quand il n'ensache pas la farine ou le son, il verse du grain dans la trémie, ferre un mulet dans la petite forge ou lime la lame de la scie. A peine a-t-il chargé ou déchargé ses mulets, qu'il y a un tronc à placer sur le chariot de la scierie, des planches à entasser, des graines à presser, des hôtes à recevoir. Et n'oublions pas les travaux les plus délicats ! N'y a-t-il pas toujours quelque pièce de la machinerie à réparer et des meules à piquer ou à tailler ? Les femmes s'empressent à la cuisine, au jardin, dans la petite maison de ferme. Elles réparent les filets devant l'huis, et, l'hiver, assises à leur rouet, filent, en bavardant, le lin ou la laine, quand elles ne tissent pas, au métier à bras, la bonne toile de paysan... »

La ribe avait deux meules entre lesquelles on écrasait les graines de lin ou la faine. On donnait les tourteaux au bétail, les vaches laitières exceptées, parce que le lait eût pris mauvais goût. On foulait aussi en automne les pommes sauvages, dont le verjus se mettait en bouteilles, ou bien, par cuisson, était transformé en vinaigre. Un mélange de verjus et de lait constituait une boisson appelée « calmé ».

On peut encore voir aujourd'hui une ribe intacte dans une ferme de Biaufond. Elle était mise en mouvement par des bœufs ou des chevaux.

Les contrebandiers passaient à la Mort. De France, ils transportaient des veaux. En sens inverse, ils écoulaient du sel et du brandevin (eau de vie de vin). Les femmes venant de la rive gauche cachaient dans leurs bas du café et des épices.

« La contrebande ne se faisait pas à l'aveuglette. Chaque troupe avait un chef et des signaux... Une pomme de terre placée dans le creux d'un arbre, au bord du chemin des mulets, un falot agité d'une façon convenue, du haut des falaises, indiquaient si la voie était libre. Des cris de chat-huant, modulés différemment, enjoignaient aux contrebandiers de mettre le cap sur tel ou tel point de la frontière... »

Le Moulin de la Mort voyait passer les flotteurs de bois, au service des usines d'Audincourt, qui achetaient des forêts dans les bassins du Doubs. Montés dans des bateaux, les hommes s'abandonnaient au courant pour suivre le bois flotté. A l'aide de crocs, ils repoussaient au fil de l'eau les bûches en quartelage arrêtées par un obstacle. D'autre piqueurs en faisaient autant pour les bûches échouées sur les rives.

C'était un métier dangereux. Plus d'une poule d'eau y laissa la vie. On donnait ce nom aux flotteurs de bois.

Vers la fin du XIXme siècle, l'accès difficile du Moulin et la concurrence toujours plus âpre obligèrent le meunier, raconte l'auteur, à aller quémander le grain à moudre de ferme en ferme... Le vieux Parlait chez le « Tolère » — ferblantier — et Cyprien Gigon furent les deux derniers muletiers. L'un d'eux, dit M. Surdez, me conta non sans quelque émotion la dernière tournée qu'il fit chez les pratiques avec ses deux mulets. Il n'en rapporta pas le moindre grain de blé à moudre. C'était bien la fin du vieux moulin. Justin Court, le meunier, en fut fort chagrin. Il mourut peu après, âgé de 40 ans à peine.

La ribe et le pressoir fonctionnèrent quelques années encore, ainsi que la rasse. Puis ce fut l'incendie et... la mort.

Notre promenade est aussi achevée. Je souhaite qu'elle ait donné le désir de la refaire, l'étude très complète de M. Surdez à la main.

Henri BUHLER.

Ce projet fut abandonné mais on porta à 21 ou 22 le nombre des députés jurassiens. Il ne fut plus question d'inclure dans la Députation jurassienne l'Evêque ou le Doyen protestant. Les villes de Porrentruy, de Delémont, de Neuveville et de Bienne eurent droit chacune à 2 sièges, Laufon à 1 (au total 9). Les campagnes des districts de Porrentruy, Delémont, Courtelary, Moutier et Franches-Montagnes s'en virent attribuer respectivement 3, 3, 3, 2, 2 (au total 13).

Les candidats devaient être de naissance honorable, de bonne réputation, jouir d'une situation aisée, avoir fidèlement servi dans la commune, le district ou l'Etat et être âgés d'au moins 29 ans.

La moitié des membres des collèges électoraux établis pour cette élection devaient être bourgeois d'une commune depuis 1793 au plus tard et posséder une fortune d'au moins 20.000 francs.

* * *

Les élections eurent lieu au début de février 1816 et, aux Franches-Montagnes, le 24 janvier déjà. Elles se déroulèrent dans le calme. Il n'y eut guère qu'une prise de bec à Porrentruy où le maire Arnoux reprocha au sieur Joliat d'avoir travaillé pour la France. Il réussit [illegible] le « Journal de Guélat », à se faire élire avec « Delfis » dont les talents étaient très faibles pour occuper la place de représentant du pays. A Delémont, de Grandvillers — qui fut élu — manifesta de l'inimitié contre son beau-père Moreau dont il s'efforça d'empêcher la nomination.

Voici quelques résultats de ces élections au second degré. Porrentruy, campagne, 60 électeurs, 3 élus : J. B. Brossard, maire de Saint-Ursanne ; A. F. X. Migy, J. J. Theubet. Ville, 28 électeurs, 2 élus: J. Arnoux, maire; J. J. M. Déléfis, ancien président des Etats de la Principauté. Delémont, campagne, 51 électeurs, 3 élus: J. J. Helg, C. de Grandvillers, G. Keller, maire de Bassecourt, propriétaire de la papeterie. Ville, 28 électeurs, 2 élus: A. M. de Grandvillers, maire, ancien colonel d'un régiment suisse, et Sigismond Moreau. Franches-Montagnes, 33 éleceurs, 2 élus. E. J. Aubry, ancien président du « canton de Saignelégier », sous le régime napoléonien ; P. J. Aubry, notaire, Moutier, 53 électeurs, 2 élus: A. E. Schaffter, ancien maire et juge; C. H. Moschard, maire... Des 574 électeurs, beaucoup manquèrent à l'appel, dont 37 à Courtelary. (Les ecclésiastiques des deux confessions avaient été déclarés inéligibles).

En Ajoie, le Grand Bailli Ienner observa une neutralité parfaite ne voulant pas se permettre, dit-il, dans un pays nouvellement réuni au sien, une influence quelconque sur les opérations électorales.

Des 99 députés de toutes les parties du canton, les villes et les campagnes n'en nommèrent en réalité que 87 puisque le Grand Conseil s'était réservé le droit d'en élire lui-même 12. Parmi ces derniers, ils y eut deux Jurassiens dont Ursanne J. C. de Billieux, ancien officier d'état-major de la garde royale française. Trois jours après son élection, il fut élu au Petit-Conseil. (En 1821, il devint Grand Bailli de Porrentruy). Il fut ainsi le premier représentant du Jura au sein du Gouvernement bernois.

C'est le 19 février 1816 que les députés jurassiens entrèrent pour la première fois dans l'imposant et bel Hôtel de Ville (Rathaus) de Berne. Le Grand Conseil se rendit « in corpore » à la Cathédrale, cette merveille de l'architecture gothique. Les troupes paradèrent, les fanfares jouèrent, les cloches sonnèrent à toute volée.

Le pasteur David Mislin prononça un sermon habile inspiré par ce proverbe : « Die Gestalt dieser Welt geht vorüber » puis les députés reprirent le chemin du Rathaus.

Après la séance, un banquet fut offert par le Gouvernement aux mandataires jurassiens à l'ancien « Hôtel du Faucon », un établissement renommé où descendirent maintes têtes couronnées. Le soir, un bal fut organisé pour les députés welsches à l'« Hôtel de Musique », l'actuel « Café du Théâtre ». L'aimable et érudit M. E. Meyer ne nous dit point si les députés du pays de Porrentruy eurent l'occasion d'y danser la « longue » ni s'ils soulevèrent dans leurs bras les jolies Bernoises en criant : « Sautons l'Ajoulote » !...

On le voit, les élections de notre première députation au Grand Conseil furent loin d'être démocratiques. Pour qu'elles le devinssent, il fallut attendre jusqu'en 1831 et en 1846.

La réunion du Jura à Berne lui permit de panser assez rapidement les blessures que lui avaient faites, durant deux décades, le régime napoléonien.

Sachons gré à M. E. Meyer d'avoir si impartialement et si savamment évoqué l'envoi à Berne de nos premiers mandataires. Qu'il nous permette de terminer le compte-rendu de son étude par ces mots que le pasteur Mislin prit pour thème de son sermon, en 1816 : « La forme de ce monde passe ». Ils peuvent aussi s'appliquer aux violents remous de notre temps.

Jules Surdez.

Il y a 134 ans

Les Jurassiens qui viennent compulser de vieux documents aux « Archives de l'Etat » ont tous pu apprécier le savoir, l'affabilité et l'obligeance de M. E. Meyer. Il leur plaira sans doute que je dise un mot de la captivante conférence qu'il a faite naguère, devant la « Société d'histoire » de notre canton, sur « La première députation jurassienne au Grand Conseil bernois ».

« Lundi, 1er février 1816, les membres suivants du Grand Conseil ont été élus par les collèges électoraux des districts du Leberberg. Ils ont été assermentés et sont entrés en fonction le 19 février »... C'est ainsi que la Chancellerie de l'Etat signalait — en allemand » dans le « Regimentsbuch » de la Ville et République de Berne, l'apparition d'un nouveau groupe de membres au sein de l'autorité législative bernoise.

Les « Leberbergischen Aemter » en question étaient les terres de l'ancienne Principauté épiscopale (le Jura bernois actuel) que le Congrès de Vienne avait incorporées à la Confédération et au canton de Berne le 20 mars 1815.

On rechercherait en vain, dans les registres officiels, cette appellation de Leberberg, depuis longtemps inusitée.

De 1817 à 1832 parut à Porrentruy « Das Leberbergische Wochenblatt, le Journal du Jura » remplacé durant une année par l'« Helvétie », un journal politique. Les avis officiels paraissent depuis lors dans la « Feuille officielle du Jura ».

Si la dénomination de Leberberg est tombée dans l'oubli, il y a toujours aux « Archives de l'Etat » un « Inventorium über die Dokumente der Leberbergischen Aemter », un « Inventaire des documents des districts jurassiens », qui est encore soigneusement tenu à jour actuellement. Dans le canton de Soleure « Lebern » était le nom d'une Seigneurie et est aussi en rapport avec le versant sud du Weissenstein. Le peuple y parle encore du Leberberg. Le terme «Lebern» se retrouve dans maints lieux-dits des cantons de Lucerne et de Zurich.

Le nom de Lebern ou de Leberberg, comme désignation allemande de la chaîne du Jura (le « mons Jurassus » des « Commentaires » de César) ce nom, dis-je, a déjà un âge respectable puisque M. E. Meyer l'a trouvé dans maints documents, de 1235 à 1546.

On sait que le mot « Leber » désigne le foie en allemand. Aussi les linguistes supposent-ils que la chaîne du Leberberg doit son nom à la couleur du minerai de fer et de certaines pierres friables ou à la structure de celles-ci qui ont maintes analogies avec le foie. Je laisse de côté d'autres explications aussi plausibles. (Le nom français « Jura » désigne vraisemblablement une forêt. Il en est de même du mot dialectal « djou s. f. » et de son diminutif « djora s. m. » tombés en désuétude. Il peut encore avoir le sens de hauteur boisée servant de limite).

Notre pays reçut officiellement son nouveau nom, le 16 décembre 1815. Le Petit-Conseil l'appela « die Aemter am Leberberg », les bailliages du Jura. On plaça à leur tête, comme dans ceux de l'ancienne partie du canton, un « Oberamtmann » (préfet) nommé Grand Bailli, comme au temps du Prince-Evêque. Ce furent: pour Courtelary, A. F. May; pour Moutier, B. E. von Rodt, qui était capitaine d'artillerie au combat du Grauholz; pour Delémont J. R. Wurstemberger, ancien officier au service de la Hollande; pour les Franches-Montagnes, C. V. von Erlach, membre depuis 1803 du Grand et du Petit Conseil; pour Porrentruy, G. A. Ienner, sauveteur du trésor emmené par les Français, Oberamtmann d'Interlaken, un homme distingué « qui sut se faire aimer par sa sollicitude pour les besoins de son bailliage », écrit Casimir Folletête dans ses « Origines du Jura bernois ».

L'« Acte de réunion » demandait que les Jurassiens pussent jouir sans distinction de religion des mêmes droits que les anciens habitants du canton. Conformément au « Pacte de 1815 » — et ce grâce à l'impulsion des grandes puissances — il ne devait plus y avoir, en Suisse, de pays sujets. Dans son message du 21 septembre 1815, le Grand Conseil voulant entourer le gouvernement d'hommes probes et éclairés, pour qu'il soit à même de connaître et de satisfaire tous les besoins, déclare qu'il a résolu d'instituer une députation du pays, soit une représentation des villes et des campagnes qui, réunie aux Deux-Cents de la ville de Berne, exercerait conjointement avec lui le pouvoir souverain.

Ces députés seront nommés librement, en partie par certaines villes ayant le droit d'élection et par les préfectures, et en partie par le Conseil Souverain (soit le Grand Conseil).

L'entrée de la représentation jurassienne dans ce corps législatif mérite quelque attention. L'Ancien canton désignerait plus de députés que précédemment. Les préfectures créées dans l'ancien Evêché de Bâle en éliraient 12 ou 13. Le Conseil Souverain, sur présentation du Petit-Conseil, en nommerait lui-même aussi 12 ou 13 qui auraient bien mérité de l'Etat. Ils seraient pris indistinctement dans tout le canton, y compris l'Evêché, mais ne pourraient être choisis que dans les villes municipales ou les communes de la campagne. Il fut ensuite question d'attribuer 15 à 16 mandats au Jura. Si l'Evêque s'établissait dans le pays, en n'ayant plus qu'un pouvoir spirituel, il pourrait porter le titre de Conseiller d'Etat honoraire ayant rang au Petit-Conseil. Ienner, alors préfet d'Interlaken, proposa même la répartition suivante des 16 sièges : 1. L'Evêque. 2. Le Doyen de la classe réformée. 3 et 4. Magistrats de Porrentruy. 5. Delémont. 6. Neuveville. 7 et 8. Bienne. 9 à 16. Huit députés des districts.

46.

Les aimœûnies

Ce n'ât pe daino les Ciôs-du-Doubs que les dgens ne sont laîrdges que des épales et qu'èls ainmant taint ces que vaint demaindè [2]) qu'èls aint pavou de les trop tchairdgie. Les aimœûnies le saivînt bïn, è y é enne soixantainne d'annèes. Es s'y aimouennînt dâs totes les sens, de la Fraince, de l'Aidjoue, di Vâ, de la Montaigne. E y aivaît bïn des métairies qu'è se ne péssait pe enne semaine sains que doux ou trâs venicuchînt demaindè ai faire yôte prevê [3]) an lai graindge o bïn an l'étâle. Dâs qu'èls étînt des fois rudement oues, qu'ès sentînt foue et mâ. an les fesaît tot de meînme è se sietè an lai tieûjenne po yôs beillie enne étyéye de sope. An ne les y léchaît pe mœûsi et aichetôt qu'ès s'étînt allè coutchie chus le foin o bïn l'étrain, an pannaît vite yôs selles o yôs baintchats et peus an écouvaît â di tové. C'ât qu'è y en aivaît qu'étînt tot grebis de biaînes poyes.

Dâs qu'an diaît ès afaints que le bon Due se vétaît des fois en aimœûnie po veni vouër cman que les pôères dgens étînt reçus chus lai tière, nos, les afaints, nos en saivîns conduegne et éjieût [4]), et nôs s'en tirîns loin. Tiaind que nos étîns poirâjous, ât-ce que nos dgens ne nôs dînt pe des fois : « Vôs en vœlè, étre po allè demaindè ai bouenne houre, nôs vôs vœulans dje apprâtè an tchétiun în saitchat et le pendre an l'allou di dyenie ».

I n'aie pe fâte de vôs dire que devaint de s'en mouennê coutchie an yôs fesaît ai vudie yôs baigates. E serait aivu dandjuroux de yôs léchie des sœûfraites, o de lai maidou et enne piëre ai fue. Es fesînt des fois de yôte malin, mairmeûgnînt, gronsenînt, rébabouennînt. E n'y aivaît tâs mentous et bragous que yos. Po vôs remèchiè, ès n'en finéchînt pe. Es vos tiuâchînt rétchanuse, londge vie et le pairaidis an lai fin de vôs djouès. Se le bon Due, lai Sainte- Vierdge et tos les saints les aivînt écoutè, les paysains airînt aivu le bé temps o lai pieudje ai vœulentè. Es ne serînt djemais aivu gralès, le touennerre n'airait pe tchoi chus yôs mâjons, ès ne serînt aivu annavès pai le Doubs et yôs bétes n'airînt pe aivu le mâ de lai landye. Sais Due ! ès n'aivînt pe encoué bïn reciôs lai dolaîje de lai ciôjure qu'ès vos trétéchîns entre yos de dgens ravouétaints, aivârecioux, sains pidie.

Enne fois que le Tyilat s'aimouennaît d'aivô ses doues crosses et sai londge bairbe, i raîlés dâs de fœûs en mai mére : « Voici le prête de Yére » ! Lai pouëre fanne dépâdgé d'anouédrè le poille (è y était dje prou)... Les niafes qu'i reciés aiprés, i crais qu'i les sens encoué.

Enne âtre fois, c'ât mon pére qu'ecrié : « Voici lai tainte Maiyanne ! » Nos sâtennes tus an lai pouëtche. At-ce que ce n'était pe ceut ènonceint de Simon-des-Sept-tchaipés ! Mains mon pére, lu, ne reciét pe de touërtches. I vôs le demainde în pô, ât-ce que c'était djeûte ?

Les rôlous, les taisciatous [5]), étînt quâsi aidé des hannes. C'était encoué prou raî que des péres [6] venieuchînt demaindè l'aiboirdge. An bïn des taitches, â Baimbôs, ai Valbie, ai Monnat, an yôs demaindaît yôs paipies. S'ès n'étînt pe aivu mairiè an l'âbenète, an lœudjaît l'hanne mains an enviaît lai fanne tchie les véjins. I me sœuvîns qu'enne fois enne fanne, lai Boubat e, répondjét an nos dgens que yi demaindînt s'èls aivînt â moins péssè â môlie : « Nôs s'ainmans prou po étre mairiès ».

De ces aimœûnies, è y en aivaît des bons et des crouëyes. An aivaît vîte faît de déssavrè les pacans et les ôvriers. An les enviaît dains lai côte copè des raims d'écouve, o bïn le long di Doubs po raippouétchè în faigat d'aivins [7]) po fascie în penie o enne cratte. Dîdche côpe po un vôs ne revoiyîns pe ces apchars. Due saîse vôs les aivîns envie semouére [8]) o étendre di feumie en tiele [9]) dains lai fin ! Es riterînt crais bïn encoué... Mâgrè çoli, se ces rôlous ne venîînt pe aimœûnè trop sœuvent, èl était des fois grie de yos. « Djeûse se le Petét Tieulé n'ât pe â moins moue » ? qu'an se diaît, o bïn : « At-ce que lai Maidyi en é prou de rôlè les pays » ? o bïn encoué : « E nôs aittairdge de rôyi le Gros Tintîn dire ces mentes » ?

De nos djouès, an yôs on taint faît lai tcheusse [10], an en on taint enfromè dains des mâjons (qu'ès y mœurant de grie) [10]) qu'an n'en voit quâsi pus djemais. Ce n'ât pe în mâ, i le sais bïn, mains è sanne qu'è y mainque âtye de ne les pus vouere s'aimouennè à bontemps, d'aivô les ailombrates [11]), et djunque tiaind que les lôvrates [12]) sont décieurî.

J. S.

1) mendiants; 2) mendier; 3) à disposer leur couche; 4) ils nous répugnaient et nous écœuraient; 5) loqueteurs; 6) des couples; 7) d'osiers; 8) jachérer; 9) disposé en quinconce; 10) d'ennui; 11) hirondelles; 12) colchiques.

(Réd.) La richesse du vocabulaire est remarquable dans ce croquis. Hélas ! certains des termes tendent à disparaître du langage courant.

Lai bue

(« Fôle » en patois de Bonfol)

Lai Dyitatte di Mâran veniaît d'antenaillie[1] lai bue et de meuttre în yêt de ceindres ch'lo cheûrie[2]. Lai tchâdière pendue à gros crâmeil[3] de fie était pieinne d'âve.

Cman que lai graindgiere[4] aivaît âtye ai faire Dôs les Tchênes[5], elle diét â Diâmelé, son hanne : « I revîns tot comptant, te prenrés mai piaice enne boussèe. Ne lèche pe mœuri mon fue.

» Tiaind que l'âve se boteré ai tiêure, aicmence de vachè lai bue d'aivô ci peûjou. Te reboterés dains lai tchâdière les saillats de yeûchu. T'és prou de féchîns djînque tiaind qu'i rveraîs. »

In quât d'houre aiprés, ai fouèche de se démouennè, è chuaît les grôsses gottes. Cman qu'èl aivaît dje lo gairgueusson sa, èl allé tirie în pota de vîn ai lai tiaive qu'était â long de lai pacouse.

Ai pouenne aivaît-é œûvie le poulat qu'èl ôyét son âve allè â fue. E ne fesét qu'în sât po rallè pugie de l'âve. Trop taîd ! Lo fue était éteint. El ôyét coulè lo vîn an lai tiaive. E refesét în âtre sât po allè chouère lo poulat. Lo véchelat était veû. E y aivaît în laîté[6] de vîn dains lai tiaive. E vudé vite în sai de fairenne dedain po lo satchi. Pouenne predjue.

E preniét chus în métra lés métches d'enne fouennèe po les menttre dains lo vîn cman des piêrres po péssè lai reviêre sains se moyie les pies. Aîlairme ! è les écâché tot.

E s'embrué an l'étâle po musè és mentes qu'ès porrait bîn choulè[7] an lai Dyitatte. Qu'ât-ce qu'è porrait bîn dire ?... Qu'în lairre s'était tyissie dains lai tiaîve po y tirie di vîn... Qu'è y aivaît ritè aiprés... Qu'è s'était étontchie în pie...

Et voili qu'èl allé vouère dains în câre lai noire dgerenne que covaît. E yi sanné qu'elle se fotaît de lu d'aivô ses grôs l'œils et en fesaint clouc ! clouc ! d'aivô son bac. E veniét chi gringne qu'è yi trôcé lo cô d'în côp de voulain. Tiu ât-ce que veut covè les ues mitenaint ?... « Moi, poidé », qu'è se diét. Et peus è léché tchoir sai tiulatte et s'aiccrœupéché dains lo nid. E tyissé et tchoiyé ch'les ues que feun' tu écâchès[8]. Quée mijeûle, mon Due ! E chôté[9] yôte tchîn po lo veni latchie. En în vire-tai main, lo derrie feut bîn nenttayie. Lai Sibelle engobé encoué în moché de tchie et se sâvé d'aivô.

En reveniaiant dâs Dôs les Tchênes, lai Dyitatte eurtrovè lo Diâmelé devaint l'hôtâ que fesét minne de ren. Elle se méfié d'âtye. « T'és fait bîn soie po vachè lai bue » ? qu'elle yi demaindé. « Tiaind que lai soi m'é pris », qu'è yi réponjét, « i seut allè tirie di vîn, et lo yeûchu ât allè â fue. — Te n'en fais djemais d'âtre... Enfîn, ce n'ât ren, s'è ny é pe pés. — E y é encoué pés. I aie lèchie lo poulat œûvie et la véchelat s'ât tot vudie. — Mon Due quél affaire ! Enfîn péssans, s'è n'y é pe pés. — Aissanne-me, Dyitatte, è y e encoué pés. I aie tot vudie note sai de fairenne dains lo laîté de vîn po lo satchi. — I me muse que c'ât à moins tot, ci côp ? — Pouère fanne, è y é encoué pés. Po me ne pe moyie les pies, en allaint chouère lo poulat, i aie botè les métches de pain de lai fouennèe â traivie di laîté. An ne les serait pu servi. — Ce n'ât pe ren tot de meinme d'aivoi dînche în hanne. Enfîn s'è n'y é pe encoué pés. — Tot chu qu'ô qu'è y é encoué pés. Poche que lai dgerenne que côvaît m'é engreingnie en aiyaint l'air de se fotre de moi, i t'y aie copè lo cô. — Bregand que t'és, nos dgens me l'aivînt bîn dit que te n'étôs pe în hanne po moi. At-ce c'ât â moins tot ci côp ? — Oh ! nenâ, Dyitatte, è y é encoué pés. — Ailaîrme de Due, qu'ât-ce que te porrôs bîn encoué aivoi fait ? — I aie éprôvè de covè les ues en m'aiccrœupéchaint dechus. I aie tyissie et peus (i m'étôs détieulattè) i seus tchoi sietè chu les ues que sont aivu tot écâchè. — Te devôs aivoi în bé derrie ? — Te devises tot, an ne te sairait ren catchi. — I n'aie pe fâte de te demaindè s'è y é pés ? — Poidé chiâ, mai pouere fanne, è y é encoué pés. — Po me nenttayie, i aie chôtrè note tchîn, que m'é bîn latchie et peus que s'ât sâvè aiprés m'aivoi angoulè în moché de tchie. Te pe ravouétie. — Bogre d'ainimâ ! E n'y aivaît ren qu'enne bouenne goulée an l'hôtâ et peus te te lai fais encoué ai pare » !

Lai Dyitatte veniét chi tchade qu'elle botét lo Diâmelé ch'lai pâle di foué et pe te lo toulé djinque â Lairdgîn. S'èl aittend qu'elle lo venieuche eurtieuri è lai veut encoué aittendre longtemps.

(Recueilli à Beurnevésin en 1905).

Jules Surdez.

1) Mettre le linge dans le cuvier. — 2) le charrier. — 3) la crémaillère. — 4) grangière ou fermière. — 5) quartier de Bonfol. — 6) petit lac. — 7) ch doux allemand, clouer. — 8) ch doux allemand. — 9) ch doux allemand ; ailleurs : *siôtrè* ou *chôtré*, siffler.

Un Jean-Jacques bruntrutain : Joseph Mayer

Joseph Mayer, qui exerça au siècle dernier différents métiers à Porrentruy et fut notamment concierge du « Collège », portier de la « Maison de force », puis un sévère guet-de-nuit martialement équipé, nous a laissé un journal assez intéressant dont la franchise sinon le style rappelle un peu celle des « Confessions » du « Citoyen de Genève ».

Le père, un Wurtembourgeois, fut en 1820 reçut bourgeois de Porrentruy. C'était un tailleur de pierre qui plaça derrière l'église paroissiale les pierres du parapet. Il sculpta quelques-unes des tombes du cimetière St-Germain. Joseph, l'aîné de ses enfants, devait se mettre à écrire en 1856, à l'âge de 40 ans, les heurs et malheurs de la famille. La mère, l'aînée de 13 enfants, avait commencé d'apprendre, à l'âge de 13 ans, l'état de tisserand et tissait on ne peut mieux le nappage. Lors de son mariage, ses parents, mécontents du choix qu'elle faisait, ne lui donnèrent pas même une cuiller. Une de ses sœurs mourut de la frayeur éprouvée pendant l'incendie de la tannerie Béchaux.

Joseph Mayer, né à Porrentruy le 18 décembre 1815, fut doué d'un caractère irascible qui devint la cause de maintes de ses déceptions. A l'âge de 5 ans, au son du violon de son père, il fallut lui mettre de force son premier pantalon. Sa mère calma dans la suite ses colères en lui lançant une bassinée d'eau à la figure. A l'âge de 6 ans, ses parents parlant toujours en allemand, il ne savait pas encore un traître mot de français.

Devenue veuve, la mère de Joseph Mayer écrivait à une parente que l'argent était rare et petit le gain. Elle s'attendrissait en rappelant que son mari, en revenant de l'auberge, lui rapportait toujours une bouteille de vin.

Son fils aîné fréquenta l'école enfantine d'une demoiselle Arnold, puis l'école primaire d'un sieur Henry origmaire de Damphreux. La médaille qu'il décernait aux bons élèves était nommée par les cancres « la médaille de Couchetat », car elle leur rappelait la plaque de ce chasse-pauvre qui vidangeait aussi les fosses d'aisance, chassait les chiens hors de l'église et pesait le beurre les jours de marché.

Joseph Mayer nous parle avec un visible plaisir de son jeu favori, la « coitche peratte », au cours duquel les enfants se passent de main en main une petite pierre en guise de furet.

Il vendait à ses camarades, pour poudrer leurs écrits, du sable qu'il teignait de couleurs diverses et ils lui remettaient des épingles en échange.

Sa mère avait fort à faire pour gagner le pain de la famille. Elle tissait de temps à autre une pièce de toile, cousait des costumes de « Carimentran », teignait des œufs sur lesquels elle inscrivait des « devises ». Comme « bonne-femme », elle accueillit en ce monde, de 1823 à 1848, des centaines de petits Bruntrutains qui, à cette heure, ont tous gagné l'au-delà.

Joseph Mayer put voir conduire au supplice, sur un traîneau, une femme de Cornol qui avait tué sa belle-mère à coups de hache. Dans son abattement, sa tête se penchait tantôt sur l'épaule du curé Cuttat, tantôt sur celle de son vicaire, les deux prêtres qui l'assistaient. La cloche de la Maison de Ville tintait lugubrement. Le manteau rouge du bourreau fit une telle impression sur le petit Joseph que depuis lors il ne put plus supporter la vue du sang.

A l'école primaire supérieure, il eut comme maître le sieur Gogniat, surnommé l'« Oeil Quouat » parce qu'il avait un œil beaucoup plus petit que l'autre. Le « Journal » de Mayer nous apprend que ce dernier servait la messe de plusieurs prêtres. On reprochait à l'abbé Denier de la dire trop rapidement. La lenteur avec laquelle l'abbé Moissonnier la célébrait était compensée par les trois sols qu'il remettait à son lévite. Ce qu'on nous conte de l'abbé Jolibois, dit « Pierrat », nous fait penser au Père Gaucher des « Lettres de mon Moulin ».

Lorsque le jeune Mayer fit sa première communion, sa mère lui acheta un chapeau haut de forme trop grand dont ses oreilles « arrêtaient heureusement la descente ». Elle prétendait qu'on ne doit point acheter ce qui ne peut servir qu'une année.

Après s'être enfui du « Lycée » de son oncle, curé de Vendlincourt, il entra à l'âge de 13 ans à la « Fabrique de tabac » où il gagnait 6 sols par jour à tourner une roue. C'est là, écrit-il, qu'il apprit le patois du pays. Les ouvriers s'y donnaient des sobriquets. Il y avait le « Tassou », le « Pidiou », le « Pioulat », bien d'autres encore, et lui-même fut surnommé la « Câquelle rétaimée » à cause d'une cicatrice qu'il avait à la tête.

L'abbé Denier, professeur au « Collège », l'ayant surpris au Pont d'Able à fumer avec quelques camarades, se contenta de dire en passant : « Une... ordure fume aussi ». C'est le même malicieux prêtre, féru d'agriculture, qui conseillait aux paysans : « Dière d'â-benète, brâment de feumie » !

Joseph Mayer put voir un jour le « rigat » Seidler conduire avec une corde un jeune voleur de vases sacrés escorté de gendarmes. Coiffé d'un bonnet de nuit blanc, le condamné fut fixé au carcan de la Pierre au poisson. Un collier de fer l'obligeait à tenir la tête droite.

Notre futur mémorialiste entra en apprentissage chez un cordonnier dont la servante délurée, qu'il qualifie d'esprit des ténèbres, lui décochait de brûlantes œillades. Il lui préféra une jeune fille dont les habits de toile peinte étaient tissés au ménage. Elle mettait le dimanche un bonnet de soie et durant la semaine une « cale » d'indienne piquée. En ce temps-là, seules les filles de gens riches connaissaient les châles et les bonnets blancs à fleurs.

Il nous conte avec humour et assez crûment le premier voyage qu'il accomplit, âgé d'un peu plus de 17 ans et lesté de quelque 30 francs, aux Franches-Montagnes, où il ne prisa guère un pain dur et noir, à La Chaux-de-Fonds, dont les gens portent en été manteaux et manchons, à Neuchâtel, où il ne trouva point de travail, à Berne, où il reçut six « krutz » et un gros morceau de pain à l'« Hôpital des Bourgeois »... A Fribourg, prétend-il, on y entend sans cesse sonner les cloches et braire les ânes, et Lausanne est une ville de débauche. (Il écrit à ce sujet un chapitre des plus suggestifs).

Joseph Mayer s'établit comme cordonnier en 1835, à Porrentruy, et s'y maria l'année suivante. (Le pays occupé militairement était en pleine ébullition et les femmes surtout des plus excitées). Sa tenue de marié fut la suivante : habit et pantalon de drap noir, gilet demi-soie à fleurs violettes sur fond noir, chapeau et bottes de même couleur. Voici le costume de la mariée : robe en mérinos bleu clair, tablier de soie noire, mouchoir en soie à fleurs de couleurs diverses, bonnet simple, souliers en coutil gris clair.

La pieuse grand'mère de la jeune fille exigea que fussent observées les nuits de Tobie, mais une sensible atténuation de peine fut cependant obtenue...

* * *

Joseph Mayer essaya plus tard de l'état de confiseur-pâtissier et sa femme suivit à Berne un cours de sage-femme. En 1850, il fut nommé concierge du « Collège » et son fils aîné entra à l'« Ecole modèle ». Après le décès de sa femme, il se remaria avec la régente de l'« Ecole enfantine ». Les deux tiers de son « Journal » sont consacrés à des démêlés familiaux et à des copies de lettres envoyées aux siens ou reçues d'eux.

Comme il se débattait toujours dans des embarras financiers, il alla, pendant les vacances du « Collège », vendre de la quincaillerie aux Franches-Montagnes Il remplaçait parfois le tambour de ville, faisait l'écrivain public, et se livrait à nombre d'autres occupations accessoires. Ayant fait un court séjour à Paris, auprès de son fils, il décrit d'une manière pittoresque, dans son « Journal », l'animation de la « Grande ville ».

Le 11 décembre 1851, il assista à l'exécution de Giliotte qui avait assassiné un homme de Courtemautruy, à l'instigation de sa femme. Celle-ci eut l'audace d'aller chercher elle-même, près de Boncourt, le cadavre de son mari, puis de traverser toute la ville, assise sur la bière, la tête couverte du mouchoir de toile blanche des femmes en deuil.

Après avoir été gardien de la « Maison de correction », Joseph Mayer eut l'heur d'être nommé guet-de-nuit. Il nous décrit minutieusement l'équipement de drap gris-bleu qu'il portait, le manteau, le sabre et les passe-poils rouge écarlate. Ce fut la meilleure époque de sa vie.

Il mourut pieusement **le 18 novembre 1865.**

Comme il était versificateur et décorateur à ses heures, il sera beaucoup pardonné à ce brave Jean-Jacques bruntrutain pour avoir écrit ce quatrain du transparent placé, au soir de sa vie, à l'entrée d'une salle de bal :

Sexe charmant, âme de nos plaisirs,
Qui parfumez notre existence,
Puisse ce lieu, au gré de nos désirs,
S'embellir de votre présence.

Jules Surdez.

Les contes de «L'Impartial»

Les deux valises

Les contes de «L'Impartial»

Les deux valises

Nouvelle jurassienne inédite de Jules SURDEZ

Le fait que je vais relater s'est passé bien avant la guerre désastreuse qui vit la pitoyable déroute de l'armée de Bourbaki. La Confédération suisse n'avait pas encore établi le corps d'élite des gardes-frontière ni échelonné le long de ses marches les sévères bureaux de douane. Les postes de gendarmerie étaient chargés de la perception des droits et de la répression de la fraude.

Vers la fin d'une belle après-midi d'automne, un vieux sergent aux moustaches grisonnantes faisait les cent pas, à l'entrée du pont de Goumois, sur la rive helvétique du Doubs. C'était le père Comman, un limier assez retors qui dépistait les fraudeurs et éventait parfois leurs plus ingénieux projets.

Il venait d'être transféré d'un agréable poste de la riante Ajoie dans la vallée retirée séparant les plateaux de la Montagne des Bois et de la Franche-Comté, pour y remplacer un trop naïf agent auquel le fameux contrebandier Viénot jouait des tours pendables.

Tout en montant une garde vigilante, le sergent avait vu le soleil disparaître lentement derrière les hauteurs boisées et l'ombre de plus en plus dense envahir les Côtes du Doubs. Comme les eaux étaient grosses et que les riverains de l'amont flottaient des bois, il entendait parfois la gaffe d'un batelier choir dans la nef et le bruit sourd des troncs s'entrechoquant ou donnant des coups de bélier aux piles et aux culées du pont en pierre.

(Suite page 7.)

: les séparaient
ion plan de dé-
illement dressé,
ra quelque sé-
ıldi, il ressentit
ngoisse qui ac-
tente de quel-
dinaire. En se
ntures arrivées
du boeuf sin-
nèrent le con-
é caporal Hol-
vit augmenter
ıquiétude et sa
ses hommes
eurs nefs mas-
martelait lour-
guérite en ti-
uffées de plus
uentes.

la nuit com-
lée devint plus
it. On oyait le
ng de la culée
venait le gron-
ranchissant le
heusseret. Dans
une haute futaie, un chat huant faisait entendre son premier hululement. Le sergent frémit.

t. (Je puis,
contreban-
lle s'il par-
tinement en
uton de cu-
lotte.»

Ainsi monologuait... le vieux gendarme (j'allais dire l'ancien contrebandier). Et de fait, durant encore un certain laps de temps, le rusé Viénot se tint coi dans quelque repaire. Quand on tend trop la corde...

Le sergent exerça une surveillance si active et si tracassière qu'il fut bientôt détesté de ses subordonnés, dont il punissait sévèrement la moindre négligence, et haï des frontaliers des deux rives, auxquels il n'épargnait pas les plus mesquines vexations. Cela ne l'empêchait pas de rire sous cape en s'imaginant que le chef de bande avait gagné des parages où l'on pouvait frauder plus aisément la douane que dans une vallée aux bancs de rochers étagés, aux glissoirs vertigineux, aux falaises abruptes, à la rivière sournoise et perfide.

* * *

Le gabelou était près de prendre son désir pour une réalité quand un beau ou plutôt un vilain matin il eut l'horripilante surprise de lire le billet suivant apposé à l'intérieur de la guérite dressée à l'entrée du pont international :

Mon vieux copain,

Lundi 6 novembre, à 6 heures de relevée, je passerai à ta barbe et à celle de tes hommes, non loin du bureau des péages, une grosse de montres en or.

A bientôt. Viénot.

Le ciel qui serait tombé sur la tête du vieux gendarme ne lui aurait pas causé une plus violente commotion cérébrale. Il se remit toutefois assez vite de cet ébranlement interne et ne tarda pas à reprendre ses esprits. Sans tergiverser devant ce fait imprévu, il convoqua immédiatement ses agents, les mit au courant de la situation, leur donna les ordres appropriés et les exhorta derechef à une extrême vigilance.

Des coups de fouet claquèrent soudain comme des détonations de pistolet. Une grelotière grelotta. L'essieu d'un véhicule grinça. Du gravier crissa sous des roues. Le bruit rythmé d'un cheval au trot se rapprocha et la diligence de la Montagne fit une tapageuse entrée dans le petit village puis vint s'arrêter devant la gendarmerie où était aussi installé le bureau de poste.

Il n'en descendit qu'un voyageur porteur d'une petite valise contenant (dit-il sans qu'on le lui eût demandé) des échantillons de mi-laine suisse qu'il allait montrer à des clients du plateau de Maîche. C'était un assez bel homme, de taille moyenne, bien découplé, aux yeux perçants, aux cheveux et à la moustache tirant sur le roux.

Il allait s'engager sur le pont quand de déchirants appels au secours s'élevèrent du Doubs qui commençait à se voiler de brume. Pas de doute, un malheureux était sur le point de se noyer.

— Que faire ? se demanda anxieusement le sergent (qui n'entendit point sonner 6 heures au clocher voisin). Je ne puis abandonner ma faction et mes hommes ont reçu l'ordre de ne se dégiter que pour arraisonner une barque suspecte venant de l'autre rive.

— Quand un être humain est en danger de mort, on doit risquer sa vie pour tenter de sauver la sienne, s'écria le commis voyageur en s'élançant dans la rivière sans prendre la peine de se dévêtir quelque peu ni même d'ôter son couvre-chef et de déposer sa valise sur le bord.

— A moi ! Au secours ! continuait à crier d'une voix de plus en plus affaiblie et horrifiée l'infortuné que l'eau allait impitoyablement engloutir.

Quelques minutes après le courageux sauveteur reparut avec celui qu'il venait de soustraire à une imminente noyade. Lorsqu'ils prirent terre sur la rive suisse, tous deux portaient une semblable valise. Leurs vêtements ruisselaient d'une eau exhalant une désagréable odeur de fange. A peine avaient-ils abordé que le sévère gabelou inspecta minutieusement la valise du rescapé. Elle ne contenait que des hardes. Le père Comman avait soupçonné un moment le nouveau venu d'être un affilié de Viénot, sinon le chef de bande lui-même. Il ne visita point la valise du commis-voyageur, laquelle, se souvint-il, ne renfermait que des échantillons sans valeur. D'ailleurs le possesseur n'avait point mis les pieds sur le sol français car le sauvetage s'était effectué non loin du rivage helvétique. (Le brave sergent oubliait que, de Biaufond à Clairbiez, les eaux du Doubs sont entièrement françaises.)

Les deux hommes purent se réconforter dans l'auberge de Goumois et y faire sécher leurs vêtements. Celui qui avait glissé dans la rivière, en pêchant au truble, était à l'en croire un Franc-Montagnard. Il remonta le même soir à Saignelégier en compagnie de son sauveteur qui ne pouvait décemment plus, avec ses habits défraîchis, aller visiter sa clientèle en France.

Quant au chef de poste, il s'était hâté de reprendre sa faction à l'entrée du pont. Il avait toutefois décidé de la cesser à minuit si rien de nouveau ne survenait et de rappeler ses gendarmes aux aguets par les trois coups de sifflet convenus.

Les heures d'attente lui parurent démesurées. Pour les rendre moins ennuyeuses, il n'y eut que de rares étoiles filantes, l'un ou l'autre chien aboyant à mi-côte, dans quelque ferme, les cris lugubres des oiseaux de nuit, le glapissement d'un renard annonçant la pluie et le bruissement prolongé de la rivière.

Peu après que l'horloge du clocher eut égrené les douze coups si impatiemment attendus, le sergent et ses gendarmes, quelque peu morfondus par une pluie assez fraîche qui s'était mise à tomber vers la fin de la veillée, se trouvaient réunis dans le corps de garde du poste en train de déguster une excellente gentiane de Malnuit.

— Vous avez vu comment il les a introduites frauduleusement, ses montres en or, à 6 heures de relevée, ce fanfaron de Viénot. Il n'aura pas osé mettre le nez hors de son terrier, à moins qu'il n'ait pris ses cliques et ses claques dès qu'il a eu vent de mon arrivée dans la région.

Tous gardèrent le silence. (Ils ne partageaient néanmoins pas son avis.)

Après leur avoir versé une nouvelle rasade, le chef exposa succinctement à ses homme les péripéties de l'incident qui avait marqué l'heure fatidique et auquel il n'attachait visiblement aucune importance. Dès que le pauvre père Comman eut tourné le dos, l'agent Hennin dit à ses camarades : « Ce sauvetage rocambolesque ne me dit rien qui vaille. »

* * *

Tous allèrent ensuite prendre un repos bien mérité. La frontière fut toutefois vigilamment gardée, jusqu'au petit matin, par les gendarmes des postes de la Goule et de Clairbiez.

Le lendemain, le sergent ne se départit pas de sa sévérité. Il fut toute la journée d'une humeur massacrante. Chose inouïe sinon unique, il fouilla lui-même assez cavalièrement le vénérable curé venu rendre visite à l'un de ses paroissiens de la rive suisse.

En y réfléchissant bien, il trouvait quelque peu insolite maintenant le fait que les deux gaillards de la veille eussent été porteurs de valises pareilles. Le soi-disant Montagnard surtout lui paraissait avoir joué un rôle louche. Qu'était-ce au juste que l'histoire de pêche au truble ? Un récit mensonger. On ne pêche avec cet engin que lorsque la rivière est sur le point de déborder. Or elle n'était pas grandement au-dessus de son étiage. Le père Comman, habituellement si méfiant, s'était-il sottement laissé berner ? Il le semblait mais jusqu'à quel point ?

Or le samedi suivant, le pauvre homme faillit tomber à la renverse en lisant dans la « Gazette des Saignes » cet entrefilet venimeux qui ferait sûrement de lui un objet de risée :

Nouvel exploit de Viénot

L'insaisissable contrebandier qui passe depuis si longtemps à travers les mailles du filet tendu à la frontière franco-suisse par la gendarmerie bernoise nous prie de reproduire les lignes suivantes :

« Tenant la promesse faite naguère au chef du poste de Goumois, j'ai réussi à introduire en Suisse, lundi dernier, à 6 heures de relevée, une grosse de montres en or de Besançon. Je venais de descendre de la diligence de Saignelégier quand un de mes affiliés feignit de se noyer dans le Doubs et lança des appels au secours désespérés. On devine que je m'élançai à son aide et le ramenai aisément sur la berge (il nageait comme un poisson). Dans la nuit et la brume naissantes, on ne pouvait guère nous voir échanger nos valises qui étaient semblable et que nous n'avions pas quittées. Je pus même jeter à l'eau les échantillons de la mienne et les remplacer par les quelques hardes recouvrant les montres apportées par mon compère.

» Pourquoi le sergent Comman, si porté à fouiller et à molester tous les passants n'a-t-il inspecté que la valise contenant des hardes et non point celle recélant la grosse de montres en or ? Comment n'a-t-il pas été intrigué par nos valises similaires et surtout par celle du soi-disant pêcheur au truble en eaux basses ? Il y avait dans mon plan deux failles aisées à déceler.

» Le bon Dieu aura voulu obliger une fois de plus le grand contrebandier devant l'Eternel que je suis et punir les fanfaronnades d'un gabelou trop sévère. »

Viénot.

Le coup ainsi asséné fut si violent que le chef de poste eut grand'peine à s'en remettre. Maints riverains ne craignirent pas de le narguer en faisant des gorges chaudes. Durant une longue semaine, il fut moins tracassier et témoigna même quelques égards à d'aucuns. Hélas ! Chassez le naturel... Le vieux sergent redevint bientôt aussi exigeant voire aussi tâtillon qu'auparavant.

Il est heureux que l'on tint cas en haut lieu de maintes circonstantes atténuantes et que l'on fit état de ses longs services. Le père Comman ne fut pas limogé comme le caporal Holzer mais simplement renvoyé dans son Ajoie natale, ce qu'il fut loin de considérer comme une punition bien sévère...

Jules SURDEZ.

Un jeune historien

« Ecoutez, je vais vous annoncer la bonne nouvelle : un grand poète nous est né », écrivit un jour Lamartine enflammé de « Mireille », ce merveilleux roman d'amour juvénil de Mistral : « Un historien remarquable nous est né », ai-je pensé à mon tour après avoir lu dans la « Revue d'Histoire ecclésiastique suisse » la thèse de doctorat de M. l'abbé André Chèvre et quelques notices consacrées par lui à l'ancien évêché de Bâle.

Le jeune docteur, actuellement vicaire personnel de son oncle, le vénéré curé de Bassecourt, est le petit neveu de Mgr. Chèvre, qui écrivit l'histoire de Saint-Ursanne. Il a donc de qui tenir. Ce n'est pas à lui que M. Jean Gressot reprocherait d'avoir insuffisamment recours aux sources. Dans ses essais, il use déjà comme l'auteur de la « Cité antique », d'une méthode sûre et probe. A l'instar de Michelet, il étudie avec soin les documents originaux mais ne se laisse point influencer par les opinions d'autrui. Il est absolument impartial et nous montre non seulement les rayons mais aussi les ombres du passé religieux de notre petite patrie. Son style est clair, concret et précis.

Comme la « Revue d'Histoire ecclésiastique suisse » est peu répandue dans la contrée, les lecteurs du « Jura » me sauront peut-être gré de leur exposer sommairement les mémoires du jeune historien qu'elle a déjà publiés.

Dans la « Première visite ad Limina des évêques de Bâle après le concile de Trente », il est rappelé que le 20 décembre 1585 le pape Sixte-Quint a fait une obligation à tous les évêques de la Chrétienté de se rendre à date fixe en pélérinage à Rome aux tombeaux des saints apôtres Pierre et Paul. En plus du but primitif, le pape en assignait deux autres : l'hommage des évêques au Souverain Pontife puis le contact direct entre ce dernier et les chefs des diocèses.

Ce n'est qu'après de longs atermoiements et sur les pressantes injonctions du nonce que le prince-évêque Jean Christophe Blarer de Wartensee envoya en décembre 1592 deux procureurs dans la Ville éternelle accomplir pour lui la visite ad Limina. Le cardinal Paravicini, ancien nonce en Suisse, leur réserva le meilleur accueil et facilita leur tâche. A leur retour à Porrentruy, ils ne tarissaient pas d'éloges sur ses bons offices.

Comme le prince-évêque venait d'ouvrir en automne 1591 un Collège dans sa petite capitale, ses mandataires devaient solliciter l'affectation à cet établissement de revenus et de prébendes. Ils étaient encore chargés d'une mission plus délicate concernant des droits seigneuriaux sur la Prévôté de Moutier-Grandval et la réduction des fêtes chômées en Ajoie.

Dans la notice intitulée « A propos des origines du pouvoir temporel du prince-évêque de Bâle », M. André Chèvre rappelle qu'en l'année 999 (soit à la veille de cet effrayant an mille qui verrait, croyait-on généralement, la fin de notre planète, Rodolphe III, roi de Bourgogne, faisait don à l'évêque de Bâle, Adalberon II, de l'abbaye de Moutier-Grandval, avec ses dépendances éparses dans notre petit pays.

Ce document authentique, nous dit le jeune historien, constitue le premier titre de possession d'un domaine, l'acte de naissance officiel de la souveraineté territoriale du Prince-Evêque de Bâle. On sait que M. Membrez, ancien archiviste à Berne, demeurant actuellement à Fribourg, partage aussi cette opinion. D'aucuns toutefois, et parmi eux M. André Rais, mettent en question la valeur de cet acte, la contestent formellement et regardent même cette donnation comme juridiquement nulle. Espérons que du choc des idées jaillira la lumière.

N'ayant point étudié suffisamment cette question je ne puis prendre parti dans le heurt des thèses opposées de nos éminents fouilleurs d'archives jurassiens. Je ne suis toutefois pas loin de penser avec M. André Chèvre que, dans la mesure où le peuple jurassien est bien l'héritier collectif des droits souverains de nos anciens maîtres, il lui eût été loisible et légitime de fêter, l'an dernier, le 950e anniversaire de ses origines.

Si le Prince-Evêque exerçait le pouvoir temporel sur l'Ajoie entière, toutes les paroisses de la contrée, à l'exception de cinq, dépendaient au spirituel de l'archevêché de Besançon.

Dans une autre notice, M. l'abbé Chèvre nous apprend que vers les années 1600 l'évêque de Bâle offrit en échange, au prélat franc-comtois, un nombre égal de paroisses placées sous sa houlette au dehors de la Principauté, celles entre autres de Montreux-le Jeune, Montreux-Château, Montreux-le-vieux, Suarce, Froidefontaine, Réchésy, Chapelle, Perouse, Chevremont.

Transmise à Rome, cette proposition n'y produisit point l'effet escompté quoique jouant la corde de la Propagande qui venait d'être érigée en congrégation l'évêque de Bâle fit remarquer que si Porrentruy passait sous sa juridiction spirituelle cette ville serait le lieu du diocèse le plus indiqué pour l'érection d'un séminaire et d'une confrérie sur lesquels il pourrait exercer une surveillance étroite.

L'affaire tomba en sommeil pour plus d'un siècle. Trouvant en 1776 plus de compréhension à Besançon et un appui efficace auprès du roi Très-Chrétien de France les évêques de Bâle virent enfin se réaliser un de leurs vœux les plus chers : le transfert de Porrentruy, leur résidence, et de l'Ajoie entière sous leur houlette pastorale.

M. P. Rebetez-Paroz, professeur à Delémont, a relaté savamment par le détail la conclusion de cet échange de paroisses entre les deux diocèses et de l'aboutissement difficulteux d'un accord à la réalisation duquel on travaillait depuis si longtemps.

* * *

Un attrayant mémoire, « La restauration tridentine dans le diocèse de Bâle », évoque d'abord l'arrivée inopinée à Altorf, le 8 juillet 1579, du premier nonce auprès des cantons catholiques, l'évêque J. F. Bonomi, disciple et ami de Charles Borromée. Son apparition à Baden — où siégeait la Diète — avec une suite inaccoutumée de gens en sou-

tane, provoqua un certain émoi parmi les députés protestants qui lui prêtèrent l'intention de venir jeter la discorde parmi les Confédérés.

Dans sa visite des chapitres, couvents et paroisses de son ressort, il fit preuve d'une méthode quelque peu tranchante qui lui aliéna le clergé. L'abbé de St-Gall, auquel il annonça sa visite, lui brûla la politesse. L'illustre abbaye de Lucelle le laissa même piétiner deux heures durant devant les portes du monastère sans obtenir qu'on les lui ouvrît. (L'abbé assura toutefois plus tard le nonce de son obéissance et se déclara prêt à se soumettre à ses prescriptions).

Dans un rapport envoyé à Charles Borromée, F. Bonomi ne cache pas son admiration pour la vie intègre de l'évêque de Bâle, Christophe de Blarer, mais il a l'impression (non tout à fait fausse reconnaît A. Chèvre) que ce prélat et prince s'est jusqu'ici davantage occupé du bien temporel que du bien spirituel de son diocèse. Blarer lui a néanmoins confié son espoir de ramener à la foi catholique les régions de son territoire spirituel qui ont fait défection à la Réforme.

Le nonce fut loin d'être satisfait de sa visite au couvent de Bellelay où il trouva entre autres exécrable la coutume des moines de ne confesser leurs péchés que quatre fois par années.

Malgré l'intervention de Christophe de Blarer, les désordres constatés ne pouvaient se redresser en un jour et l'école du monastère fut longtemps sans maîtres. Après quelques années de crise intérieure, l'abbaye remontera la pente de façon brillante au XVIIe et au XVIIIe siècles. Ainsi que nous l'apprennent le bon chanoine Saucy, dans son « Histoire de Bellelay », et le savant curé-doyen de Porrentruy, A. Membrez, dans une ravissante plaquette, l'école du monastère en particulier deviendra son plus bel ornement et sa réputation franchira au loin les limites de l'ancien Evêché de Bâle.

* * *

« L'officialité du diocèse de Bâle à Altkirch à l'époque de la contre-réforme, de 1516 à 1630 », tel est le titre de la brillante thèse de doctorat que M. l'abbé André Chèvre a dédiée à son évêque, Son Excellence Mgr François de Streng. Ce magistral travail fort bien écrit, excellemment charpenté, solidement étayé de bons documents, où la lumière n'est pas mise sous le boisseau, est plein de détails piquants et n'est pas une œuvre à l'usage des catéchumènes.

Les officialités, c'est-à-dire les tribunaux ecclésiastiques, jouaient encore dans l'administration des diocèses, après le Concile de Trente, un rôle d'une importance qu'on a peine à saisir aujourd'hui. La thèse en question porte sur l'un d'eux, celui d'Altkirch, pendant une période allant de l'issue du concile précité (1565) à l'extension de la guerre de Trente ans en Haute Alsace, après l'année 1630.

La première partie de la thèse est consacrée aux personnes (official, scelleur, notaires, avocats, procureurs, bedeaux, évêque et consistoire) ; la seconde s'occupe des compétences de l'officialité bâloise et la troisième de la procédure et des usages. La conclusion est un coup d'œil rétrospectif, le bilan de la période en fonction de la restauration religieuse, et nous parle de l'officialité bâloise après la période envisagée. On trouve en annexes des tableaux statistiques, des pièces justificatives et une carte sommaire de l'ancien diocèse de Bâle.

Un évêque résidant sur ses terres, à Porrentruy, mais loin de son diocèse, un chapitre établi dans un territoire et un diocèse étrangers, à deux journées de voyage de l'évêque, une curie épiscopale installée dans le diocèse mais sur territoire étranger, à 30 kilomètres de son supérieur, nous dit André Chèvre, telle est encore, à l'époque envisagée, la situation du diocèse de Bâle.

Tous ceux qui auront la bonne fortune de lire son remarquable travail — qui pour un coup d'essai est bien un coup de maître — devront avoir présente à l'esprit cette dispersion des organes directeurs de l'évêché pour comprendre certaines particularités de l'officialité bâloise notamment le problème de ses rapports avec l'extérieur.

Jules Surdez.

Un méconnu

Nous entendons par là le patois, malheureusement en voie de disparition. Encore quelque vingt ans et on ne le parlera à peu près plus.

Déjà actuellement les gens qui s'en servent encore ont réduit le vocabulaire. Beaucoup de termes, d'expressions originales ne sont plus usitées. On ne saurait même plus leur donner, dans bien des villages, une signification.

Avec le patois, c'est une part de l'âme du pays qui s'en va. C'est le cachet d'originalité de notre race, c'est un des liens puissants la rattachant au passé qui disparaissent.

Alors que nous devons tant lutter pour maintenir nos positions linguistiques en propre terre rauraque, il y a là une cause de faiblesse que l'on ne ressent pas ailleurs dans le pays.

En effet, si le patois a disparu du Jura sud, du canton de Neuchâtel, de la campagne genevoise, il se maintient en pays vaudois, à Fribourg et en Valais. Et de l'autre côté de la Sarine et de la Thielle, est-ce que nos concitoyens, surtout de la vieille terre bernoise, ne maintiennent pas farouchement le « Berndutsch » au point de l'imposer comme allemand officiel dans les débats du Grand Conseil ?

En terre alémanique, on a en général conservé les dialectes. Admettons que contrairement au patois, ils peuvent prendre forme littéraire et c'est là leur avantage, mais tout de même grâce à l'énergie avec laquelle on les a maintenus contre le « haut Allemand», la Suisse a gardé une certaine indépendance linguistique vis-à-vis de la grande Allemagne. Des particularismes qui ont été et sont encore un obstacle à l'assimilation par les « Welsches » de la langue de Gœthe, se sont maintenus et ne sont pas près de disparaître.

Au moment où le peuple suisse va être appelé à ratifier le vote unanime par lequel les Chambres fédérales ont décidé d'inscrire dans la Constitution la reconnaissance du romanche comme langue officielle, il est indiqué de regretter que sous l'influence de préjugés, le patois ait perdu de sa vogue au point qu'on le croit condamné.

Si, en pays grison, on avait pratiqué le même dédain que chez nous vis-à-vis de la langue sonore et harmonieuse des ancêtres, elle aurait disparu depuis longtemps. Au contraire, on lui a voué l'amour le plus complet, le plus touchant. Malgré les difficultés on en a tiré la quintessence, on a fortifié son âme. Les poètes du terroir l'ont chantée et avec maints écrivains lui ont donné un génie littéraire. La masse, qui était en train d'oublier, comme on le fait chez nous pour le patois, le sens profond de la langue, s'est remise à l'aimer.

En somme la décision des Chambres, qui est un bel hommage rendu au régionalisme et au génie d'une population qui a remis en honneur un parler millénaire, n'a fait que consacrer le glorieux aboutissement d'un mouvement par lequel la vieille et forte population de la Rhétie a démontré que l'amour farouche de l'indépendance, qui fut une de ses caractéristiques au cours d'une histoire tourmentée, n'était pas affaibli.

Que nous sommes loin ,au sujet du patois, de la situation qu'elle a si brillamment rétablie.

Certes, il ne faut pas comparer le patois au romanche qui est une véritable langue, tandis que nos vieux dialectes ne sont que des survivances du langage du temps où les conditions philologiques étaient encore confuses, où le français se cherchait et où le latin faisait encore règle comme langue officielle pour les actes publics.

On ne peut avoir la prétention de vouloir donner au patois un caractère littéraire. Il ne saurait être écrit sous une forme très compréhensive et est rebelle à la grammaire telle que l'a fixée le français.

Cependant il se différencie de celui-ci par une énergie remarquablement plus forte dans l'expression, une plus grande précision dans les termes. Il est loin de posséder la richesse des nuances, les subtilités de la langue littéraire, mais par contre il est plus près, si l'on peut dire, de l'âme populaire, il revêt une causticité combien accentuée. Il traduit les sentiments avec une franchise souvent rude et qui est même volontiers triviale. Il revêt une saveur que le français est bien loin de donner à un tel degré et il possède, pour l'invective, une profusion de termes qui donne à ceux qui savent s'en servir, une supériorité sur celui des écrivains modernes qui a excellé dans le genre : Léon Bloy.

Un mot, en patois, et voilà une silhouette campée, voilà le ridicule jeté sur quelqu'un, voilà ouverte toute grande la voie à l'humour et à l'ironie.

Lors des « mob » de la grande guerre, ils ont été nombreux les loustics qui se sont vengés d'une réprimande, d'une algarade d'un supérieur en répondant avec une verve moqueuse qui provoquaient les rires de tout l'entourage et d'autant plus inoffensive pour eux que celui qui était l'objet de la riposte cinglante et colorée n'y comprenait rien.

Le gaillard ayant ainsi bien amusé son entourage se croyait vengé et la discipline ne souffrait nullement du paquet de sottises que sans s'en douter avait reçu le supérieur.

Le patois rappelle nos origines celtiques. Les purs descendants de l'ancienne race d'Occident, les Irlandais, sont renommés pour leur sens de l'humour, pour leur goût de la plaisanterie. Ne trouverait-on pas encore beaucoup de leurs émules chez certains boute-en-train de nos villages qui ont un véritable génie du mot pour rire ou pour la qualification et la mise en relief des travers d'autrui ?

Aussi semble-t-il que la disparition du patois aura pour effet de diminuer la verve, la vigueur de la pensée en nos régions.

***

Au sujet de cette verve et de cette vigueur, nous aurons prochainement, sur notre scène bruntrutaine, donné par un groupe de jeunes gens de Buix, un spectacle qui est bien du terroir. Il s'agit d'un programme très riche, patronné par la Société d'Emulation : « S'tu qu'â moue pour aivoi botaie des gants », est une traduction patoise de la pièce de Brochet : « Le pauvre qui mourut pour avoir mis des gants ». Ensuite M. Jules Surdez, le meilleur patoisan jurassien, donnera une causerie sur ce sujet : « Le patois, expression de l'art jurassien ». Puis pour finir une pièce patoise et française touchant au vaudeville et qui a eu un succès fou dans nombre de nos villages d'Ajoie : « Les cheutes de lai Saint-Maitchïn ». Il y a là une succession de tableaux pris sur le vif et où le patois apparait avec tous les éléments qui sont l'affirmation de l'énergie dans l'expression et où l'enjouement, la plaisanterie, le réalisme sont constamment en scène.

Voilà donc un régal en perspective pour tous ceux qui aiment l'esprit de chez nous, qui souhaitent maintenir quand même à la race les moyens qui lui permettront de s'affirmer, de se réveiller, de ne pas tomber dans la banalité.

Peut-être n'est-il pas trop tard pour empêcher le patois de sombrer totalement. Une des richesses léguées par nos devanciers disparaîtrait ainsi et de cette perte le français ne gagnerait rien, au contraire. Mieux vaut pour lui le patois, où les philologues peuvent puiser comme dans une mine, que le stupide argot qui est bien le véritable corrupteur de la langue.

E. J.

Cé qu'è laino

De mes recherches à la « Bibliothèque nationale » à Berne, il résulte que du XVIme siècle jusqu'au début du XIXe Genève a produit une littérature patoise relativement riche. Que ne peut-on en dire autant, n'est-ce pas, de notre chère Rauracie ? De cette floraison trois textes ont surtout été édités : le « Placart de Jacques Gruet » dirigé contre Calvin, un des plus anciens (1547), les « Cris de Genève », qui comptent parmi les plus récents (XVIIIe s.) et la «Chanson de l'Escalade » par excellence qu'est le « Cé qu'è laino » qui date du commencement du XVIIIe siècle. C'est la langue de ce fameux texte qui est le seul survivant patois des nombreuses chansons qui glorifiaient la date la plus mémorable de l'histoire de Genève, l'Escalade de 1602.

L'usage du patois a disparu de la ville depuis la première moitié du XIXe siècle. La version actuelle de cette vieille chanson ne tardera pas à devenir à son tour un simple document historique car, avec la génération qui s'en va, disparaîtront aussi les rares patoisants genevois disséminés dans quelques recoins paisibles de la campagne. Le même sort n'est-il pas réservé aux « Petignats » patois de Feusier, ce chant vengeur que Pierre Billieux, mon regretté maître de mathématiques, chantait d'une voix saisissante à nos soirées récréatives de l'Ecole normale ? Il scandait si énergiquement ces deux vers : « Voili cman qu'è nos fât faire tus — Fotre ès tyrans lai pâle â tiu », que le prince Jean-Conrad devait en frémir dans son tombeau...

On sait que pour nos compatriotes genevois l'« Escalade » est l'entreprise tentée contre leur ville par les gens du duc de Savoie, en pleine paix, dans la nuit du 11 au 12 décembre 1602 (ancien style) et qui fut repoussée par la population. Le souvenir de cet événement est célébré chaque année à Genève par des réjouissances populaires.

Laissant de côté l'exposé des faits historiques basés sur les dernières études critiques, je vais résumer très brièvement le récit plein de saveur et d'actualité d'un observateur impartial contemporain de l'événement.

L'humeur de cette ville protestante, nous dit-il, était de demeurer libre. N'ayant pu emporter Genève par la fureur de la guerre, l'Hitler au petit pied qu'était le Duc de Savoie se résolut de recourir à la ruse. Tout en endormant la prudence des Genevois, il fit confectionner des échelles et acheta des hommes résolus. Le Ciel toutefois avait décidé de l'humilier. Contrairement aux Parthes qui ne combattaient que de jour, le Duc choisit la nuit la plus obscure et la plus longue de l'année. (Ainsi le véritable anniversaire de l'« Escalade » est-il le 22 décembre). Les troupes se mirent en marche sur les six heures du soir. Elles virent deux choses de mauvais augure : des feux insolites en l'air et un lièvre qui traversa plusieurs fois leur chemin. Les hommes passèrent le fossé sur des claies, pour ne pas s'embourber, et dressèrent trois échelles contre la muraille. Il fut décidé que l'assaut n'aurait lieu qu'à quatre heures, pour attendre le renfort et être plus rapproché de l'aube. Deux cents hommes toutefois gravirent une échelle et pénétrèrent dans la cité. On pouvait dire ville gagnée quand, à deux heures et demie, une sentinelle genevoise tira un coup de feu pour donner l'alarme. Les Savoyards arrivèrent bien au corps de garde, mais en laissèrent échapper un homme qui eut le temps de monter abattre la grille (herse). La ville fut bientôt remplie de hurlements épouvantables. Les assaillants songèrent plus au sac et au butin qu'à la stratégie. Pour se reconnaître dans les rues ils coassaient comme des grenouilles. Le gros des défenseurs les força finalement à tourner les épaules et à reprendre le chemin des échelles dont deux avaient été rompues à coups de canon. Cent cinquante-quatre morts restèrent sur la place et treize hommes furent pris en vie. On avait promis à ces derniers de les traiter en prisonniers de guerre sinon ils eussent préféré périr les armes à la main. Néanmoins, comme ils étaient entrés en ville « contre le droit des gens et la foi publique », ils furent condamnés à être « pendus et étranglés ». Jugeant, comme les condamnés de Nuremberg naguère, que cette sorte de mort est la plus ignominieuse qui soit, les treize Savoyards demandèrent qu'on leur trachât la tête. (L'histoire n'est-elle pas un perpétuel recommencement ?). On fit droit à leur demande mais après l'étranglement exécuté, sur les deux heures, le dimanche après dîner. Les têtes furent attachées sur le gibet et les corps jetés dans le Rhône. Le mardi suivant fut célébré un jeûne général pour la délivrance de la ville.

Notre chroniqueur, on le voit, ne renseigne que sur les grandes lignes des événements. Voici encore quelques détails. Aprsè l'alarme donnée par un coup d'arquebuse, les Savoyards se divisèrent en quatre groupes pour s'emparer des portes. C'est au cours de l'attaque de celle de la Monnaie (qui fut prise) que la dame Royaume lança de sa fenêtre la fameuse marmite qui fracassa la tête d'un assaillant. Le Genevois qui, à l'instar d'Anna de Ziegler à Zurich, descendit « in extremis » la « coulice » de la porte Neuve, fut en récompense reçu bourgeois de la ville. On ne lui réclama en payement que deux « seillots » de cuir bouilli pour la défense contre le feu.

Des femmes ayant eu l'heureuse inspiration de jeter des torches de paille enflammées par les fenêtres, le combat put être mieux réglé et, vers cinq heures et demie, les assiégés étaient entièrement maîtres de la place. Un coup de canon bien pointé acheva la déroute de la cavalerie ducale.

* * *

Malgré son caractère épique prononcé, la « Chanson de l'Escalade » était destinée à être chantée à la manière des anciennes chansons de geste françaises. La date de la composition du « Cé qu'è laino » n'a pas encore été établie, mais tout porte à croire que l'auteur a été témoin oculaire des événements racontés. L'observation consciencieuse des règles de la versification dans les soixante-huit couplets nous démontre que l'auteur devait être un lettré. La valeur littéraire de la complainte n'est pas grande. C'est une

petite œuvre nettement satirique, d'une inspiration tantôt naïve, tantôt banale.

L'assaut nocturne de la ville n'y est raconté que d'une manière incomplète et peu claire, tandis que l'exécution des prisonniers s'y trouve relatée dans le plus grand détail. On y sent le ressentiment d'un contemporain écrivant sur l'impression encore récente des dangers courus. La chanson en question a cependant un charme incontestable qui lui vient de réminiscences historiques qu'elle évoque et qui émane de sa langue archaïque et surtout de sa mélodie (dont on ne connaît pas non plus le compositeur) qui a le caractère d'un hymne. Il ne s'agit donc pas de la chanson française de l'Escalade qui se chante sur l'air de la révolutionnaire « Carmagnole ».

Le « Cé qu'è laino » est un symbole de la lutte engagée depuis des siècles entre le patois et le français. L'auteur inconnu, grâce à sa culture littéraire, s'est fortement influencé par ses modèles français.

Jadis, après le repas traditionnel de l'anniversaire de l'Escalade, on chantait sans désemparer les soixante-huit complets de la chanson patoise et souvent même les trois derniers étaient répétés en chœur. A la dernière strophe, tous les membres de la famille se levaient et choquaient les verres. Telle fut l'origine de la fête populaire que les Genevois ont toujours célébré le 12 décembre — et il y a quelques jours encore — dans les bons comme dans les mauvais jours. Primitivement donc, elle avait un caractère très simple, familial. La fête est restée vivante encore de nos jours, et la radio, qui nous en apporte les vibrants échos, nous a fait connaître la mélodie du « Ce què laino ». C'est la seule des nombreuses compositions patoises inspirées par l'expédition du commando savoyard qui se chante encore. On sait qu'elle est devenue une sorte d'hymne national de la « République et Canton de Genève ». Une autre complainte de l'Escalade a été parodiée chez nous dans de malicieux couplets. En voici quelques vers : « Vôs couenniât's bïn le P'tét Touennat (bis) — Que s'encafouenne en ïn couennat (bis) — Et lai grôsse Mairie — D'aivô son bieû d'vaintrie »...

* * *

Voici la dernière strophe de cette interminable chanson épico-burlesque qu'est le « Cé què laino » : « Cé qu'è laino, le Maître des baiteilles, — Que se moque et se rit des caineilles, — A bin fait vi, pai on desande nai. — Qu'il étivé patrons des Dgenevois », ce qui signifie : « Celui qui est là-haut, le Maître des batailles, — Qui se moque et se rit des canailles, — A bien fait voir, la nuit d'un samedi, — Qu'il était le patron des Genevois ».

Les soixante-huit couplets sont des quatrains décasyllabiques où l'alternance des rimes et assonances masculines et féminines est parfaitement suivie : soreille, féreille, andrai, surprai, etc. Il est regrettable que l'allure de la chanson soit plutôt prosaïque, que les répétitions s'y trouvent nombreuses, voire fatigantes et que le vocabulaire en soit d'une grande monotonie. Détachons-en quelques passages : « Petits et grands, ayez-en souvenance, sans le bon Dieu nous étions pris... Ils avaient des lanternes sourdes, ils contrefaisaient les grenouilles... Le Genevois qui donna l'alarme fut haché comme herbettes... Voyant renevrsée leur marmite, les Savoyards ont pris la fuite... De nous ayez pitié », disaient les prisonniers... Un père leur avait pourtant dit : « Hâtez-vous de monter, en paradis je vous fait tous aller »... Ils demandaient grâce, ils faisaient le signe de la croix, pour se passer le froid des doigts... Les cordes apprêtées étaient bien filées, bien tordues... « Vous devriez bien avoir vergogne de me donner tant de besogne », leur disait le bourreau... Le bon Dieu a fait voir au Duc qu'avec un peu de paille, il peut renverser la canaille »...

Toute la complainte est à l'avenant.

Je ne puis mieux terminer ma relation qu'en citant la dernière strophe du « Ce qu'è laino » dont la traduction, n'est-ce pas, serait superflue :

« Dedians sa man il tint la victoire. — A lui solet (seul) en démure la gloire. — A tot zamais son Saint Nom sai bégni ! — Amen, amen, amen, ainsi soit-y »...

Jules Surdez.

La Bibliothèque nationale

Monsieur le Dr Paul Bessire, ancien professeur à Porrentruy, lors d'un cours pour maîtres secondaires donné à Lausanne, a eu l'occasion de se rendre à maintes reprises dans la salle de lecture et celle des catalogues de la bibliothèque de l'Université de cette ville. Chaque fois qu'il voyait avec quelle célérité l'on y obtenait l'ouvrage désiré, il songeait avec tristesse, dit-il, aux érudits jurassiens livrés à eux-mêmes, réduits à leurs rudimentaires moyens d'information, obligés de se tirer d'affaire comme ils peuvent.

Je comprends et partage son amertume mais en ayant garde d'oublier que la « Bibliothèque nationale suisse », à Berne, peut rendre aux intéressés les mêmes services que la bibliothèque de l'Université du chef-lieu vaudois. Elle ne se contente pas de remettre, dans ses locaux, les ouvrages qu'on lui demande, mais les envoie aussi au besoin, par la poste, à n'importe quel lecteur du canton et du reste de la Suisse. Les Vaudois d'ailleurs, pas plus que les Bernois, n'habitent tous au siège de l'une ou l'autre de ces deux bibliothèques et ne jouissent donc de l'avantage d'être servis sur place.

Le 2 mai 1895 peut être considéré comme le jour de naissance de la « Bibliothèque nationale suisse ». Le siège en fut d'abord au No 7 de la rue Christophe. Jean Bernouilli, le premier bibliothécaire, occupa ce poste durant treize années. Il venait de rassembler, à Rome, les actes pontificaux helvétiques. J. H. Graf, professeur à l'Université, présida la Commission de la Bibliothèque. Les livres et les manuscrits que le mathématicien Schläfli venait de lui léguer furent l'embryon de la nouvelle fondation qui n'occupait au début que trois fonctionnaires et ne jouissait que de cinq pièces dont une chambre borgne.

Logée aujourd'hui au Kirchenfeld, à la rue de Berne, la « Bibliothèque nationale » compte plus de 700.000 volumes et s'accroît chaque année de quelque 20.000 unités. Plus de 100.000 livres sont prêtés annuellement et 12.000 paquets postaux expédiés.

* * *

Le mérite de l'initiative revient à F. Staub, de Zurich, fondateur et rédacteur du « Glossaire des dialectes suisses allemands ». Stapfer, un des ministres de cette République helvétique que Napoléon 1er avait imposée à la Suisse, en avait déjà conçu l'idée. Il ne s'agit toutefois plus d'une bibliothèque générale et encyclopédique mais d'une bibliothèque consacrée aux « Helvetica », c'est-à-dire aux œuvres ayant plus ou moins trait à notre pays. L'heure était propice : ne venait-on pas de décider récemment la création, à Zurich, du « Musée national suisse » ?

Pour la récolte des ouvrages, on limita d'abord le champ d'activité à la période postérieure à 1848. Grâce aux nombreux achats et aux dons affluant de toute part, l'accroissement du matériel fut très rapide. Le siège de la bibliothèque dut être transporté, en 1899, dans une aile du nouveau bâtiment des « Archives fédérales » et elle fut ouverte officiellement, le 1er mai 1900. Comme on disposait désormais de salles de lecture et de prêts, les collections purent enfin être rendues accessibles au public.

Un article de l'arrêté de fondation spécifie que « toutes les facilités » seront accordées pour consulter gratuitement les ouvrages non seulement dans l'établissement mais aussi à domicile, et ceci contrairement au système des grandes bibliothèques de Paris et de Londres d'où les livres ne sortent jamais. Depuis 1904, les frais de port assez élevés pour les lecteurs du dehors ont été notablement réduits car on a obtenu que les envois de livres en prêts soient dorénavant soumis au tarif postal des imprimés d'abonnement.

Monsieur Marcel Godet remplaça, en 1909, le bibliothécaire J. Bernouilli. Il remplit durant quelque quarante ans ses absorbantes fonctions, avec compétence et distinction, et ne les résigna qu'en 1917 pour jouir d'une retraite hautement méritée. C'est Monsieur Pierre Bourgeois qui se trouve depuis lors à la tête de la « Bibliothèque nationale suisse » dont il tient le gouvernail d'une main ferme et sûre.

Depuis la démission de son premier bibliothécaire, le développement du répertoire systématique et sa constante tenue à jour a été une des tâches essentielles de la « Bibliothèque nationale suisse » et une aussi des plus difficiles qui ont absorbé le plus de travail.

Les Chambres fédérales reconnurent en 1911 qu'il était difficile d'accepter l'arbitraire limite de 1848 et adoptèrent un projet de loi spécifiant que la « Bibliothèque » accueillerait « de préférence » les nouveaux Helvetica tout en ayant la latitude d'enrichir les fonds anciens.

* * *

Le bibliothécaire fut promu au rang de directeur et vit ses compétences définies et considérablement augmentées.

L'établissement ne devait pas tomber au rang

34.

d'un simple cabinet de lecture mais il fallait sauvegarder la prédominance de son caractère scientifique de « bibliothèque de documentation ». Aussi le règlement adopté en 1914 introduisit-il certaines restrictions au prêt de lectures récréatives afin de mieux assurer la conservation des œuvres suisses (des Helvetica) menacées par une libéralité excessive.

Depuis 1918, la « Bibliothèque nationale admet des livres étrangers n'ayant pas trait à la Suisse ni pour auteurs des Suisses et recueille aussi les publications musicales. Elle voue une attention particulière aux ouvrages publiés par des Suisses vivant à l'étranger, aux œuvres étrangères traduites, commentées ou illustrées par des Suisses, aux éditions suisses d'œuvres étrangères célèbres, etc.

Le 31 octobre 1931, fut inauguré à la rue de Berne, entre le nouveau Gymnase et le Musée d'histoire naturelle, l'édifice actuel de la « Bibliothèque nationale suisse » pour la construction duquel un crédit de 4.570.000 francs avait été voté par les Chambres fédérales. Cette imposante masse de béton, de métal et de verre pouvait d'abord, avec la nudité de sa façade, choquer le goût traditionnel, mais tout y est subordonné au but pratique et les commodités qu'elle offre aux lecteurs eurent vite conquis le suffrage des spécialistes autant que la faveur du public.

La Bibliothèque doit le développement qu'elle a acquis en premier lieu aux autorités dont elle relève, c'est-à-dire au Département fédéral de l'Intérieur (à la tête duquel se trouve actuellement monsieur Etter), aux directeurs, aux commissaires et employés. Depuis sa fondation, plus de 200 collaborateurs ont participé à la recherche, à la mise en ordre puis en œuvre des matériaux.

Monsieur Marcel Godet faisait judicieusement remarquer « que l'œuvre d'une bibliothèque évoque celle des abeilles d'une ruche ». Les œuvres que le bibliothécaire et ses aides recueillent et disposent sur leurs rayons sont destinées à d'« autres », comme le miel butiné et amassé dans les alvéoles par les diligentes « avettes ».

Que les Jurassiens, érudits ou non, qui veulent parfaire leur savoir et compléter leur documentation n'oublient point qu'ils peuvent être de ces « autres » et jouir chez eux, grâce au service postal de prêt, des richesses de ce grand rucher qu'est la « Bibliothèque nationale suisse ».

Jules Surdez.

Nos archives

Dès que des locaux convenables et suffisants auront été appropriés, les archives de l'ancienne principauté de Bâle quitteront la cité de l'Aar pour l'Athènes du Jura. C'est la troisième fois qu'elles reviendront sur les bords de l'Allaine.

Les Princes-Evêques leur ont toujours voué la plus grande sollicitude et les considéraient avec raison comme l'âme de l'Etat.

Aucun document ne nous renseigne plus sur le diocèse de la Rauracie devenu plus tard celui de Bâle. Les titres et documents divers, que possédaient sans doute les premiers évêques ont disparu lors de l'invasion des Barbares.

La guerre de Trente ans imprima aussi ses traces dans nos archives.

Les troubles de 1730 à 1740 imposèrent aux Princes-Evêques l'obligation de veiller soigneusement à la conservation des archives. C'est là que se trouvent écrits les droits qu'ils avaient à défendre contre leurs sujets rebelles.

L'incendie du château de Porrentruy, en 1558, consuma une partie des documents si jalousement conservés. On put heureusement se procurer des copies ailleurs, auprès de l'Etat de Berne entre autres, des actes importants ainsi détruits.

Les archives avaient naturellement été conservées à Bâle pusqu'à la Réformation. Elles suivirent alors le Prince-Evêque qui alla se fixer à Porrentruy et elles furent placées dans la tour du Coq.

La Révolution française eut également des conséquences fâcheuses pour nos archives. Lorsque notre dernier Prince prit la fuite, au printemps de l'année 1792, il emporta avec lui, emballée à la hâte dans des tonneaux, la majeure partie des documents les plus importants. Ils le suivirent, lui, puis son successeur, à Bellelay, à Bienne, à Constance, à Insbruck et enfin à Vienne. Nombre de précieux papiers, au cours de ces déplacements, furent égarés ou même perdus. Ceux qui avaient été abandonnés à Porrentruy prirent ensuite le chemin de Paris et de Colmar où ils se trouvent encore.

Après l'annexion, en 1815, de la Principauté à l'ancien canton, les archives arrivèrent de Vienne à Berne, en 1817, dans 33 tonneaux et 14 caisses qui furent entreposés à l'Hôtel de Ville (Rathaus). Un inventaire en avait préalablement été dressé par le paléographe Gerver. Des raisons politiques les firent revenir à Porrentruy, en 1842, dans la tour du Coq.

Après la démission de l'érudit archiviste et historien, Casimir Folletête, le Conseil-exécutif ordonna, en 1898, le transport de nos vagabondes archives à Berne, dans la Tour des Prisons (Käfigturm), « afin de mieux veiller à leur conservation et d'en faciliter l'emploi tant par les autorités cantonales que par les professeurs et les étudiants de l'Université ».

Ces précieux papiers ne gagnaient guère au change car la seconde tour était froide et mal éclairée. On ne pouvait guère y compulser les documents poussiéreux qu'au cœur de la bonne saison. Dans certains cas toutefois, des liasses en étaient momentanément transférées à l'Hôtel de Ville.

C'est en 1940 seulement que tous les papiers importants de l'ancienne Principauté épiscopale furent installés dans les spacieux locaux du nouvel et beau bâtiment des archives de l'Etat de Berne (Staatsarchiv, Falkenplatz 4). Cet édifice, des mieux aménagés, qui s'élève non loin de l'« Alma mater bernois » et du Bureau des patois romands, a coûté, y compris le mobilier, la somme de 850.000 francs. Puissent nos vénérables arrchives trouver à leur troisième arrivée dans le Jura un lieu de refuge aussi décent sinon luxueux que celui dont elles jouissent depuis une dizaine d'années aux abords de la Grande Schänzli.

Soit à Bâle, soit à Porrentruy, soit à Berne, les précieux documents qui sont l'âme de notre ancienne Principauté ont eu la chance d'être placés sous la garde de savants et fidèles archivistes : les Maldoner, les Moser, les Trouillat, les Kohler, les Folletête, les Kurz, les von Fischer, et leurs dévoués et compétents adjoints ou assistants.

* * *

Les matériaux croissants toujours, il fallut songer, après les troubles qui durant une décade déchirèrent l'Ancien Evêché, à une réorganisation complète de tous les titres, parchemins, livres et papiers. Le Prince fut assez heureux pour trouver, en 1749, l'homme qu'il fallait, en la personne de Maldoner. Son adjoint Moser lui succéda après qu'il eut achevé la plus grande partie de son gigantesque travail.

C'est depuis lors que les Archives de notre petit pays sont réparties en deux grandes divisions correspondant à la double puissance religieuse et séculière des Princes-Evêques de Bâle. Les sections qui les composent sont ran-

gées par ordre alphabétique. Celles de la division qui a rapport au pouvoir spirituel sont numérotées de 1 à 115 et celles qui sont du domaine de la souveraineté temporelle de 116 à 293. La section ayant trait aux troubles d'Ajoie compte 89 liasses renfermant plusieurs milliers de documents : feuilles volantes, lettres, cahiers ou registres divers écrits en français, en allemand ou en latin.

Maldoner dressa encore un grand inventaire où les 293 sections de la deuxième division sont registrées par ordre alphabétique et selon leurs numéros. Il a encore écrit ,par ordre chronologique, un aperçu sommaire des Actes qui donne pour ainsi dire un abrégé de l'histoire des Princes-Evêques, mais dont la première partie a malheureusement disparu. Il avait un tel soin des archives qui lui étaient confiées, nous dit G. Kurz dans les « Actes » de l'Emulation » de 1921, qu'il ne remettait aucune pièce au souverain lui-même sans un reçu signé de Sa main.

Monsieur Amédée Membrez, un Jurasien de vieille souche, comme l'érudit André Rais qui continue ses travaux de bénédictin, travailla dès 1916 « con amore », à Berne, à la Tour des prisons, puis dès 1940, aux Archives de l'Etat, à la réorganisation de nos papiers de famille.

Les documents concernant l'ancienne Principauté sont réunis en liasses, d'aucuns reliés et disposés judicieusement sur des rayons d'une longueur totale de 1000 mètres. Il faudra une vingtaine de camions pour les transporter à Porrentruy. Ils seront chargés et déchargés de telle sorte qu'on pourra les placer immédiatement sur les nouveaux rayons dans le même ordre qu'à Berne.

Je ne sais si la bibliothèque de la salle de lecture suivra en Ajoie les documents dont le plus ancien, d'après les « Monuments » de Trouillat, date de l'an 878. (C'est la confirmation impériale d'une donation faite à l'abbaye de Moutier-Grandval). On peut consulter entre autres, dans la salle en question, les « Actes » de la Société jurassienne d'Emulation parus depuis un siècle, les « Monuments » cités plus haut et les ouvrages de nos historiens, ceux de Quiquerez, de Vautrey, de l'abbé Daucourt, de Folletête, de Monseigneur Chèvre, de Virgile Rossel, de Paul Bessire, de Gustave Amweg, etc., etc.

Le savant paléologue von Fischer est l'Archiviste actuel de l'Etat. Son adjoint, M. Edmond Meyer, est un Biennois, partant presque un Jurassien. Le Dr André Rais est un des trois assistants scientifiques de M. von Fischer. Un obligeant surveillant va quérir auprès des employés qui en ont la charge les liasses de documents demandés à la salle de lecture par ceux qui désirent les consulter. Une secrétaire dirige les nouveaux arrivants vers l'Archiviste, son adjoint, les assistants ou la salle de lecture. Chacun est accueilli avec la plus grande amabilité et se sent bientôt chez soi.

* * *

C'est avec une regrettable indifférence qu'on vit partir pour Berne, en 1898, les archives de notre défunte Principauté. Alors qu'elles étaient encore installées dans la lugubre Tour des Prisons, l'abbé Daucourt disait qu'il fallait prier Dieu pour qu'elles ne retournassent jamais dans le Jura. M. Gustave Amweg — qui vint et fut reçu plus tard à résipiscence — prétendait qu'elles étaient en sûreté à Berne et qu'il n'y avait pas lieu d'en exiger le retour à Porrentruy. Le paléologue bernois von Fischer, à en croire M. Alfred Ribeaud, se serait plutôt montré favorable à un renvoi en Ajoie de nos documents séculaires.

Versera-t-on des larmes de joie lorsque « l'âme » de la Rauracie en reprendra le chemin ? Quel enfant ne se réjouirait de voir se ranimer celle qui lui a donné le jour ?

Jules Surdez.

Un beau poème

A la fin du XVIIIe siècle, les dialectes des Grisons étaient tombés au rang de patois. Pour qu'il y ait dialecte, il faut qu'un parler puisse produire, en vers et en prose, une littérature complète. Ce n'est que par un travail et un développement continus que le langage populaire peut se perfectionner et donner une grande œuvre.

Il y a un siècle et demi qu'une latinité, le rétoroman, se mourait à l'est de la Suisse. Il en était de même à l'ouest, dans la Romandie.

Des patoisans rhétiques entreprirent de sauver leur vieux langage sous sa forme romanche. Ils déclenchèrent un mouvement qui ne s'arrêta plus. Appuyé sur ses deux dialectes, le romanche et le ladin (enseignés maintenant dans les écoles, le rétoroman a pu être élevé au rang de quatrième langue nationale.

Le patois gruérin eut l'heur d'avoir un vrai poète, Henri Bornet, l'auteur du « Chevrier » et de la « Haute Gruyère », dont j'ai déjà parlé dans ce journal. Avec lui déjà, le gruérin cessa d'être un patois pour devenir un dialecte.

La Gruyère s'enorgueillit aussi de Cyprien Ruffieux (le promoteur de la renaissance de son parler) et de son neveu, Fernand Ruffieux.

Ce dernier vient de publier un charmant poème, les « Armaillis des Colombettes », qui révèle un incontestable talent et est remarquable par sa simplicité et sa concision.

J'ai eu le plaisir de faire la connaissance de cet aimable poète du terroir fribourgeois lors d'une récente réunion de patoisans romands organisée par Radio-Lausanne. Il a bien voulu me dédicacer un exemplaire de « Lè j'armalyi di Colombètè » en me qualifiant de « défenseur des traditions du Jura ».[1]

Son poème comprend un court prologue, huit chants ayant chacun six strophes de huit vers octosyllabiques, et l'épilogue suivant :

Ke Diu bénechè la Grevire,
Chè velâdzo, chè brâvè dzin ;
Ke le travô è la préyire
Fachan oubyâ ti lè pochyin.
Ke lè trupi puéchan èrbâ,
Todoulon, ou pi dou Moléjon,
Kan révin la bala chajon,
In tzantin : Liauba por ariâ.

(Que Dieu bénisse la Gruyère, — Ses villages, ses braves gens. — Que le travail et la prière — Fassent oublier tous les soucis ; — Que les troupeaux puissent alper — Toujours au pied du Moléson, — Quand revient la belle saison, — En chantant : Liauba por ariâ).

* * *

Si la traduction en français montre une certaine sécheresse, dans le texte original par contre chaque mot porte et fait image. Le poète dégage les mouvements et les scènes du fameux « Ranz des vaches » fribourgeois. Il suit pas à pas les armaillis du village des Colombettes qui, le printemps revenu, se sont levés de bon matin pour s'en aller avec le troupeau sur les coteaux herbeux. Entendez-vous le joli carillon des sonnailles ?

Les bergers ne manquent pas de trinquer devant l'ancienne auberge de la Mort (qui, comme notre moulin de la Mort, doit son nom à une roche fendue).

Un orage se déchaîne ensuite et le torrent déborde. A Dieu, on se recommande. Tout redevient calme. Les cimes sont dans l'ombre « quand le soleil s'est mussé » (tiaind que le soroille é pris sai moûssie », dirait-on dans les Clos-du-Doubs).

Un dimanche, le curé monte au chalet pour le bénir.

Durant tout l'alpage, on prépare le fromage.

Le dimanche on descend prier dans la plaine.

Pierre va offrir à Rose si plaisante de la crème bien fraîche. La « gracieuse » a déjà mis son joli fichu.

Chaque matin, en se levant, les armaillis commencent le travail quotidien. Le « buébo » s'en va héler les vaches « por aria » (pour les traire). La chaudière suspendue à la crémaillère s'emplit de lait écumeux.

A la Saint-Denis, les gens « du bas » s'en viennent sur les cimes regarder leurs bêtes.

Cela donne l'occasion à Pierre de remettre à Rose les edelweiss que non sans risque il a cueillis. D'abord quelque peu intimidés, ils finissent par se dire : « Pour la vie, nous nous aimerons ».

L'automne s'avance, il faut quitter l'alpe. Bientôt on fête la bénichon. Peu après, Pierre épouse la gentille Rose. Que chantent donc les cloches ? « Prenez votre nouveau chemin, pleins de joie et de courage ».

Malgré sa simplicité, le poème de Fernand Ruffieux nous permet d'estimer que son auteur est assez fort pour entreprendre une œuvre aux dimensions plus amples et de plus profonde inspiration.

Les « Armaillis des Colombètes » comptent quatre cents vers. Curieuse coïncidence, le poème que j'ai écrit il y a quelque trente-cinq ans, « Les quatre séjons », a le même nombre de vers de huit syllabes (répartis dans quatre chants de vingt strophes ayant chacun cinq vers).

J'y montre l'activité des Francs-Montagnards au cours des saisons, l'aspect changeant de leur plateau et ne fais qu'esquisser la vie de deux êtres patois n'est qu'un essai folklorique qui se complaît à faire vivre des mots dans des phrases faisant elles-mêmes partie d'un tout plus grand tandis que celui du chantre de la Gruyère est l'œuvre d'un vrai poète.

A titre de curiosité voici, prise au hasard, une strophe des « Quatre Saisons » en question :

Au rôt les coulètches, l'huvie,
Aich'tôt que vînt în bé toton ;
Les yuates tyissant chu lai vie :
Çoli rend moins trichte lai vie
En aittendaint les frâs botons.

(On entend de nouveau les grelotières — Aussitôt que se forme une bonne piste de neige — Les traîneaux glissent sur la route (la voie) : Cela rend moins triste la vie — En attendant les frais bourgeons).

Un beau poème

A la fin du XVIIIe siècle, les dialectes des Grisons étaient tombés au rang de patois. Pour qu'il y ait dialecte, il faut qu'un parler puisse produire, en vers et en prose, une littérature complète. Ce n'est que par un travail et un développement continus que le langage populaire peut se perfectionner et donner une grande œuvre.

Il y a un siècle et demi qu'une latinité, le rétoroman, se mourait à l'est de la Suisse. Il en était de même à l'ouest, dans la Romandie.

Des patoisans rhétiques entreprirent de sauver leur vieux langage sous sa forme romanche. Ils déclenchèrent un mouvement qui ne s'arrêta plus. Appuyé sur ses deux dialectes, le romanche et le ladin (enseignés maintenant dans les écoles, le rétoroman a pu être élevé au rang de quatrième langue nationale.

Le patois gruérin eut l'heur d'avoir un vrai poète, Henri Bornet, l'auteur du « Chevrier » et de la « Haute Gruyère », dont j'ai déjà parlé dans ce journal. Avec lui déjà, le gruérin cessa d'être un patois pour devenir un dialecte.

La Gruyère s'enorgueillit aussi de Cyprien Ruffieux (le promoteur de la renaissance de son parler) et de son neveu, Fernand Ruffieux.

Ce dernier vient de publier un charmant poème, les « Armaillis des Colombettes », qui révèle un incontestable talent et est remarquable par sa simplicité et sa concision.

J'ai eu le plaisir de faire la connaissance de cet aimable poète du terroir fribourgeois lors d'une récente réunion de patoisans romands organisée par Radio-Lausanne. Il a bien voulu me dédicacer un exemplaire de « Lè j'armalyi di Colombètè » en me qualifiant de « défenseur des traditions du Jura ».[1]

Son poème comprend un court prologue, huit chants ayant chacun six strophes de huit vers octosyllabiques, et l'épilogue suivant :

Ke Diu bénechè la Grevire,
Chè velâdzo, chè brâvè dzin ;
Ke le travô è la préyire
Fachan oubyâ ti lè pochyin.
Ke lè trupi puéchan èrbâ,
Todoulon, ou pi dou Moléjon,
Kan révin la bala chajon,
In tzantin : Liauba por ariâ.

(Que Dieu bénisse la Gruyère, — Ses villages, ses braves gens. — Que le travail et la prière — Fassent oublier tous les soucis ; — Que les troupeaux puissent alper — Toujours au pied du Moléson, — Quand revient la belle saison, — En chantant : Liauba por ariâ).

* * *

Si la traduction en français montre une certaine sécheresse, dans le texte original par contre chaque mot porte et fait image. Le poète dégage les mouvements et les scènes du fameux « Ranz des vaches » fribourgeois. Il suit pas à pas les armaillis du village des Colombettes qui, le printemps revenu, se sont levés de bon matin pour s'en aller avec le troupeau sur les coteaux herbeux. Entendez-vous le joli carillon des sonnailles ?

Les bergers ne manquent pas de trinquer devant l'ancienne auberge de la Mort (qui, comme notre moulin de la Mort, doit son nom à une roche fendue).

Un orage se déchaîne ensuite et le torrent déborde. A Dieu, on se recommande. Tout redevient calme. Les cimes sont dans l'ombre « quand le soleil s'est mussé » (tiaind que le soroille é pris sai moûssie », dirait-on dans les Clos-du-Doubs).

Un dimanche, le curé monte au chalet pour le bénir.

Durant tout l'alpage, on prépare le fromage.

Le dimanche on descend prier dans la plaine.

Pierre va offrir à Rose si plaisante de la crème bien fraîche. La « gracieuse » a déjà mis son joli fichu.

Chaque matin, en se levant, les armaillis commencent le travail quotidien. Le « buébo » s'en va héler les vaches « por aria » (pour les traire). La chaudière suspendue à la crémaillère s'emplit de lait écumeux.

A la Saint-Denis, les gens « du bas » s'en viennent sur les cimes regarder leurs bêtes.

Cela donne l'occasion à Pierre de remettre à Rose les edelweiss que non sans risque il a cueillis. D'abord quelque peu intimidés, ils finissent par se dire : « Pour la vie, nous nous aimerons ».

L'automne s'avance, il faut quitter l'alpe. Bientôt on fête la bénichon. Peu après, Pierre épouse la gentille Rose. Que chantent donc les cloches ? « Prenez votre nouveau chemin, pleins de joie et de courage ».

Malgré sa simplicité, le poème de Fernand Ruffieux nous permet d'estimer que son auteur est assez fort pour entreprendre une œuvre aux dimensions plus amples et de plus profonde inspiration.

Les « Armaillis des Colombètes » comptent quatre cents vers. Curieuse coïncidence, le poème que j'ai écrit il y a quelque trente-cinq ans, « Les quatre séjons », a le même nombre de vers de huit syllabes (répartis dans quatre chants de vingt strophes ayant chacun cinq vers).

J'y montre l'activité des Francs-Montagnards au cours des saisons, l'aspect changeant de leur plateau et ne fais qu'esquisser la vie de deux êtres patois n'est qu'un essai folklorique qui se complaît à faire vivre des mots dans des phrases faisant elles-mêmes partie d'un tout plus grand tandis que celui du chantre de la Gruyère est l'œuvre d'un vrai poète.

A titre de curiosité voici, prise au hasard, une strophe des « Quatre Saisons » en question :

An rôt les coulètches, l'huvie,
Aich'tôt que vint în bé loton ;
Les yuates tyissant chu lai vie :
Çoli rend moins trichte lai vie
En aittendaint les frâs botons.

(On entend de nouveau les grelotières — Aussitôt que se forme une bonne piste de neige — Les traîneaux glissent sur la route (la voie) : Cela rend moins triste la vie — En attendant les frais bourgeons).

* * *

Doit-on regretter la disparition de nos patois jurassiens ? Ils étaient, eux, le vrai parler du terroir. Le français n'est, lui, qu'une langue étrangère que nos aïeuls ont dû apprendre. En l'enseignant aux dépens du patois, on l'a privé de racines et de sève. C'est pourquoi il garde encore pour ceux de ma génération un caractère artificiel. Quand nous le parlons et l'écrivons, il nous semble parfois que nous sommes en classe. Comme les Fribourgeois dont parle Gonzague de Reynold, nous avons parfois peur du mot propre et de l'expression directe. Notre vocabulaire est pauvre et notre pensée confuse.

Il aurait fallu partir du patois pour enseigner le français. On serait parvenu à l'enraciner plus aisément dans notre terre rauracienne et à nous le rendre plus naturel.

Philippe Godet, celui de nos écrivains romands qui possède le mieux la langue française, a eu le courage de puiser lui-même dans les dialectes.

Il est heureux que depuis un demi-siècle les préventions et les préjugés contre les patois soient tombés peu à peu, grâce aux progrès de la linguistique.

Aujourd'hui, bien d'autres dangers sont en train de saper le doux parler de France... et d'ailleurs. En patois, il est difficile d'éviter le mot propre parce que le parler populaire ramène sans cesse à la réalité, à l'objet, à la terre. Au reste, on ne saurait guère cultiver le patois sans cultiver en même temps l'intrus, le français. Que l'on sourie si l'on veut mais la vérité m'oblige à dire que le vieux parler des Clos-du-Doubs, qui m'est si cher, a complété et non rendu vaines les excellentes leçons de M. Edouard Germiquet, mon ancien maître de français, duquel je garde le plus reconnaissant souvenir.

Jules Surdez.

Au temps des Berceuses

Les « vouéyeris » ou chansons de danse et les berceuses ont de nombreux points de ressemblance. La régularité du rythme et la monotonie du dessin mélodique sont les conditions essentielles des berceuses puisque les mamans les chantent pour provoquer le repos de leurs enfants en calmant leurs nerfs.

Pour un enfant qui parle déjà quelque peu, il faut une série de syllabes formant au moins des semblants de mots, des onomatopées dont les sonorités doivent être naturellement plus voilées que celles des rondes.

J'ai recueilli de nombreuses berceuses dont les paroles sont sans suite et surtout les images très simples, avec force diminutifs — nos patois en sont riches — que l'on répète indéfiniment. La monotonie est ici la première condition de la berceuse qui se complaît dans des formules musicales rudimentaires et incessamment répétées.

Il en est de très jolies en français, comme celle-ci, qui [illegible] et est demeurée populaire :

Dodo, l'enfant do,
L'enfant domira tantôt...

et la suivante, qui nous semble exquise :

1.
Ainsi [illegible] maman berce, berce, berce,
Ainsi [illegible] maman berce son enfant.
Bonjour, bonsoir,
Mon petit espoir,
Bonsoir, bonjour,
Mon petit amour.

2.
Ainsi la maman chante, chante, chante,
Ainsi la maman chante son enfant.
Bonjour, bonsoir, etc.

3.
Ainsi la maman soigne, soigne, soigne,
Ainsi la maman soigne son enfant.
Bonjour, bonsoir, etc.

4.
Ainsi la maman pleure, pleure, pleure,
Ainsi la maman pleure son enfant.
Bonjour, bonsoir, etc.

Dans le Clos du Doubs, les mères chantaient jadis :

Bréce, bréce lai bréçatte,
Coutche, coutche lai coutchatte ;
Lai tchvatte raîle
Pai dains lai côte,
Lai migui bêle
Bïn en l'aissôte.
Doue mon popon
Cman le papon.

En Ajoie, on n'a pas encore oublié cette berceuse :

Dôdô, ci popon,
Lai manman n'ât pe ai l'hôta :
Elle ât allè en lai Côtatte
Po y faire di touctchelat
Froyie d'ues des ouejelats,
Po ci pouere petét bouebat.

A la Montagne des Bois, les mamans chantaient, ou plutôt récitaient, une de ces formulettes éliminatoires que les folkloristes nomment « empros » :

« Quélle houre at-é ? — Lai demé des chéx. — Tchu te l'é dit ? Lai grôsse Maidyi — Que fesaît-éye ? — Elle vét son petét — E serait meux â lét. — En le veut baptoillie. — Poquoi le baptoillie ? — Po y baillie ïn nom. — En on tchoisi qué nom ? — Yâde-Pierrat-Simon. — Tchu veut étre compére ? — Le Bapti di Petét Mére. — Tchu seré lai commére ? — Lai Lina des Aiméres. — E y airé ïn bon commêré ? — Des renouéyes de té raimé. — Oh ! lai lai lai lai : I m'en vais, i m'en vais »...

Il va de soi que la mélodie d'une berceuse doit être chantée à mi-voix, doucement, mystérieusement. Elle se meut sur un très petit nombre de notes de façon à ne pas dépasser des intervalles que la voix ne puisse franchir sans changer de timbre et d'intensité.

Les animaux, les oiseaux surtout, sont les personnages de prédilection des berceuses. On y parle de « raîtates », d'« ailombrates », de « voidjeulâtes », de « vannates », de « raites couérbates », de « mêusâtes », etc.

Les randonnées, c'est-à-dire les chansons énumératrices, sont aussi employées en guise de berceuses. A chaque couplet on ajoute un nouveau vers désignant un nouvel objet. Voici le dernier couplet de celle de la « fuate » qui fut très en vogue jadis :

Et dechus lai pieume
Devisêtes ço qu'è yé...
E yé enne féye,
} bis
Lai pu[illegible]elle des féyes :
Lai féye ât dechus lai pieume,
Lai pieume ât dechus l'ôjé,
L'ôjé ât dedains l'ue,
L'ue ât dedains le nid,
Le nid ât dechus le raim,
Le raim ât aiprés lai fuate,
Lai fuate crât en lai Côtatte.
Oh ! Oh ! Ah ! Ah !
Lai féye enson lai fuate.

Il y a quelque chose de calme et de reposant dans ce type par excellence de la véritable berceuse populaire citée plus haut :

Dôdô, ci popon
Lai manman n'ât pe ai l'hôtâ...

Si l'on ne berce plus les petits enfants, l'on chante encore des berceuses, du moins en français, et les plus grands musiciens ne croient pas déchoir en en composant de nouvelles. La simple intonation, le sentiment juste de l'expression, les conduit à employer sans parti-pris d'imitation un procédé que l'on retrouve dans la chanson populaire.

La berceuse — la « breçouse » de nos grand'-mères — est un genre que l'instinct populaire et le génie des maîtres de l'art ont formé de traits absolument semblables.

On se gausse non sans raison, en nos temps troublés surtout, de ceux qui ne regardent pas résolument en avant, mais l'on me pardonnera, je pense, d'avoir jeté un regard en arrière pour évoquer un temps où l'on n'avait pas l'heur, ou plutôt le malheur, d'ouïr, la nuit, la voix stridente des modernes sirènes.

J. S.

MON AJOIE

(Romance).

Air des petites Antilles

Paroles de JULES SURDEZ

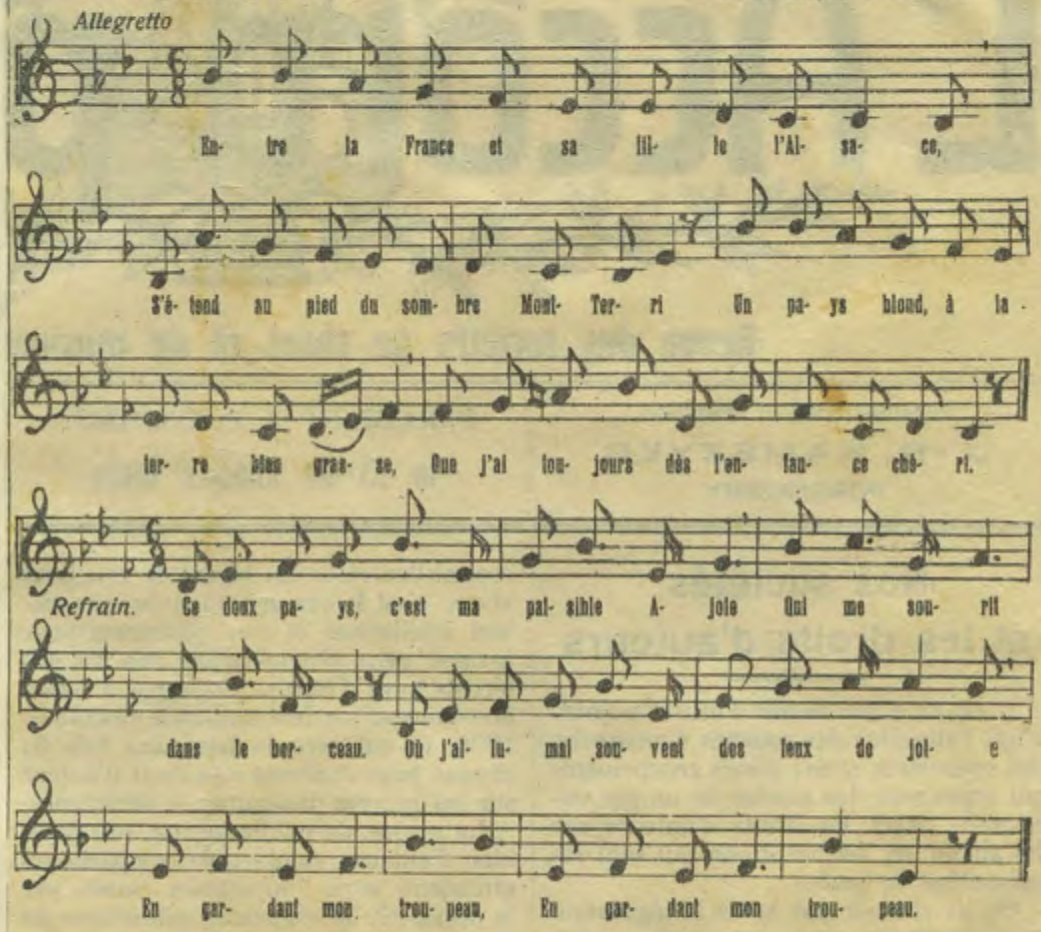

2.

J'ai dû quitter la plaine eusoleillée
Pour les frimas d'un plateau nébuleux ;
Mais je revois l'Ajoulotte éveillée.
De frais vergers et de grands blés houleux.

Refrain : O doux pays, etc.

3.

Dans mes travaux, quel espoir m'encourage ?
Quel baume peut adoucir mon chagrin ?
C'est l'assurance, au déclin de mon âge,
De te revoir en pieux pèlerin.

Refrain : O doux pays, etc.

4.

Si le destin trompe mon espérance
Et que mourir loin de toi soit mon sort,
Vers toi, par une invincible attirance,
S'envolera mon âme après la mort.

Refrain : O doux pays, etc.

Refrain :

O doux pays, ô ma paisible Ajoie
Qui me sourit dans le berceau,
Où j'allumai souvent des feux de joie
En gardanf mon troupeau. *(bis)*

13 juin 1919.

La petite histoire

Le « Jura », le « Pays » et la « Tribune de Genève » ont annoncé, en novembre 1940, qu'un Jurassien de bonne souche, M. Simon Vatré, venait d'offrir à sa commune natale un présent d'une rare originalité, l'«Histoire de Vendlincourt », illustrée de photographies familiales et d'enluminures et qui réunit nombre de documents touchant la vie du village de 999 à nos jours. On y trouve la généalogie de ses ressortissants avec leurs surnoms si caractéristiques qui sont pour la plupart les termes les plus archaïques du vieux parler ajoulot (Tehouri, Maiyenot, Tyityïnne, Tchoye, Djosion, Bisat, Braue, Schmête, Rêvé, Mantieulé, Bica, etc.).

L'ouvrage en question renseigne excellemment sur les sires de Vendlincourt, les bourgeois, les curés, les magistrats, la vie économique, religieuse, scolaire, et présente un grand intérêt folklorique. M. Alfred Frossard, qui a bien voulu le préfacer en sa qualité de bourgeois de cette commune, en a, à titre gracieux, splendidement relié les trois tomes. C'est de son imprimerie que vient de sortir de presse la belle édition du « Glossaire des patois ajoulots » présenté par le soussigné, ancien élève de l'école secondaire de Vendlincourt, et dont l'auteur est également M. Simon Vatré.

Sa commune natale lui ayant accordé la bourgeoisie d'honneur, ce dernier lui témoigna sa reconnaissance en ajoutant un copieux supplément à son « Histoire de Vendlincourt ». M. Ernest Boinay, fonctionnaire à Berne, qui lui avait déjà prêté un concours appréciable, voulut bien devenir son collaborateur pour mener à bien cet attrayant travail. Des dessins du talentueux Alfred Frossard, des chansons, des poésies, des récits en patois, des photos d'une quarantaine de familles, complètent agr´ablement les matières des premiers volumes.

Les auteurs ayant eu l'amabilité de me confier une copie du supplément en question, je pense intéresser vos lecteurs en en parlant quelque peu d'autant plus qu'on s'est contenté jusqu'ici de le signaler brièvement.

M. Vatré nous y donne en patois un bien curieux « curriculum vitae ». Il nous fait connaître les heurs et malheurs du fils d'un tonnelier qui exerça maints métiers et sut, à force de volonté, devenir un fonctionnaire genevois estimé. (On sait que M. Simon Vatré est préparateur à l'Institut de médecine légale).

Sous le titre « In aîne de pus » il nous fait avec humour l'apologie de Maître Aliboron.

Qu'il est savoureux le récit dialectal où il nous décrit les péripéties d'un court séjour qu'il fit avec son futur collaborateur dans un chalet de l'Oberland bernois !

Qu'elle est amusante et touchante sa relation patoise d'une randonnée de faucheurs, aux Franches-Montagnes, qu'un temps pluvieux contraignit à rentrer en Ajoie, le gousset vide, sans avoir été embauchés !

Qu'il nous plaît de revoir dans la galerie des portraits les visages des défunts que nous eûmes l'heur de connaître : Joseph, Boinay, Simon Corbat, Marie Christe (« Lai Petéte maîtrâsse »), les abbés Cuttat et Seuret, les éducateurs Louis Chappuis, Sosthène Monnin, Léon Hennemann (« le Roi des aîchates ») auquel s'adressent deux vers de Simon Vatré : « De toi, en djâseron encoué — Longtemps, aî Veindfîncoué », l'ancien maire Frédéric Amweg (qui ne craignit pas de prononcer une allocution en patois au cours d'une cérémonie officielle), son fils Gustave (qui honora tant l'Emulation), Ernest Corbat (l'oncle du colonel divisionnaire Marius Corbat), qui fut le chef d'exploitation du Saignelégier-Chaux-de-Fonds. J'en passe et des meilleurs.

Nous faisons ensuite connaissance avec la vénérable église du village, l'horloge de la tour et les nouvelles cloches. Dans la première partie de l'« Histoire de Vendlincourt », M. Emile Boinay émettait le désir que ces cloches n'eussent jamais à faire entendre l'appel de la patrie en danger. Or, peu de temps après, elles se mettaient en branle pour annoncer le déclanchement de la plus terrible des guerres.

Ce n'est pas sans une profonde émotion que nous considérons le cliché représentant le regretté curé Cuttat déguisé en paysan, au temps du Kulturkampf. Il est chaussé de bottes et coiffé d'un bonnet à poil, comme un moujik barbu. Il porte la blouse ajoutole et est armé d'un bâton. Puissent ces temps troublés ne jamais revenir quoique l'histoire soit, dit-on, un perpétuel recommencement !

Nous revoyons pieusement le lourd ostensoir rapporté de Bellelay par le curé Amweg, la grande crécelle de la tour, les quatre croix du village dont l'une, dressée il y a près d'un siècle, porte cette légende : « O vous qui passez — voyez — s'il y a douleur — semblable à ma douleur ».

D'autres clichés nous présentent le tourneur « Djoset des baigues » à l'ouvrage, le «Frantz» égorgeant un porc, le « Tyilat Baratiat » et ses béquilles, maints autres types curieux, des scieurs de long, un sapin géant en route pour la scierie, un puits à balancier, des vues des châteaux de Porrentruy et de St-Ursanne et le magnifique tableau de la chapelle de Lorette reconstitué de mémoire par M. Alfred Frossard. Nous y trouvons encore des panoplies d'outils des différents métiers exercés dans la commune, des instruments et ustensiles d'autrefois : rouet, charrue, balance, macque, sérançoir, baxtringue, crémaillère, baratte à piston ou à manivelle, etc.

Les gens de Vendlincourt ne seront pas peu fiers d'apprendre qu'un de leurs aïeux, Jacques Corbat, reçut la « Médaille de Sainte-Hélène » décernée aux vétérans ayant participé à l'épopée napoléonienne, de 1792 à 1815.

On relira avec intérêt la légende nous rapportant comment l'apparition inopinée d'une dame en noir vint troubler le festin nuptial du dernier sire du lieu.

Si l'on est touché du souvenir reconnaissant que garde M. Vatré de l'école secondaire de son village, on est amusé par la manière pittoresque avec laquelle il nous décrit, en langage du cru,

un cortège carnavalesque.

On retrouve avec plaisir dans le supplément en question quelques-unes des chansons patoises qui firent les délices de nos pères, celle entre autres de l'âne dont les legs comiques rappellent ceux du poète Villon et celle dont les deux vers suivants sont encore sur toutes les lèvres : « Voici lai Saint-Meitchïn, — Voici lai foire és aînes »...

Les patoisants se délecteront à la lecture de près de 150 pages de gaudrioles (« louenes, tyintyouenes, balanbouenes ») non toutes inédites, quelque peu libres, mais malicieuses et fleurant bon le terroir ajoulot. Résumons-en l'une ou l'autre.

«Que le monde âi potchaint grand»! s'écriait sur le Mont de Cœuve un jeune homme un peu « à la bonne » qui, le baluchon à la main, partait pour l'Amérique.

Un paysan dont les chevaux ne voulaient plus avancer (le char s'était embourbé dans le Bois-Médecin) les planta là pour rentrer seul à la maison, en murmurant : « Es se vœulant dje lïn rémœûdre tiaind c'ât qu'èls airaient fâte d'être avouennè » !

Des braconniers surpris par le gendarme ayant braqué leur arme contre lui, il s'empressa de faire demi-tour en disant : « Aichetôt que c'ât dïnche, i revi[illegible] ».

[illegible] hait au guet-de-nuit d'avoir embroché un méchant chien avec la pointe de sa pique au lieu de se défendre avec l'autre bout de la hampe, il s'exclama : « I l'airôs fait s'è m'aivaît mouerdju d'aivô sai quoue ».

Un « rigot » qui s'en allait pendre un pauvre hère jugea bon de lui dire, chemin faisant : « Te sais, frêrat, i n'aie djemaîs niun pendu » et l'autre de répartir : « Et peus moi, tiusenat, i ne sous djemaîs vivu pendu, mains en y botaint tchétinn di sïn, è veut bïn allê ».

Un « chire » de la Cour réprima un jour vertement un résinier de Vendlincourt qui frappait son baudet en gravissant la Vignatte : « E vôs me fât padjenê », riposta l'ânier, « i ne saivôs pe que mai bête aivaît de lai poirentê â Tchêté ».

« Le diaîle te biscuoennè »! dit un enfant au prêtre qui venait d'effrayer par un tonitruant « Dominus vobiscum » le souriceau qu'il guettait depuis un moment...

Les autres «louers» sont à l'avenant.

Toute une rubrique est réservée aux expressions favorites de nombre d'habitants de la commune d'origine des auteurs de l'«Histoire de Vendlincourt » qui sont vraiment doués de l'esprit d'observation. Nous nous permettons d'en citer quelques-unes : « An ât sôle de ne rin faire. — Nos les vœulans mentre â pas. — I veux potchê piainte. — E dèt, è dèt. — Tot chu qu'ô. — Ce n'ât pe l'embairrais. — Oh ! nenâ, ch'mon âme. — An ne le sairait prou dire. — C'ât potchaint dïnche. — Ce n'ât pe ïn fô que te le dit. — S'i po yôs pie mœuri ! — C'ât tâ qu'i vos le dis. — Qu'ât-ce qu'i faîs tchu c'te fiere ? — Que les dgens sont métchaints ! — Que se ravouétéchïet pie. — E le fârait mouennê dains enne mâjon. — T'és chi bête que vois louere »...

Le folkloriste trouve à glaner maints renseignements intéressants dans le supplément en question touchant le « fouletat », les fées, les sorciers, les feux-follets, les revenants, les somnambules ,les oiseaux de mort, les esprits frappeurs et traîneurs de chaînes et les vieux us de la région.

Il fait connaissance avec la fée Mâchecroûte (qui, revêtue d'un « vitchouera », s'en allait jadis, clopinant avec sa béquille, embourber les chars dans les bois) ; avec le Petit humme di Vieux fer ,lequel endossait une vieille redingote à deux pans et se coiffait d'un chapeau de brume pour dévaliser les gens attardés rentrant de la foire de Porrentruy) ; enfin avec le Chat noir (qui fascinait les passants, pour arriver plus aisément à ses fins).

On n'ose espérer que les mamans endorment encore leurs petits enfants en chantonnant cette mélancolique berceuse : « I en aivôs doue, — I n'en aie pus qu'enne : — Tiu me l'é pris, mai dgerenne ? — Tiu me l'é pris, mai Cocatte ? — Tiu me l'é pris ch'lo nid ? »...

Il y a lieu, on le voit, d'envier les gens de Vendlincourt qui sont à même de consulter à la Mairie, un tableau si vaste et si complet de la vie de leur village, de son histoire(de sa petite histoire surtout), de ses coutumes, de son langage, de ses occupations, de ses délassements. Il cût fallu un Crésus pour faire imprimer un ouvrage d'une telle étendue qui n'cût d'ailleurs été à la portée que de quelques bourses.

En complimentant sincèrement Messieurs Boinay et Vatré pour l'amour qu'ils témoignent à leur lieu natal et pour leur travail de bénédictin, on nous permettra d'espérer qu'ils nous donneront un jour la « substantifique moëlle » de leur « Histoire de Vendlincourt » dans un livre de modeste format qui intéressera tous les Jurassiens, voire dans une relation qu'accueilleront sans doute favorablement les « Actes » de la Société jurassienne d'Emulation.

Jules Surdez.

Un patoisant de marque

M. Gonzague de Reynold, s'accusant de n'avoir jamais su le patois, rappelle que son oncle, feu le commandant de corps d'armée Techtermann, le lui a souvent reproché : « La première langue que tu devrais savoir, lui disait-il, c'est celle de ton pays, le patois fribourgeois ».

Ce n'est que plus tard qu'il s'engoua pour Louis Bornet, le poète patoisant de la Gruyère, et que l'idée lui vint de trouver un étudiant pour s'atteler à une thèse sur cet auteur du terroir. Cet étudiant fut Jean Humbert, actuellement professeur à Fribourg.

Son savant et attrayant travail, « Louis Bornet et le patois de la Gruyère », illustré par le peintre Reichlen, a paru en 1943 (2 forts volumes in-octavo de 300 pages). L'appendice contient l'œuvre patoise complète de ce poète gruérien.

Louis Bornet (1818-1880), né à la Tour-de-Trême, en Gruyère, devint avocat, puis fut professeur à la Chaux-de-Fonds et au Locle. Son œuvre française en vers est plus que médiocre et ne vaut que par l'intention et la sincérité. Les pièces patoises, par contre, nous révèlent le véritable Bornet, le poète digne de ce nom.

Les « Tzèvreis » (les Chevriers), écrits en 1841, sont un poème qui contient toute la Gruyère : traditions, usages, particularités et qui met en scène d'authentiques aborigènes. Ecrite sur les bancs du collège, cette œuvre ouvre la carrière de l'écrivain dialectal. Dans « Intièmont » (Tei en amont), l'ultime composition, le patoisant dépeint avec amour, justesse et netteté, la nature gruérienne, « vanils » et torrents. On y trouve une peinture saisissante de l'orage et des torrents déchaînés. Après l'évocation du paysage, celle des gens, des armaillis, des bêtes et des choses.

Lorsqu'il écrit dans sa langue maternelle — le patois gruérien — Louis Bornet atteint sans peine à un vigoureux réalisme. Ses fables patoises, « Le Corbé et le Renâ », « Le Baou et la Renaille », (Le bœuf et la grenouille) entre autres, transpositions habiles de La Fontaine, prouvent à quel point l'esprit gaulois et l'esprit gruérien sont faits pour se pénétrer.

Son « Glossaire gruérien » représente un bel essai de plus de deux mille mots.

Voici les premiers vers du beau poème des « Tzévreis » qui en compte 159 :

Pris de l'ivue èssindu, du Gruire in amont,
Tot le galé païs que fourné à Montbovon.
Yô les filles, que diont, ne chont pas di gauchirés,
Père-grand le dejei, liest le païs di chivrés...
(Près de l'eau étendu, de Gruyère en amont,
Tout le joli pays qui finit à Montbovon,
Où les filles, dit-on, ne sont pas maladroites,
Grand-père le disait, c'est le pays des chèvres...)

Voici aussi trois vers de « Intièmont » (poème de 348 vers) :

La chinte l'y est bin lé po veilli chu le riô,
Ma l'yarrouv' achebin que ch'indouât quand fât tzau
Et print che l'ya liii, ches aurès dè répous...
(La sainte est bien là pour veiller sur le ruisseau,
Mais il arrive aussi qu'elle s'endorme quand il fait [chaud
Et prenne, si elle est de loisir, ses heures de repos...)

* * *

La publication des « Tzévreis » suscita une vive polémique. Hubert Charles de Riaz, directeur de l'instruction publique, s'émut et dirigea un réquisitoire contre le patois, ce « baragouin inintelligible » qui ne saurait servir d'instrument littéraire. Alexandre Daguet prit aussitôt la défense du gruérien. Il félicita Bornet et l'encouragea vivement à chanter « dans le patois d'or de la Gruyère ». Dans une longue réplique, H. B. de Riaz condamna sans recours « l'idiome incorrect d'une petite peuplade cachée au fond des Alpes ».

Ce duel linguistique fut le prélude de la lutte officielle contre le patois. « Ecrire en patois, c'est peine perdue », déclara péremptoirement de Riaz... On écrit pour être lu mais qui peut lire des choses qu'on a peine à déchiffrer, puisqu'aujourd'hui nous parlons la langue française, celle dans laquelle il faut écrire sous peine de n'être compris de personne.

Alexandre Daguet revint à la rescousse. En termes émus, il prit la défense du patois malmené. « Nous avons deux langues », dit-il, le français d'abord, notre langue littéraire, la belle et noble langue de France que nous devons aimer et respecter et ne nous lasser jamais d'étudier dans les grands maîtres. Mais à côté de la langue classique nous en avons encore une autre, langue vulgaire, bien humble, qui nous fit sauter de joie sur les genoux de nos grand'mères, notre petit patois simplet qui s'assied sous l'érable avec les malins vieillards et les rieuses jeunes filles ».

La postérité se chargea de vider le différend et donna raison à l'auteur des « Chevriers » quoique la Direction de l'instruction publique ait sévèrement interdit, en 1886, l'usage du patois dans les conversations des enfants. On en arriva là parce qu'on croyait sincèrement que le patois

entravait considérablement le progrès intellectuel et que, lorsqu'il serait banni de l'école, on obtiendrait plus de succès dans l'enseignement, que le canton de Fribourg ne tiendrait plus la queue aux examens fédéraux de recrues 1) et que, dans les casernes, on ne tournerait plus les « Dzozets » en dérision. Ce ne fut donc pas par parti pris que Georges Python promulgua l'arrêt de proscription du patois et donna l'ordre de lui déclarer une guerre sans trève ni merci.

* * *

La plupart des instituteurs approuvèrent cette mesure. Mais le patois eut de nouveau ses défenseurs : Horner, professeur à l'Ecole normale, le peintre Reichlen. Plus tard, l'abbé Bovet refusa non seulement de participer à cette campagne d'extermination dialectale, mais s'inscrivit à faux contre l'ostracisme qui frappait le parler de samère ; il eut encore la hardiesse de composer des chansons patoises qu'il faisait apprendre à ses élèves de l'Ecole normale.

Quand, en 1929, M. Sudan rompit une lance contre le tenace idiome dont il rappela les « incontestables méfaits », M. Naef, après avoir équitablement rendu des points à l'adversaire, déclara que le patois est une langue noble, descendant du latin dont le français est avec lui le fils heureux et qu'il exprime la pensée exacte, spirituelle, enjouée, rude aussi, énergique, d'un vrai peuple montagnard.

D'autres ardents défenseurs du parler du terroir surgirent encore : Rufieux, (Tobi di-j-élieudzo), Perriard, inspecteur des cours complémentaires, venu à récipiscence, Jean Risse, l'auteur de la « Langue paysanne ». M. Piller, l'actuel directeur de l'instruction publique du canton de Fribourg, entend qu'on apprécie le vieil idiome et qu'on lui témoigne les mêmes égards qu'au français ; M. Quartenoud, conseiller d'Etat, a souhaité en pleine séance du Grand-Conseil, qu'on parle le patois, qu'on le cultive, qu'on le fasse aimer ; M. Aebischer répète avec raison que le patois est notre langue maternelle (de moins en moins hélas !) et qu'il est l'expression de notre individualité...

Rufieux, plus chanceux que Louis Bornet, fit école. Des forces fraîches suivent la route qu'il a tracée. De nombreux jeunes poètes veulent chanter dans la langue ancestrale. Yerly n'a-t-il pas écrit le « Tsandélè dè lotan » (La chandelle de laiton), une nouvelle donnée dans un patois impeccable et M. Quartenoud n'est-il pas un lettré dont on attend beaucoup ?

Puissent-ils trouver de nombreux imitateurs parmi les jeunes lettrés du Jura ! Nous attendons impatiemment d'eux qu'ils fassent revivre par des œuvres de valeur l'un ou l'autre des quatre dialectes parlés encore en Ajoie, dans la Vallée, aux Franches-Montagnes ou dans les Clos-du-Doubs. Qu'ils viennent relayer leurs aînés en se disant qu'il n'y aura point de renaissance dialectale chez nous tant qu'un véritable poète, un véritable écrivain, ne sera point paru. L'attendrons-nous en vain ?

Jules Surdez.

(Réd.) Tout en approuvant vivement notre collaborateur, lequel correspond à notre pensée, nous doutons du succès de son appel. Le patois, même là où il reste, perd sa principale richesse. Son vocabulaire s'anémie toujours davantage. Que de termes, que d'expressions sont déjà perdues !

L'éternel chemineau

Ce vagabond est le Juif errant, un personnage légendaire qui aurait été condamné à marcher sans s'arrêter, jusqu'à la fin du monde, pour avoir injurié Jésus gravissant le Golgotha en portant sa croix.

Il apparaît successivement sous les noms d'Ahasvérus ou d'Isaac Laquedem. On l'appelle aussi chez nous le Juif volant (le Djué voulaint). Dans la Rauracie, on le sait, les tziganes sont nommés camps volants (caimps voulaints) ou Bohémiens.

Ce nomade barbu, aux cheveux blancs en broussaille, chaussé de sandales usées, vêtu d'une houppelande délabrée, est un symbole du peuple juif errant depuis des siècles loin de son pays.

A en croire une tradition, le Christ ployant sous le faix de sa croix demanda au cordonnier Isaac Laquedem à se reposer un moment à l'ombre de son échoppe. Cet artisan sans cœur, malgré l'assentiment des soldats de l'escorte, éconduisit brutalement le Sauveur en lui disant : « Marche, marche donc ! — Marche toi-même ! » lui répondit une voix céleste, « et parcours la terre, sans jamais te reposer, jusqu'à la consommation des siècles ».

Depuis lors, le faiseur de sandales chemine à travers le monde sans paix ni trêve. Nul ne l'a jamais vu rire. Il parle indifféremment la langue, le dialecte ou le patois de la contrée où il apparaît. Il n'a jamais plus de cinq sous à dépenser à la fois mais il trouve toujours cette faible somme au fond de sa poche. Ces cinq sous nous rappellent la facilité avec laquelle le peuple juif persécuté et dépouillé revient sans cesse à une situation prospère.

La légende du Juif errant apparaît déjà formée au XIIIe siècle. Une longue complainte puis l'imagerie d'Epinal la popularisèrent plus tard. Voici le premier des vingt-quatre couplets de la chanson en question que j'ai recueillie dans le Val Terbi :

Est-il rien sur la terre
Qui soit plus surprenant
Que la grande misère
Du pauvre Juif errant ?
Que son triste malheur
Paraît morne et fâcheux !

L'air en est lent et morne et compte 9 mesures à 6-8 et 5 à 2-4. Cette complainte en français est une des plus populaires et se chante encore dans notre Jura. Citons-en d'autres vers :

Isaac Laquedème
Pour nom me fut donné... (11e couplet)
J'ai cinq sous dans ma bourse,
Voilà tout mon moyen... (16e c.)
J'ai traité mon Sauveur
Avec trop de rigueur... (17e c.)
Dès ce jour-là, je suis
En marche, jour et nuit... (23e c.)

* * *

Le Juif errant a été vu à diverses reprises, depuis 20 siècles, en Orient, en Occident, et jusque dans notre Jura. Quoiqu'il ne puisse jamais s'arrêter nulle part d'aucuns ont pu, chemin faisant, échanger quelques paroles avec lui. Il accepta même, en Belgique, le verre de bière qu'on lui offrait.

Je n'ai pu recueillir que le couplet suivant d'une complainte en patois de la Montagne des Bois :

S'i aivôs laissie le bon Due
Se setè viès l'aître di fue. (!)
On me ne voirrait pon rédut
Aï péssè des djouées longe et dus.
De tchemenè sains râte i sôle
Etjanmaîs ime ne dèssôle.
A fond de mai baigate, ai sô,
Sains râte, i puse mes cïn sôs.

(Si j'avais laissé le bon Dieu s'asseoir vers l'âtre du feu (!), on ne me verrait pas réduit à passer de longues et dures journées. Je me lasse de cheminer sans cesse et de ne jamais me reposer. Au fond de ma poche, à mon soûl, je puise sans trêve mes cinq sous).

L'Eternel chemineau aurait été vu autrefois à Pierre Pertuis, dans la Prévôté ; aux abords de la Pierre percée, en Ajoie ; à la Roche brisée, dans les côtes du Doubs ; sur la Roche à l'Aigle, au-dessus de Biaufonds. Ces roches lui rappelaient-elles le Calvaire ?... Non loin de la Pierre de l'Autel, sur le Mont-Repais, il fut poursuivi par un taureau rendu furieux par sa houppelande rouge. Il put lui échapper de justesse, grâce à une brave grangière qui ouvrit et referma prestement le « clédard » (dolaîje) du cernil. Elle reçut du rescapé, en guise de récompense, la grosse somme de cinq sous. C'est peut-être pour commémorer ce fait qu'on dit encore, sur les rives du Doubs, d'une personne se montrant peu généreuse : « Elle ât laîrdge c'man le Djué voulaint mains... des épales ». (Elle est large comme le Juif errant mais... des épaules).

Parce qu'un vacher refusa jadis, à la Combe-au-Poupon, de vendre pour cinq sous de lait à Isaac Laquedem, ce dernier dit cette prière : « Si celui que nous avons crucifié fait vraiment au ciel, ainsi qu'il l'a prétendu, « le chaud et

le chaudeau », qu'il obtienne que désormais il y ait plus de chèvres que de vaches, dans la commune d'Ocourt ! ». (On n'ignore pas que cette demande fut bien près d'être exaucée).

* * *

Grâce à l'intercession de Sainte-Anne, Ignace Laquedem (ou si vous préférez, Aasvérus, peut rencontrer sa femme tous les cent ans et s'entretenir un instant avec elle. Ayant abusé un jour de cette faveur, dans les Clos-du-Doubs, il s'aperçut soudain avec effroi que sa compagne avait disparu et que lui-même s'enfonçait dans le roc. On peut encore y voir, non loin d'Epiquerez, l'empreinte de son corps. Les géologues (cette gent est incrédule) l'attribuent toutefois à l'érosion glaciaire.

Un vieillard de la Montagne des Bois, dont la sincérité ne saurait être mise en doute, m'a affirmé avoir été témoin du fait suivant, non loin du village de Muriaux. Un après-midi brumeux d'automne, il vit arriver inopinément un grand vieillard barbu et chevelu à souhait, couvert d'une longue pelisse haillonneuse. De jeunes bergers, debout auprès d'un feu de ramillons secs, se mirent à se moquer de lui, dès qu'ils l'aperçurent. L'un d'eux lui cria en patois : « Envolez-vous, Juif volant, jusqu'à la cime de cet épicéa, où des corneilles croassantes sont à jue. — Tu en es un beau, toi, de Juif volant », riposta de même le vieillard dans le même patois, en brandissant un « banvord » [1]) qu'il venait d'arracher. Les méchants garnements, effrayés, s'enfuirent dans la joux voisine. Ils n'avaient pourtant rien à craindre car l'Eternel cheminau n'a jamais fait de mal à quiconque et marche avec peine, en clochant un peu. « Et dire que d'aucuns osent prétendre que le Juif errant n'existe pas ! », s'exclama mon témoin oculaire et auriculaire...

Il faut reconnaître que si Isaac Laquedem n'avait jamais cheminé clopin-clopant, à travers la terre, on ne ferait pas si souvent allusion à ce personnage ; on n'appellerait pas non plus Juif errant l'enfant qui va et vient sans cesse ni ceux qui ne peuvent tenir en place et ne pensent qu'à voyager. Entendrait-on des maris irrités, momentanément las de leur compagne, s'écrier sottement : « En avait-il de la chance, ce Juif volant, de ne voir sa femme qu'un moment par siècle !... ». Non, même s'il ne s'agit que d'un récit mythologique.

Jules Surdez.

1) Garde champêtre (banvaîd). Ici : pieu pourvu d'un torchon de paille désignant un passage à ban.

Intersignes

Chez les Celtes et partant chez les Rauraques, nos ancêtres, la préoccupation de l'au-delà exerçait un certain prestige. Jules César nous apprend dans ses « Commentaires », que les Gaulois croyaient tous être descendus du Dieu de la Mort. C'est pour cette raison qu'ils mesuraient le temps, non par les jours, mais par les nuits, et qu'ils attachaient une si grande importance aux funérailles.

Les druides, leurs prêtres, prêchaient au peuple que l'être survit à la mort. Ils croyaient donc à la résurrection des défunts. La précision des idées du peuple celte sur la vie future surprit fort les Romains. D'aucunes sont encore celles de maints descendants des Rauraques. Certaines régions retirées de notre Jura favorisent le penchant inné des gens du pays au fantastique et au surnaturel. C'est ce qui explique la survivance, ici ou là, de la croyance aux intersignes et aux revenants.

L'intersigne est le lien mystérieux de deux faits éloignés dont l'un est le pronostic de l'autre. De nos jours encore, maintes personnes croient que la mort est souvent annoncée par un intersigne (entrecoingne)). Il est rare que le pronostic en question soit perçu par la personne qui va mourir. Ce sont ordinairement des parents, voire des voisins, qui sont ainsi prévenus.

La pie qui jacasse dans un verger ou, en rase campagne, non loin d'un promeneur, la chouette qui hulule la nuit, aux abords d'une habitation, le corbeau qui se juche sur la croix du cimetière, la chauve-souris qui heurte par mégarde contre une vitre, deux objets que le hasard dispose en croix sur notre chemin, une présence étrangère invisible, une ombre, un souffle, un rien, peuvent être des présages de mort.

Si l'on rêve à une poule, à un chat ou à un mouton noirs, si l'horloge du clocher sonne au moment de l'élévation, si l'on sent une odeur d'encens, de suif ou de cire fondue, si l'on frissonne sans cause apparente, si nos yeux s'emplissent soudain de larmes, si l'on ouït un appel poussé par une voix inconnue, si l'on entend marcher, haleter derrière soi et que personne ne nous suive ; si l'essieu de la brouette que l'on pousse se met subitement à crier, ce sont autant d'intersignes annonçant que la mort rôde autour de nous et qu'elle va emporter l'un ou l'autre de nos proches. Il en est de même lorsque la ruche bourdonne, les pigeons roucoulent, les poules glousent, le chat miaule, le chien aboie, d'une manière insolite.

* * *

J'ai souvenance que vers la fin de certaines veillées hivernales (à derrie dî lôvre), dans quelque hameau retiré de nos montagnes, quand la contrée était couverte d'une épaisse couche de neige et que le vent déchaîné amassait de perfides « menées », il suffisait parfois qu'il fouette ou fasse grelotter les vitres du « poille » surchauffé pour que les langues se délient et se mettent à parler de fantômes et d'intersignes. Quelque vieillard contait aussi l'un ou l'autre de ces récits fantastiques recueillis depuis dans le Jura catholique et dont une cinquantaine déjà ont été publiés par la « Société suisse des Traditions populaires », avec la traduction en français et de nombreuses notes explicatives.

Ce ne sont point de ces contes facétieux où la malice populaire attribue aux gens de certaines localités les exploits les plus cocasses mais de plaisantes histoires où domine l'élément surnaturel quoique les passages comiques et burlesques n'y manquent pas non plus. L'auditoire envoûté retenait son haleine pour mieux écouter ces « fôles » ou « triôles », au patois savoureux et pétillant d'esprit, qui sont l'équivalent rauracien des récits merveilleux de « Ma mère l'Oye » et de ceux révélés par les frères Grimm.

On baissait la voix en abordant un autre sujet, celui des présages funèbres, et les propos tenus étaient entrecoupés de silences émouvants. On n'évoquait guère, au cours des veillées en question, que les faits s'étant produits, non dans la paroisse, mais dans les lieux circonvoisins (dains les velles de lai). On parlait assez discrètement des gens qui avaient perçu ou aperçu des intersignes, des défunts dont la mort avait été ainsi annoncée. Le nom des personnes qui savent d'avance si quelqu'un va mourir ne se murmurait qu'à l'oreille. Ici, c'est le faiseur de cercueils, qui possède ce don de prémonition, là, c'est le fossoyeur, voire l'épouse du sacristain. Ils ne peuvent toutefois prévoir leur propre mort.

Anne de Tourville à laquelle « Jabadao », son curieux roman folklorique, valut naguère le prix « Femina », donne à l'épouse d'un bedeau cette puissance d'intuition ou de pressentiment. Après avoir annoncé exactement, au cours de sa vie, la mort prochaine de nombre de gens, elle finit par se tromper en interprétant l'intersigne de sa propre mort comme étant le présage de celle d'une jeune femme.

N'allez pas croire que pareille croyance soit révolue. Il n'y a pas trois lustres que, dans le Jura, au cours d'une conversation à laquelle je prenais part, on vint à parler du départ probable de la commune d'une femme au caractère étrange assez inquiétant. « S'elle rômait pie ! », s'écria une des personnes présentes. « Tos les côps qu'i lai trove, i aie paivo qu'elle me ne pensaidjésse ») tchaind c'ât qu'il veux mœuri ». (Si elle déménageait seulement ! Toutes les fois que je la rencontre, je crains qu'elle ne me présage l'heure de ma mort).

Le fait suivant m'a été conté, à Bonfol, vers 1900, par un vieillard qui le tenait de son grand-père. Peu après l'exécution des commis d'Ajoie, me dit-il, un jeune porcher abandonna un moment sa « proie », aux Rares Chênes, pour aller taquiner les écrevisses dans le ruisseau limpide coulant au-dessous de cette chênaie. Tout en arrivant, il aperçut dans l'eau le visage du valet des prés[2]) de la commune. Pensant que ce garde champêtre venait lui reprocher de faire si mauvaise garde, il se retourna peureusement mais n'aperçut personne derrière lui. Peu après, la grande cloche de l'église se mit à tinter. Le jeune homme « n'y prit pas d'âme[3]). En rentrant au village, il remarqua que la femme du valet des prés avait revêtu un tablier noir. (A midi, elle en avait un blanc). Son mari, parrain du porcher, était mort d'un coup de sang, à l'heure même ou son filleul vit un intersigne dans le bief.

Un soir, ou Peupéquignot, en l'année du cher temps (tchiétchan), une femme commençait à s'inquiéter de ne pas voir rentrer son mari de la pêche aux grenouilles, dans l'étang de Chanteraine. Vers une heure, après minuit, elle vit passer à plusieurs reprises, devant la fenêtre, l'ombre d'un homme. Elle alla devant l'huis mais n'aperçut personne autour de la maison.

Peu après, deux pêcheurs lui rapportaient le corps de son mari qui s'était noyé dans l'étang où il avait glissé. Ils avaient failli s'enliser dans la tourbière en accourant lui prêter secours. L'ombre fugitive aperçue par la femme était un intersigne lui annonçant qu'elle était veuve en ce moment.

Un jeune homme de la commune des Bois, qui accomplissait son école de recrues, à Colombier, vit une nuit en rêve sa mère ensevelie sur un banc, au milieu de la cour de la caserne. Le lendemain, de bonne heure, une dépêche lui apprenait le décès subit de sa bonne maman. (J'ai encore pu voir dans la ferme des Sœurs Joly, Sous le Mont, une morte enveloppée dans un linceul, ainsi exposée sur un banc, dans la chambre mortuaire).

Je puis encore parler de nombre de faits de ce genre et mes lecteurs en connaissent sûrement d'autres. Ils les attribueront peut-être au hasard, à une coïncidence. D'aucuns se diront pensivement : « Après tout, qui sait ? (Aiprés tot, tiu saît pie ?).

Jules Surdez.

1. « Senaidjésse », de « senaidgie », présager (patois du Cerneux-Godat).

2. « Le vâlat des près » ou « banvaîd » est, en Ajoie, le garde champêtre ; le « vâlat des bôs » est le garde forestier.

3. « N'y preniét d'âme », n'y attache aucune importance.

Intersignes

Chez les Celtes et partant chez les Rauraques, nos ancêtres, la préoccupation de l'au-delà exerçait un certain prestige. Jules César nous apprend dans ses « Commentaires », que les Gaulois croyaient tous être descendus du Dieu de la Mort. C'est pour cette raison qu'ils mesuraient le temps, non par les jours, mais par les nuits, et qu'ils attachaient une si grande importance aux funérailles.

Les druides, leurs prêtres, prêchaient au peuple que l'être survit à la mort. Ils croyaient donc à la résurrection des défunts. La précision des idées du peuple celte sur la vie future surprit fort les Romains. D'aucunes sont encore celles de maints descendants des Rauraques. Certaines régions retirées de notre Jura favorisent le penchant inné des gens du pays au fantastique et au surnaturel. C'est ce qui explique la survivance, ici ou là, de la croyance aux intersignes et aux revenants.

L'intersigne est le lien mystérieux de deux faits éloignés dont l'un est le pronostic de l'autre. De nos jours encore, maintes personnes croient que la mort est souvent annoncée par un intersigne (entresoingne)). Il est rare que le pronostic en question soit perçu par la personne qui va mourir. Ce sont ordinairement des parents, voire des voisins, qui sont ainsi prévenus.

La pie qui jacasse dans un verger ou, en rase campagne, non loin d'un promeneur, la chouette qui hulule la nuit, aux abords d'une habitation, le corbeau qui se juche sur la croix du cimetière, la chauve-souris qui heurte par mégarde contre une vitre, deux objets que le hasard dispose en croix sur notre chemin, une présence étrangère invisible, une ombre, un souffle, un rien, peuvent être des présages de mort.

Si l'on rêve à une poule, à un chat ou à un mouton noirs, si l'horloge du clocher sonne au moment de l'élévation, si l'on sent une odeur d'encens, de suif ou de cire fondue, si l'on frissonne sans cause apparente, si nos yeux s'emplissent soudain de larmes, si l'on ouït un appel poussé par une voix inconnue, si l'on entend marcher, haleter derrière soi et que personne ne nous suive ; si l'essieu de la brouette que l'on pousse se met subitement à crier, ce sont autant d'intersignes annonçant que la mort rôde autour de nous et qu'elle va emporter l'un ou l'autre de nos proches. Il en est de même lorsque la ruche bourdonne, les pigeons roucoulent, les poules glousent, le chat miaule, le chien aboie, d'une manière insolite.

* * *

J'ai souvenance que vers la fin de certaines veillées hivernales (à derrie dî lôvre), dans quelque hameau retiré de nos montagnes, quand la contrée était couverte d'une épaisse couche de neige et que le vent déchaîné amassait de perfides « menées », il suffisait parfois qu'il fouette ou fasse grelotter les vitres du « poille » surchauffé pour que les langues se délient et se mettent à parler de fantômes et d'intersignes. Quelque vieillard contait aussi l'un ou l'autre de ces récits fantastiques recueillis depuis dans le Jura catholique et dont une cinquantaine déjà ont été publiés par la « Société suisse des Traditions populaires », avec la traduction en français et de nombreuses notes explicatives.

Ce ne sont point de ces contes facétieux où la malice populaire attribue aux gens de certaines localités les exploits les plus cocasses mais de plaisantes histoires où domine l'élément surnaturel quoique les personnages comiques et burlesques n'y manquent pas non plus. L'auditoire envoûté retenait son haleine pour mieux écouter ces « fôles » ou « triôles », au patois savoureux et pétillant d'esprit, qui sont l'équivalent rauracien des récits merveilleux de « Ma mère l'Oye » et de ceux révélés par les frères Grimm.

On baissait la voix en abordant un autre sujet, celui des présages funèbres, et les propos tenus étaient entrecoupés de silences émouvants. On n'évoquait guère, au cours des veillées en question, que les faits s'étant produits, non dans la paroisse, mais dans les lieux circonvoisins (dains les velles de lai). On parlait assez discrètement des gens qui avaient perçu ou aperçu des intersignes, des défunts dont la mort avait été ainsi annoncée. Le nom des personnes qui savent d'avance si quelqu'un va mourir ne se murmurait qu'à l'oreille. Ici, c'est le faiseur de cercueils, qui possède ce don de prémonition, là, c'est le fossoyeur, voire l'épouse du sacristain. Ils ne peuvent toutefois prévoir leur propre mort.

Anne de Tourville à laquelle « Jabadao », son curieux roman folklorique, valut naguère le prix « Femina », donne à l'épouse d'un bedeau cette puissance d'intuition ou de pressentiment. Après avoir annoncé exactement, au cours de sa vie, la mort prochaine de nombre de gens, elle finit par se tromper en interprétant l'intersigne de sa propre mort comme étant le présage de celle d'une jeune femme.

N'allez pas croire que pareille croyance soit révolue. Il n'y a pas trois lustres que, dans le Jura, au cours d'une conversation à laquelle je prenais part, on vint à parler du départ probable de la commune d'une femme au caractère étrange assez inquiétant. « S'elle rômait pie ! », s'écria une des personnes présentes. « Tos les côps qu'i lai trove, i aie paivu qu'elle me nè menaidjésse ! tchaind c'ât qu'il veux mœuri ». (Si elle déménageait seulement ! Toutes les fois que je la rencontre, je crains qu'elle ne me présage l'heure de ma mort).

Le fait suivant m'a été conté, à Bonfol, vers 1900, par un vieillard qui le tenait de son grand-père. Peu après l'exécution des commis d'Ajoie, me dit-il, un jeune porcher abandonna un moment sa « proie »[1], aux Rares Chênes, pour aller taquiner les écrevisses dans le ruisseau limpide coulant au-dessous de cette chênaie. Tout en arrivant, il aperçut dans l'eau le visage du valet des prés[2] de la commune. Pensant que ce garde champêtre venait lui reprocher de faire si mauvaise garde, il se retourna peureusement mais n'aperçut personne derrière lui. Peu après, la grande cloche de l'église se mit à tinter. Le jeune homme « n'y prit pas d'âme »[3]. En rentrant au village, il remarqua que la femme du valet des prés avait revêtu un tablier noir. (A midi, elle en avait un blanc). Son mari, parrain du porcher, était mort d'un coup de sang, à l'heure même ou son filleul vit un intersigne dans le bief.

Un soir, ou Peupéquignot, en l'année du cher temps (tchiëtchan), une femme commençait à s'inquiéter de ne pas voir rentrer son mari de la pêche aux grenouilles, dans l'étang de Chanteraine. Vers une heure, après minuit, elle vit passer à plusieurs reprises, devant la fenêtre, l'ombre d'un homme. Elle alla devant l'huis mais n'aperçut personne autour de la maison.

Peu après, deux pêcheurs lui rapportaient le corps de son mari qui s'était noyé dans l'étang où il avait glissé. Ils avaient failli s'enliser dans la tourbière en accourant lui prêter secours. L'ombre fugitive aperçue par la femme était un intersigne lui annonçant qu'elle était veuve en ce moment.

Un jeune homme de la commune des Bois, qui accomplissait son école de recrues, à Colombier, vit une nuit en rêve sa mère ensevelie sur un banc, au milieu de la cour de la caserne. Le lendemain, de bonne heure, une dépêche lui apprenait le décès subit de sa bonne maman. (J'ai encore pu voir dans la ferme des Sœurs Joly, Sous le Mont, une morte enveloppée dans un linceul, ainsi exposée sur un banc, dans la chambre mortuaire).

Je puis encore parler de nombre de faits de ce genre et mes lecteurs en connaissent sûrement d'autres. Ils les attribueront peut-être au hasard, à une coïncidence. D'aucuns se diront pensivement : « Après tout, qui sait ? (Aiprés tot, tiu saît pie ?).

Jules Surdez.

1. « Senaidjésse », do « senaidgie », présager (patois du Cerneux-Godat).

2. « Le vâlat des près » ou « banvaîd » est, en Ajoie, le garde champêtre ; le « vâlat des bôs » est le garde forestier.

3. « N'y preniét d'âme », n'y attache aucune importance.

20.3.54

17.

Avant les noces

Un heureux hasard a permis que je passe mon enfance, ma jeunesse, la majeure partie de ma vie, dans les Clos-du-Doubs, les Franches-Montagnes, et de longues et inoubliables vacances dans la riante Ajoie, le Val Terbi et la Vallée de Delémont. J'ai pu y voir le paysan sous tous ses aspects et bénéficier de son hospitalité si cordiale et si franche.

J'ai retrouvé partout ses qualités fondamentales d'observation, de droiture, de loyauté et de réserve profonde. (Les exceptions ne faisant que confirmer la règle). C'est le terrien qui tient à notre disposition le folklore ou ses vestiges. Le langage, les contes et légendes, les superstitions, la médication, le mobilier, le vêtement, les us et coutumes appartiennent à ce domaine inépuisable constitué au cours des siècles par l'imagination et la sensibilité populaires.

Dans toute la Rauracie, le paysan est généralement demeuré réservé et courtois. Ses chants, ses danses (les « vouéyeris » d'antan du moins), ses contes, ses proverbes sont gais, alertes, spirituels, mais quelque peu rabelaisiens.

Même en ne se bornant qu'à ce qui touche au mariage (accordailles, fiançailles, noces) on pourrait y trouver la matière d'un gros ouvrage. On n'établira toutefois la synthèse du folklore jurassien qu'en prospectant systématiquement dans toutes les paroisses.

Comme président de la « Commission de folklore » de la « Société d'Emulation », j'avais demandé aux autres commissaires de me seconder en s'assurant partout des concours locaux. Je ne fus pas long à me rendre compte que je ne devais compter que sur mes faibles forces. Le résultat de mes recherches, s'il est assez important, n'en est pas moins fragmentaire, car un homme seul ne peut tout embrasser, même si Dieu lui prête longue vie...

...Qu'elles s'en rendent compte ou non, les jeunes filles désirent d'assez bonne heure être « fréquentées » en vue de lointaines épousailles. Il y a forcément des préliminaires aux futures accordailles et fiançailles et seule une occasion propice permettra le déclenchement d'une déclaration amoureuse.

Les longues veillées dans les vastes cuisines ou les « poilles » n'étant éclairés que par une faible lumière favorisaient autrefois les mariages. Il y eut un temps où les veilleurs (lôvrous) apportaient une bûche et de l'huile. C'est à cette coutume désuète que faisait sans doute allusion, en badinant, un paysan des Clos-du-Doubs chez lequel je me rendais un soir. « V'ât-ce qu'ât ton hoile et ton troca ? » avait-il répondu à mon « Bonsraiye-vos ! »[1]). (Où est ton huile et ta bûche noueuse ?).

Les « lôvrées » durant lesquelles on cassait des noix, où l'on jouait aux noisettes à la « petite bête », et celles surtout où l'on sérançait la filasse du lin, donnaient lieu à de joyeuses gauteries.

* * *

Ces soirées se passaient habituellement fort décemment. Il n'en était pas toujours de même dans nos petites cités jurassiennes. Les autorités devaient parfois sévir et faire conduire les jeunes gens en faute à la « chambre de la chèvre ». M. André Rais, notre érudit archiviste et historien, nous en parle dans ses amusantes « Veillées delémontaines ».

Il y avait d'agréables compensations à la sévérité relative des veillées campagnardes. Lorsqu'un jeune homme trouvait une noix difforme (Un petét colombe, un petit pigeon) ou une amande de noisettes jumelles (des bâssaînnes), il l'offrait à sa voisine. Si celle-ci l'acceptait, il pouvait lui donner un chaste baiser. C'est à la Ville seulement que l'on « faisait philippine ».

Les parents permettaient tacitement d'innocentes licences aux garçons. Ceux-ci défaisaient les chignons des filles ou détachaient leurs tabliers. Dieu veuille que la jeunesse actuelle ne se permette pas de plus graves privautés !

Le croirait-on ? Il fut un temps, relativement peu éloigné, où une « pomme de terre ronde » tirée de la marmite et offerte à une jeune fille passait pour une friandise. De nos jours, il lui faudrait une chose plus délicate à manger...

Il n'y eut longtemps, dans notre Rauracie, point d'autres danses publiques que celles du jour de la dédicace ou de la St-Martin. Il est superflu, n'est-ce pas, d'énumérer les multiples occasions qu'ont de nos jours nos gars et nos filles de se rencontrer et de se récréer librement. Pour les marier, leurs parents n'ont plus besoin de ces intermédiaires, dont j'ai déjà parlé ici, et qu'on nommait « chercheurs de femmes, brisaco ou bacque-avouenne ». Les amoureux savent déjà bien se débrouiller tout seuls. Aussi les marieurs occasionnels ou attitrés ont-ils disparu. On ne dit plus d'eux, en cas d'échec de leurs démarcheurs, qu'ils ont brûlé leurs chausses, ou, lorsqu'ils commencent à s'entremettre, qu'ils veulent gagner la chemise à trois pans, c'est-à-dire réunir un homme et une femme.

Un dicton de la Prévôté prétend qu'« il vaut mieux être meneur de loups que meneur de ménage. Dans le Petit Val, le « marieur » ou « menteur » était invité à la noce.

* * *

Lorsqu'un prétendant se présentait un jour seul chez les parents de son amoureuse, il se

rendait bien vite compte, à la mine qu'on lui faisait, s'il était agréé ou non. Il y avait, en certains lieux, des formules fixes à dire par le « futur » et par le père, celles-ci par exemple : « Vôs se musès prou ço qu'i vïns faire ? — Paidé ! T'ainmerôs meux voidjaie [2]) les vaitches d'aivô lai Maiyanne que d'aîvo moi ». On pouvait éconduire poliment le soupirant en lui répondant : « Elle ât encoué bïn djuène ! » ou, « Nôs en ains encoué fâte ! ». (Nous en avons encore besoin !). Il était assez rare qu'on opposât au prétendant un refus aussi catégorique que celui de ce paysan du Moulin-Jeannotat : « Enne âtre fois, te demouérerés an l'hôtâ o bïn i veux ailouxie le tchïn contre toi ! ». (Une autre fois, tu resteras à la maison sinon j'exciterai le chien contre toi !).

Autrefois déjà, les jeunes campagnardes ne dédaignaient pas d'épouser un citadin. Preuve en est le couplet suivant d'une ancienne chanson jurassienne : La mère dit à la fille : « Quel amant voulez-vous ? Un garçon de la ville, D'une brave famille, Menant un bon métier. (Savoir si je l'aurai ») ?

Lorsque la demande en mariage avait été agréée, il restait chez les familles aisées une étape importante et difficile à franchir, celle des accordailles au sujet d'intérêts, de dots, d'apports divers. Les fiancailles n'intervenaient que si l'on parvenait à s'entendre et elles étaient rarement rompues. Si le fait se produisait, la rupture était signifiée par l'envoi d'un fétu de paille rompu.

Lorsqu'une jeune fille se lassait d'un soupirant, au cours de la « fréquentation », elle avait parfois la cruauté de lui envoyer un oignon ou un mouchoir de poche. Le jeune homme ainsi éconduit ne songeait pas le moins du monde à se jeter à l'eau. Il s'en consolait par une chanson narrant burlesquement la cause de son infortune. En voici un couplet :

Yaivôs ïn grôs tchaipé d'étrain [3]),
Laîrdge et pointu, (bis)
Que me tchoiyaît chus les épales,
Lenturelu, sacœurdie, mes aimis,
Que me tchoiyaît chus les épales,
Lenturelu.

Le dernier couplet nous dévoile la gaffe, la maladresse ou le manque à touche commis par le prétendant évincé. Que tous les amoureux, en attendant les noces, ne prennent pas plus au tragique que lui leurs grands ou petits mécomptes !

Jules Surdez.

1) Je vous souhaite le bonsoir ; 2) garder ; 3) de paille.

Croyances ancestrales

En conversant en patois avec de vieux campagnards, il m'a été permis de recueillir de curieuses bribes d'une littérature populaire présentant un caractère dramatique parfois saisissant. Elles ont trait entre autres à ce qui concerne la mort, l'autre monde et ceux qui en reviennent et apparaissent fugitivement.

Le caractère montagneux de notre Rauracie contribue à en maintenir les habitants dans un état d'esprit qui leur rend familier le problème de la mort. Certes, les Jurassiens sont de fervents chrétiens, mais il subsiste encore chez quelques-uns des vestiges de croyances ancestrales qui sont plus naïves qu'irrévérencieuses.

Le cimetière occupe toujours le centre de plusieurs villages d'où on ne l'a pas encore éloigné par mesure d'hygiène. Les maisons qui l'entourent ne semblent groupées que pour lui tenir compagnie. N'est-ce pas du haut des marches de ce champ des morts que se font encore en maints lieux certaines publications officielles ? Après la messe du dimanche, les fidèles ne s'empressent-ils pas d'aller dire une prière sur les tombes de leurs défunts ?

Nombreux sont les récits nous parlant de spectres, de fantômes nommés aussi « esprits » ou revenants. Si les descendants des Rauraques ne croient pas à l'« ankou », comme les Bretons, ils attribuent néanmoins, ici ou là, quelques prérogatives au dernier défunt de la paroisse. (Nous en reparlerons tout à l'heure).

Certaines légendes peuvent être impersonnelles et se répéter sans changements, d'âge en âge. D'autres, nées dans le pays, se transforment continuellement et diffèrent suivant les lieux. Ce n'est pas sans peine qu'on peut les recueillir. N'a-t-on pas dit avec raison que la mémoire des campagnards est comparable à un de leurs bahuts ? (airtche-baine). Elle est comble de choses mais lente à s'ouvrir. On n'en arrache que bribe à bribe ce qu'elle contient.

Les gens questionnés par le folkloriste se montrent d'abord hésitants, voire méfiants. Il faut avoir garde de commencer une enquête en sortant un crayon de la poche car les villageois craignent comme le feu d'être tournés plus tard en dérision « sur la Feuille ». Leur front se rembrunit et leurs lèvres se pincent. C'est tout un art de leur inspirer confiance, d'entrer en matière, et de les mettre en train. Il est naturellement indispensable de parler parfaitement le patois de la région et de sonner soi-même le branle.

Je ne puis oublier l'émulation fiévreuse des membres de certaines familles « vâdaises », ajoulotes, des Clos-du-Doubs ou des Franches-Montagnes qui, après m'avoir accueilli assez froidement, s'intéressèrent ensuite fort aux recherches faites pour le « Glossaire des patois de la Suisse romande » ou par la « Société suisse des traditions populaires ».

* * *

Voici quelques-unes des croyances ancestrales dont il est question ci-dessus :

Nous pouvons connaître approximativement le moment de notre mort en posant dans le bénitier paroissial une araignée porte-croix dont on aura enlevé les pattes. Si la bestiole ne s'enfonce pas peu à peu dans l'eau-bénite, c'est un signe que nous ne vivrons plus longtemps.

D'aucuns, après l'avoir privée de ses pattes et de ses ailes, jettent un sphinx tête-de-mort dans une citerne. Si ce papillon de nuit flotte, c'est aussi un mauvais augure. Il est prudent, pour certaines personnes impressionnables, de ne point pratiquer cette divination. Elles peuvent se suggestionner, languir et mourir prématurément.

On croit encore communément qu'une femme « en espérance » ne doit pas être choisie comme marraine car le nouveau-né ou elle-même mourrait au cours de l'année.

D'aucuns prétendent que lorsque les eaux du Doubs sont grosses, la fièvre d'un malade monte ou descend, au fur et à mesure que le niveau de la rivière s'élève ou s'abaisse. La mort, à les en croire, surviendrait lorsque la rivière inonde le cimetière de La Motte ou celui de la chapelle de Lorette à Saint-Ursanne.

Le dicton franc-montagnard suivant nous apprend que l'on ira sûrement au Paradis si l'on agonise le vendredi, si l'on meurt le samedi et si l'on est enterré le dimanche. (S'on raincoille le vârde, s'on mue le saimbaide, et s'on ât engraibè le duémonne, on ât sur d'allè à Pairaidis).

A en croire une mienne grand'tante du Val Terbi et un vieillard de Saint-Ursanne, la fin du monde ne surviendra pas tant qu'une lampe de sanctuaire brûlera et qu'on allumera un feu aux Brandons ou à la St-Jean.

On m'a assuré, dans la région des Bois, que la fin du monde ne se produira que lorsque les deux pans de la Roche fendue de la Mort se rejoindront. Or nous pouvons dormir encore longtemps sur les deux oreilles car les injures du temps éloignent sans cesse l'une de l'autre les deux parois en les érodant et en les désagrégeant.

16

* * *

L'« ankou » est en Bretagne un spectre avant-coureur de la Mort. Le dernier mort de l'année, dans chaque paroisse, devient l'« ankou » (le maire des défunts) pour l'année suivante. En mainte lieux, dans le Jura (à la Montagne des Bois en particulier) on dit encore qu'il mourra quelqu'un, dans le courant de la semaine, lorsqu'un mort est en bière un dimanche. Le fait a été maintes fois constaté et j'ai souvenance qu'il se produisit un printemps, aux Bois, quatre semaines de suite. C'est le mort (ou plutôt son spectre) qui vient, dit-on, chercher un compagnon.

C'est sans doute à un avant-coureur de la Mort que fait allusion un conte recueilli dans la Vallée de Delémont. Un étrange et inquiétant personnage serait venu, à une heure indue, réveiller le forgeron de Séprais et lui demander de remettre une virole à une faulx dont le tranchant se trouvait en dehors. L'artisan devina à qui il avait affaire. Sitôt sa besogne accomplie, il fit quérir le curé de la paroisse du Mont-Repais pour qu'il lui administre les derniers sacrements puis il s'éteignit aux premières lueurs de l'aube.

Dès que la marche du seuil d'une nouvelle maison est mise en place, un spectre invisible vient s'y asseoir. Il emportera la première personne qui le franchira. C'est donc un avant-coureur de la mort. On peut s'en préserver, m'a dit un digne et respectable vieillard de la Baroche, en y faisant d'abord passer un chien ou un chat. Aux Chaux-d'Abel, on m'a parlé d'un œuf couvé qu'on enterre sous le seuil d'une maison neuve.

Quelques personnes prétendaient autrefois que la Mort aiguisait sa faulx dans la campagne, du premier au second chant du coq, en se servant d'un os humain en guise de « mollatte ». Le taillant, fixé en dehors, coupait ensuite comme une lame de rasoir.

Au temps de nos princes, un faucheur qui sentait quelque peu le fagot affilait ainsi faulx et faucilles avec un tibia trouvé au Pré Genez (pré aux Sorciers). Ses camarades s'ébahissaient de ne le voir aiguiser, une matinée durant, qu'une seule fois sa faulx.

J'ai connu un original qui ne pouvait passer devant un cimetière, de Goumois à Saint-Hippolyte, sans y entrer et chercher à y découvrir un os affectant quelque peu la forme d'une pierre à aiguiser.

Nos faucheurs, eux, se contentent avec raison d'avoir une bonne « mollatte » de pierre dans leur coffin.

Jules Surdez.

Un saint populaire

Je vais parler, ou le devine, de Saint Fromond, l'ermite canonisé par le peuple dont le pèlerinage attire chaque année, à Bonfol, le lendemain de l'Ascension, une grande affluence de campagnards accourus non seulement de l'Ajoie, de la Vallée et de la Montagne, mais aussi de l'Alsace et de la Franche-Comté.

Le premier écho des traditions séculaires ayant trait au pieux solitaire de la chênaie d'En Boré est une légende qui nous le montre se séparant, sur le Mont-Repais, de ses compagnons Ursanne et Imier.

Le nom de Fromond (ou Fromont) se retrouve dans maints lieux-dits et un petit domaine s'appelle ainsi, dans la commune des Bois. S'agit-il du « fromme Mann », du « saint homme » des Allemands ?

Si l'on ne trouve point de documents concernant le solitaire des bords de l'Allaine, il y en avait peut-être dans les archives paroissiales détruites par le feu au cours de la Guerre de Trente Ans. Il est notoire que depuis nombre de siècles la procession annuelle se déroulant du village jusqu'à la chapelle bâtie sur l'emplacement de la hutte de l'ermite n'a jamais subi d'interruption. Même pendant la Révolution française, on n'a pu empêcher les pèlerins de venir invoquer le thaumaturge ajoulot, emporter de l'eau de sa source ou cueillir de l'herbe aux abords de la chapelle.

Les guérisons des gens et des pièces de bétail accomplies par Saint Fromond ne se comptent plus. Quoique on affirme que nul n'est prophète dans son pays, les Ajoulots et singulièrement les paroissiens de Bonfol ont toujours eu pleine confiance en leur saint. Le chansonnier Louis-Valentin Cuenin a beau dire que les Francs-Comtois se prosternent jusqu'à terre devant Saint Fromond en dévidant trois aunes de rosaires et prétendre qu'on le vénère en France tandis qu'on le siffle à Bonfol, l'auteur de « La schlague », de « La rouge » et du « Chant du coucou » n'en a pas moins écrit la touchante chanson intitulée « A genoux, devant Saint Fromond ! ». L'éducation religieuse reçue dans sa famille (particulièrement de sa bonne mère) resurgit encore dans d'autres couplets ayant trait à Saint Imier et au tombeau de l'abbé Denier. A cette époque, on chantait ce refrain patois dans les Clos-du-Doubs :

Repéssans Outre-le-Mont [1])
Et proiyans bïn Saint Frômond :
De sai djoux, â fond de l'Aidjoue,
An raippoétche aidé de lai djoue.

(Repassons Outre-le-Mont et prions bien Saint Fromond : De sa forêt, au fond de l'Ajoie, on rapporte toujours de la joie).

Des témoignages oraux ou écrits, de beaux et curieux ex-voto faisant revivre les anciens costumes du pays attestent que des aveugles ont recouvré la vue, que des estropiés ont retrouvé l'usage de leurs membres, qu'une possédée a été guérie, une épizootie arrêtée.

* * *

J'ai sous les yeux des copies fidèles de deux des peintures naïves qu'on suspendait autrefois dans la chapelle de Saint Fromond, en conséquence d'un vœu ou en mémoire d'une grâce obtenue. L'une datant de 1801, nous montre tout une famille priant le chapelet, agenouillée devant l'ancienne petite chapelle au clocheton plus élancé que celui de l'édifice actuel bâti en 1866.

Nu-tête, le père et ses trois fils, alignés à gauche, sont vêtus d'un gilet rouge et d'une redingote brune, à grands boutons, recouvrant les culottes. La mère, à droite, coiffée d'un bonnet à fronces [2]), porte une longue jupe bleue plissée, un corsage de même couleur à basques, un tablier bariolé, et un châle [3]) blanc sur les épaules. Sa fille, tête nue, agenouillée auprès d'elle, est habillée semblablement.

Sur l'autre ex-voto, peint en 1814, nous voyons une paysanne, priant le chapelet, agenouillée dans une prairie, auprès d'un troupeau de cinq vaches. Trois d'entre elles sont debout, l'une paissant. Les deux autres, couchées, ruminent. Ces animaux sont d'assez petite taille. Leur pelage est rouge et pommelé. A cette époque, seuls les paysans aisés en élevaient de plus grands.

Sur les deux tableaux, Saint Fromond est représenté dans une nuée, entre ciel et terre, bénissant d'une main et tenant de l'autre une longue canne à la poignée recourbée. Ses cheveux sont longs, sa barbe a deux pointes, et sa coiffure est assez singulière. Il est vêtu d'une longue robe de bure, serrée à la ceinture, et porte un bissac sur l'épaule gauche. Le visage émacié évoque la vie austère de l'ermite. La rustique statue de bois de l'église paroissiale, le tableau de la chapelle, dû à l'habile et pieux pinceau du Père Millo, la belle statue du talentueux sculpteur Mariotti, représentent quelque peu différemment le populaire saint ajoulot.

* * *

On ne saurait mettre en doute l'existence de Saint Fromond prouvée par le culte qui lui est rendu de temps immémorial. L'Eglise n'aurait jamais toléré le pèlerinage aux lieux où eût vécu un personnage imaginaire. Tant de légendes ne se seraient pas transmises de générations en générations si elles ne renfermaient

un fond de vérité, telle la suivante qui me fut contée par un maître d'école de la Baroche devenu prêtre, feu l'abbé Challet, ancien curé d'Epauvillers.

La prairie de Devant Boré, où se trouve la source alimentant la fontaine dite de Saint Fromond, serait de nos jours, paraît-il, généralement épargnée par la grêle. Au cours d'un orage qui se déchaîna jadis au-dessus du Vieux Bonfol (dont il reste le puits des Fondrins) des grêlons commencèrent de tomber aux Adevins [4]) connus par leur curieuse résurgence. Les gens du quartier de Sous-les-Chênes se précipitèrent dans l'église et y invoquèrent avec tant de ferveur Saint-Laurent, leur patron, et l'ermite de la chênaie, que le nuage de grêle se changea en un essaim de petits papillons. Ceux-ci mirent le cap au sud, franchirent le Mont-Tairi et remontèrent la vallée du Doubs. Les myriades d'éphémères qui volent parfois au-dessus de la rivière, en été, étaient encore appelés naguère en patois « voulpés » [5]) ou « gralons » [6]) de Saint-Fromond. C'est depuis cet éclatant miracle qu'il ne grêlerait plus dans le finage en question.

J'ai recueilli, en patois, plusieurs versions d'une autre légende. En se retournant un jour, à la fin de sa messe, pour dire l'« Ite missa est », Saint Fromond aperçut le Démon emportant l'âme du vieux porcher de Bonfol qui venait de rendre le dernier soupir. Les disciples de l'ermite ne virent, eux, qu'un aigle à queue fourchue tenant dans ses serres un pigeon maigrelet. « Lâche ce malheureux ! » cria le solitaire au Malin. Sa vie de gardeur de pourceaux a déjà été un enfer ». — « D'accord, répondit l'Autre, si tu me montres une chose que je n'ai jamais vue ni entendue ». Saint Fromond alla quérir dans sa cahute une carpe qu'on lui avait donnée le matin même. Il l'ouvrit et en retira la vessie natatoire qu'il fit exploser d'un coup de poing. « Avais-tu déjà vu et entendu cela ? » demanda-t-il à Satan. Pour toute réponse, celui-ci donna la volée à l'âme du porcher qui alla se perdre dans les nuées. Les disciples, eux, virent un vieux pigeon gagner à tire-d'aile les vertes frondaisons.

Puissent les pèlerins, à défaut d'un pareil prodige, bénéficier du moins dans quelques jours, pour leur procession à la chapelle de Saint Fromond, d'une journée ensoleillée et du luxueux tapis de fleurs et de verdure dont la campagne se pare habituellement à cette époque.

Jules Surdez.

1) Par Outremont ; 2) « câle ai lai pînce » ; 3) ou « petét doubiat » ; 4) ou « le petét Creugenat » ; 5) papillons ; 6) grêlons.

Vieilles chansons

La chanson populaire est une pièce de vers le plus souvent anonyme que le peuple a transformée et qui se transmet oralement avec un air intimement lié aux paroles. Ce fut longtemps, peut-on dire, le seul art dont les campagnards agrémentaient leur vie si monotone. Autrefois, plus qu'aujourd'hui, c'était une de leurs distractions favorites. C'est donc chez les villageois qu'il faut aller chercher ce répertoire spécial qui ne se renouvelait pas incessamment comme dans les villes. Combien de citadins chantent-ils encore les chansons relativement peu anciennes de Béranger, de Nadaud, de Dupont ou de Valentin Cuenin, le Béranger jurassien ?

Le paysan, conservateur de nature, reste plus volontiers fidèle aux chansons comme aux jeux qu'il a une fois adoptés. Son répertoire est traditionnel et se transmet fidèlement de famille en famille. Il est, pour nous, comme une évocation du passé. En l'écoutant, il nous semble ressaisir le fil de la tradition ancestrale et l'on se sent rattaché au terroir par des racines plus profondes. Quand, en 1898, à New-York, au cours d'une soirée organisée par des Jurassiens établis dans cette cité tentaculaire, j'entendis les « Petignats » patois de Feusier chantés par un Ajoulot, je compris mieux pourquoi, au temps des « Capitulations », il fut défendu aux musiques de régiments de jouer des airs de leur pays. Ceux-ci bouleversaient à tel point les mercenaires qu'ils désertaient en masse. Je devais heureusement me réembarquer peu après pour l'Europe sinon le mal du pays m'eût sûrement fait souffrir davantage que la « malaria » contractée au Mexique dans la « tierra caliento ».

Le vrai répertoire de nos anciennes chansons remonte parfois à plusieurs siècles. Il est difficile, voire impossible, d'en connaître l'origine car elles sont le plus souvent anonymes et, à travers les âges, ont été déformées. On en retrouve quelquefois le prototype. La chanson de la « Jeannette », si populaire un temps chez les soldats romands, n'est autre que celle de la « Perrette » remontant jusqu'au XIVe siècle. La plupart de nos vieilles chansons ont une origine fort obscure. L'une date même du VIe siècle. Que de transformations n'a-t-elle pas subi en cours de route ! La chanson du « Petit navire », incontestablement née en France, était déjà, au XVIe siècle, répandue dans différents pays et jusque chez les Cosaques.

* * *

C'est la France du Nord, celle de la langue d'oïl, qui est la mère de nos plus anciennes chansons romandes et partant jurassiennes. Les trouvères qui les composèrent n'analysaient pas les sentiments comme les troubadours de la langue d'oc. Les grands propagateurs de leurs œuvres, chez nous, furent les soldats mercenaires rentrés au pays, les marchands ambulants, les compagnons ayant accompli leur tour de France. Ils en rapportaient en particulier des chansons de soldats et de métiers consignées parfois dans des recueils manuscrits n'en donnant pas les airs. Au début de ce siècle, on trouvait encore, dans la plupart des familles, des cahiers où voisinaient de très anciennes chansons avec des romances modernes. Ce sont les jeunes filles surtout qui les tenaient à jour. Qu'il en a fallu dépouiller de ces chansonniers jaunis, avant la publication des fascicules de « Vieux airs, vieilles chansons » ! Qu'il en a fallu de voyages et de visites au regretté Jämes Juillerat, pour aller en transcrire sur placeles mélodies ! Je sais par expérience ce qu'une pareille cueillette peut coûter de temps, de peines et d'argent.

Les ouvriers allant travailler à domicile, les tailleurs en particulier, ont largement contribué à la diffusion du répertoire populaire. Les chants d'autrefois avaient un cachet particulier : ils étaient naturels, malicieux et pleins de bonhomie. On les retenait aisément car la mélodie en était en général simple, facile et très courte. Les chansons tristes ou mélancoliques étaient de préférence chantées.

En passant par tant de bouches, les paroles, on s'en doute, ont été souvent fort altérées, le rythme et la phrase musicale forcément modifiés par les changements apportés au texte, par l'augmentation ou la diminution du nombre des syllabes. L'hiatus est évité par des liaisons fantaisistes. Certaines altérations proviennent de l'incompréhension de mots difficiles ou de tournures relevées. Le sens en devient souvent obscur. On a acquis la conviction que nos bonnes gens chantaient au petit bonheur ce qu'ils avaient appris, sans en pénétrer le sens. Cela peut également s'appliquer aux incantations destinées à « barrer » certains maux et dont le texte se débite machinalement.

* * *

Chose curieuse, les sujets traités par les chansonniers d'antan n'ont presque rien de champêtre quoique les paysans passent forcément la

majeure partie de leurs journées à la campagne. Ils n'ont pas, semble-t-il, le sentiment de la nature ; ils ne voient pas la poésie de leurs travaux qu'ils paraissent peut-être considérer comme des corvées. Et Dieu sait combien elles étaient nombreuses, pénibles et impopulaires autrefois.

Voici néanmoins le premier des six couplets d'un chant patois de laboureur recueilli au début de ce siècle :

Cman que vôs ét's bïn aippiaiyies
Adjed'heû, d'aivô des bouérés !
C'ât ïn djoug que vôs aivïns hyie
En airaint le Tchaimp â Touéré.

Refrain :

Uchte !.. Ote !.. Uchte !.. Ote !
Tire, Raimé !.. Rètïns, Falat !..
Po ne pe chuè les grôsses gottes,
Ne futes pe cman doux toulats.

(Comme vous êtes bien attelés aujourd'hui, avec vos harnais ! C'est un joug que vous aviez hier en labourant le Champ-au-Taureau. A droite !.. A gauche !.. Tire, Rayé !... Retiens, Fauve !.. Pour ne pas suer les grosses gouttes, ne courez pas comme deux « quinets »).

Les campagnards ont néanmoins aussi leur petite fleur bleue. L'amour est le sujet habituel des chants rustiques. Que de touchantes trouvailles ! Tel le sacrifice de ce soldat revenant de guerre qui trouve sa femme remariée. Il s'éloigne sans mot dire pour ne pas causer de chagrin à celle qu'il aime encore tant. Pour éveiller la jalousie d'un « amant » infidèle une jeune fille chante : « Mon amant m'a quittée... Je ne m'en soucie guère... Il sera vite remplacé ». Ailleurs, un séducteur s'adresse en français à une jeune bergère qui lui répond en patois avec une naïveté feinte. Un amoureux déçu menace toujours de partir pour la guerre, et une amoureuse mécontente, d'entrer au couvent. Que de couplets naïfs aux formes gracieuses et aux fraîches images ne rencontre-t-on pas dans nos vieilles chansons ! Cela nous repose des inepties qui nous parviennent de temps à autre des rives de la Seine.

Il est heureux que des compositeurs romands enrichissent et renouvellent le répertoire populaire et qu'à l'instar de la « Société suisse des Traditions populaires » la « Société jurassienne d'Emulation » s'efforce de remettre en honneur les vieilles chansons, les « laoutis » de la terre jurassienne ainsi que les danses de ses ménétriers.

Jules Surdez.

Boules de neige...

On m'a confié naguère une de ces lettres boules de neige soi-disant tombées du ciel, apportée non par un messager céleste mais par le facteur postal habituel. Elle nous apprend « ex abrupto » que ce message a été trouvé, en 1905, sous le sépulcre du Christ puis envoyé au St-Père qui le fit remettre à l'empereur Charles. Ce dernier se serait ensuite mis incontinent à la tête de son armée pour combattre, en France, les ennemis de St-Michel. Le destinataire de cette circulaire est tenu, sous peine grave, de la recopier neuf fois et d'en envoyer des exemplaires à un nombre égal de personnes.

Ce curieux message reproduit une assez longue « Invocation à la Sainte Croix », qui est une sorte de litanie. On y demande à la Croix du Christ de nous protéger des armes tranchantes, de tous les accidents et de l'Esprit malin, dans les siècles des siècles. La récitation de cette prière a la vertu de préserver de la mort subite et d'adoucir les maux de l'enfantement. Placée sur le flanc droit d'un épileptique, cette précieuse oraison calme soudainement une crise de haut mal ; cachée dans une maison, elle la protège du feu du ciel. Celui qui la lit chaque jour sera prévenu à temps, par un intersigne, de l'heure de sa mort.

A en croire une autre lettre boule de neige qu'un paysan des Franches-Montagnes me permit de copier, elle aurait été trouvée par un « sarrasin »[1], aux Saintes-Maries-de-la-Mer. L'auteur du texte mystérieux surmonté d'un signe difficile à interpréter serait un aveugle, âgé de douze ans, par surcroît sourd et muet. Le possesseur de cet écrit est prévenu que s'il doute de sa vertu son bétail sera décimé par le mal noir[2] et celui de la langue[3] ; la grêle, la guerre, la peste et la famine se déchaîneront. S'il en envoie par contre des copies à neuf autres personnes, tous ses péchés mortels seront pardonnés, en eût-il autant sur la conscience qu'il y a d'étoiles au ciel.

Une autre missive de ce genre découverte en 1848, près des ruines du Vorbourg, est une exhortation à la pénitence et au regret de ses péchés. On doit la lire tous les mercredis et les vendredis de l'année et en distribuer le plus grand nombre possible de copies. Placée dans une étable, elle en immunise le bétail contre les maladies contagieuses. Portée sur soi, elle préserve des accidents de voiture et des naufrages.

Les personnes les moins superstitieuses hésitent parfois à ne pas donner suite aux injonctions d'une lettre boule de neige car elles craignent d'éprouver des revers de fortune. D'aucunes qui n'avaient point recopié de pareils messages m'ont confié qu'elles durent plus tard s'en mordre les doigts. Ici, un essaim d'abeilles s'envola au diable Vauvert et un mouton fut atteint de la clavelée ; là, une loge à bétail devint la proie des flammes et un conseiller communal se fit « bazarder »[4] par les électeurs.

* * *

Les secrets des « meiges » sont des superstitions du même acabit que les « boules de neige » qui doivent faire plusieurs fois le tour du monde. Ils peuvent aussi se rapporter à des faits réels dont la signification s'est perdue au cours des âges mais la plupart sont une des mille formes de la sottise et de la malice humaines. Les détenteurs des mirifiques moyens de guérir certaines maladies et affections sont souvent de fieffés pince-sans-rire. L'un d'eux ne prétendait-il pas « barrer » les brûlures par cette désopilante incantation répétée trois fois : « Gustin di Boudin, c'ât mon tiusin, Djânat di Potat, c'ât mon oncia ». (Augustin du Boudin, c'est mon cousin, Jeannot du Pot, c'est mon oncle).

Cette formule magique est devenue une « louène », c'est-à-dire une plaisanterie populaire qui se dit encore en maints lieux. Les brûlures ainsi « barrées » ne tardaient pas à se cicatriser. Il est vrai qu'on les enduisait au préalable d'une « graisse »[5] composée de cire vierge, de lard de porc et du lait d'une femme allaitant un enfant.

Un bourdonnement perçu dans l'oreille droite nous apprend, on le sait, qu'un bavard médit de nous quelque part. Il suffit de se mordre le bout du doigt pour que le médisant se morde le bout de la langue et soit ainsi contraint au silence.

Les guérisseurs ont des remèdes pour tous les maux, des préservatifs contre toutes les circonstances fâcheuses, d'excellents préceptes pour tous les événements. Ils ne demandent qu'une foi robuste du « meige » et singulièrement du patient (ou de son maître, si le malade est un animal).

Pour guérir un cheval souffrant des « vives » (des glandes enflées de la gorge) l'éleveur doit uriner dans une de ses chaussures et en verser le contenu dans les oreilles de la bête en disant : « Super aegros manus imponent, et bene habebunt ». (Ils imposeront les mains aux malades, et ceux-ci seront guéris).

Voici comment le guérisseur des Aidges (une ferme franc-montagnarde sise au-dessus de l'étang éphémère du Cul-des-Prés) faisait disparaître la « tache aux yeux ». On met un morceau de la chemise de l'intéressé dans une assiette placée sur un fourneau de fonte. Avec le grand doigt, on recueille un peu de la sueur qui en suinte puis l'on signe la tache en disant : « De quelle couleur qu'elle soit, Dieu la veuille ôter ! Puisse-t-elle tomber en terre sans porter aucune nuisance à quiconque » !

* * *

Il y a moins d'un siècle que les bûcherons fixaient des « grippes » ou crampons aux talons de leurs chaussures pour abattre les arbres des côtes escarpées, dévaler les « billes » dans les « dgés » ou glissoirs 6), descendre le bois de feu ou de « papier » sur des voies de « schlitteurs ». Les crampons en question, au nombre de trois, étaient des clous forgés triangulaires introduits dans une sorte de petit fer à mulet qu'une vis et des rebords munis de pointes assujettissaient solidement à chaque talon.

Dans la Vallée, ces ferrements étaient faits par certains grangiers, ceux entre autres des « més » 7) de Frénois et de la Belle Etoile. Le cloutier Brachet, à Berlincourt, fut longtemps renommé pour ce genre de travail. Il signait ses crampons par une petite croix surmontée de trois points. Les hommes des bois, bûcherons, schlitteurs, charbonniers et chasseurs, venaient de loin s'approvisionner dans sa petite forge. Ils ne manquaient pas d'emporter une pochée de clous pour se rendre, le Vendredi saint, à la cérémonie du Chemin de la Croix, dans leur église paroissiale 8).

S'il est permis de sourire narquoisement des gens assez naïfs pour prendre au sérieux les lettres boules de neige, il faut se donner garde de se railler de ceux qui font bénir discrètement des clous évoquant la Crucifixion du Christ, lesquels, dans quelque côte abrupte, leur sauveront peut-être un jour la vie. Il ne s'agit là que d'une ancienne et vénérable coutume.

Jules Surdez.

1) un tzigane ; 2) le charbon ; 3) la fièvre aphteuse ; 4) blackbouler « caboltiulè » ; 5) pommade ; 6) ou glissaires ; 7) mas, fermes, métairies ; 8) Un article de Denys Surdez ayant trait à cette coutume paraîtra dans le « Folklore suisse ».

Curieuses superstitions

Si, depuis moins d'un siècle, le villageois rauracien est apparemment transformé, il a cependant conservé un mélange de pratiques vraiment religieuses, de croyances naïves et de curieuses superstitions. C'est au fond des campagnes, dans les fermes, les hameaux, les petits villages retirés, que les survivances de l'esprit vraiment traditionnel de notre petit pays se manifestent aux grands actes de l'existence humaine, la naissance, le mariage et le décès. Glanons-en quelques-unes parmi des dizaines recueillies dans tout le Jura.

Nombre de conjoints n'ignorent pas que, pour donner un garçon, la conception doit avoir lieu en lune croissante et quand le vent souffle très haut.

Si la lune change dans les neuf jours qui suivent la naissance, le prochain enfant sera d'un sexe différent.

Le nouvel enfant d'une femme sera du sexe de la première personne qu'elle rencontrera le jour de ses relevailles, en revenant de l'église.

Une femme « en espérance » ne doit pas, en cousant, mettre des aiguillées de fil autour de son cou car l'enfant en gestation aurait, lors de la gésine, le cordon ombilical autour du sien.

Une lessiveuse sera aussi longtemps en mal d'enfant qu'elle aura laissé un cuvier sans linge, sur le tréteau, pendant une buée [1].

Cela porte malheur de préparer un berceau d'enfant avant la fin de la gestation.

Durant la durée de l'enfantement, il est bon de brûler un cierge que l'on éteindra, dès la venue au monde de l'enfant.

Les fillettes doivent porter durant trois jours le chrémeau [2] (chrâma) et les garçonnets le porteront durant neuf jours. Il empêchera plus tard les jeunes filles d'être importunées par de longs « mois » [3] et rendra les garçons amoureux.

Pour prévenir les convulsions, certaines mères suspendent au cou de leur nourrisson un sachet contenant des pattes de taupes.

Pour que les enfants ne deviennent pas voleurs, il ne faut point leur couper les ongles.

Le petit enfant qu'on fait se regarder dans un miroir sera bientôt atteint de mutisme ; celui qu'on pèsera « ne profitera pas » [4].

Les tout petits enfants que l'on fait s'embrasser ne pourront jamais parler.

Si, après le baptême, le parrain ne parvient pas à tirer la corde de la « petite cloche » pour en faire frapper une fois le battant, son filleul restera muet. Celui-ci bavera et sucera très longtemps son pouce si le parrain ne réussit pas, sous les cloches, à embrasser furtivement la marraine.

* * *

Ceux qui se marient pendant le mois de mai auront les yeux rouges ou des enfants « innocents » (énonceints).

Une jeune fille ne doit pas essayer l'alliance d'une femme mariée.

Avant d'entrer à l'église, le matin de ses noces, la mariée doit s'achopper (biautchie) à un caillou, en disant mentalement : « Cman les âtres » (comme les autres).

Le violon du ménétrier disait à la mariée, en la menant au « moutier » :

Te sais le mâ que t'é aivu
Mains nian pe cetu que t'airé.

(Tu sais la peine que tu as eue, mais non celle que tu auras). Il disait au marié :

Te l'é pris voué qu'è n'yaivait vouère,
Te lai mouenne voué qu'è n'yé ren.

(Tu l'as pris où il n'y avait guère et tu la mènes où il n'y a rien).

Si, durant la messe de mariage, le cierge placé en face du marié s'éteint le premier, l'époux mourra avant l'épouse (et inversement).

La femme portera les culottes si, l'anneau que l'homme lui met au doigt s'arrête à la deuxième phalange.

S'il pleut le jour de leur mariage, c'est parce que les époux n'ont pas été « sages » pendant les accordailles.

Le mariage d'une jeune fille sera retardé de cinq années si elle se place sur la tête la couronne d'une mariée.

La rencontre d'un cortège nuptial et d'un convoi funèbre est un mauvais présage pour les époux, et qui sait, pour le mort lui-même.

Une femme ne doit jamais enlever son anneau de mariage même pour se laver les mains ou jouer à la peratte » [5].

La femme qui a perdu son alliance est aisée à ensorceler ; elle risque de devenir inféconde ou d'avoir des enfants difformes.

« Le tchïn veut maindgie le beurre pisque le tiœuvéché ât pus petêt que le pota » (le chien mangera le beurre puisque le couvercle est plus petit que le pot), dit-on d'un couple dont l'homme est plus petit que la femme..

Autrefois, lorsque les parents mariaient le « tchioni) (le plus jeune de leurs enfants), ils devaient, le lendemain des noces, traîner un balai devant l'huis. Ils jetaient de temps à autre des « nailles » [6] et frappaient ceux qui les ramassaient. Cette coutume a disparu.

Tiand c'ât qu'an voit qu'an ne sairait voiri,
An on tchétiun bïn tiute de mœuri.

(Lorsque l'on a la certitude de ne pouvoir guérir, chacun est désireux de mourir le plus tôt possible), prétend un dicton des Clos-du-Doubs.

On épargne de longues souffrances à un moribond, m'a-t-on maintes fois affirmé, en suspendant au-dessus de sa tête, un joug à la muraille.

Lorsqu'une personne a rendu le dernier soupir, il est encore de coutume, ici ou là, de mettre un crêpe au rucher, de voiler le miroir, d'arrêter l'horloge, de dépendre les sonnettes des vaches, de choisir la pièce de monnaie que l'on placera plus tard dans le cercueil.

Une tradition nous apprend qu'on jetait autrefois dans la fosse une crêpe, une fleur, une pierre au lieu d'une pincée de terre ou quelques gouttes d'eau bénite.

La coutume de brûler la paille de la couche d'un mort, le soir des funérailles, était encore observée, dans ma jeunesse, par l'une ou l'autre famille des rives du Doubs.

On m'a assuré, aux Franches-Montagnes, que c'est parce qu'ils ont le foie, la rate ou les poumons blancs, que certains hommes deviennent plusieurs fois veuf.

« An ne compte pe ses préssèes pos les mouës que les poéyant paiyie » (on ne compte pas ses pas pour les morts qui peuvent les payer), disent les mauvaises langues. Elles donnent par là à entendre que la levée du corps des défunts aisés se fait à domicile tandis que celle des pauvres gens n'a lieu qu'à quelques pas hors de l'église.

La coutume des repas de funérailles, plus ou moins copieux et animés, subsiste dans tout le Jura. Le savant folkloriste A. van Gennep apprend à ceux qui la trouvent déplacée que les repas en question sont universels et de tous les temps. Ils resserrent les liens de la parenté survivante ainsi que les liens sociaux de voisinage et d'amitié.

Que ceux de mes lecteurs s'intéressant au folklore veuillent bien regarder et écouter attentivement autour d'eux. Ils pourront encore faire partout une moisson abondante et récolter des documents nouveaux insoupçonnés .

Jules SURDEZ.

1) en patois « bue », lessive — 2) petit bonnet de toile sur lequel est brodé le sigle IHS (« in hoc signo vinses », par ce signe tu vaincras) —3) menstrues — 4) «ne seré pe de bon aigrun ») — 5) petite pierre servant de furet — 6) dragées.

Il a repris vie

Le vingt-cinquième fascicule du « Glossaire des patois de la Suisse romande » vient de paraître deux années et demie après le précédent, soit avec un long retard. Il en paraissait jusqu'ici une livraison tous les ans. Les souscripteurs préféreraient la recevoir tous les six mois. Les derniers mots commençant par la lettre B terminent le deuxième volume qui compte 909 pages. Le premier n'en avait que 841.

On sait que ce dictionnaire a été élaboré par Louis Gauchat, Jules Jeanjaquet, Ernest Tappolet, avec le concours de nombreux auxiliaires de toutes les régions du pays romand. Le directeur actuel en est Ernest Schüle, et ses corédacteurs, Paul Aebi, André Desponds et Georges Redard.

Ce volumineux et savant ouvrage est honoré du prix Volney par l'Institut de France. Le premier fascicule, paru il y a quelque trente ans, avait 64 pages ; le nombre en fut réduit dans la suite ; celui qui vient de sortir de presse en a 68. On y trouve près de 400 articles précédés généralement de la prononciation des mots dans les différents patois et donnant leur étymologie, des dictons et autres expressions pour les illustrer, et de curieuses et attrayantes notes folkloriques. Celles-ci sont singulièrement longues et intéressantes dans les articles consacrés aux mots suivants : brouette, « breuillerie », broyer, bruit, brûler, brun, brouillard, buandière, bûche, buisson, butin, buveur, bouleau, « bue ». L'article de M. Schüle ayant trait à ce dernier mot est un patient et savant travail qui nous donne la synthèse de tout ce qui concerne la buée dans la Suisse romande. Deux photos nous y montrent le coulage de la lessive à St-Ursanne, dans un cuvier, et le lavage du linge, en Gruyère, à la fontaine publique ; deux dessins représentent un bois à marques de fruiterie et un bois à lisser le fil.

Le « Glossaire romand » n'est pas seulement un ouvrage scientifique que l'on consulte occasionnellement, pour un mot ou l'autre, mais aussi un livre amusant comme un recueil de contes. Le lexique ne renferme que des choses d'une authenticité absolue évoquant pour le lecteur la vie au village, dans les champs et les bois.

A peine avons-nous ouvert le dernier fascicule que nous sommes transportés d'emblée à Grünenwald, dans la plaine d'Alsace. Qui n'a pas entendu parler du « brouëdre [1] de Grunnevâ » ou de quelque Rauracien « brouëdre » [2] au couvent des Ermites ?

L'expression patoise, faire la roue de brouette, rappellera à d'aucuns qu'ils se complurent autrefois à rouler à val une pente, le dos arrondi, en s'empoignant les deux gros orteils. J'usai moi-même bien des fonds de culottes en roulant ainsi à Ocourt, du haut en bas de la Bosse, à la « Fin du Ferrâ » [3].

C'est en ce temps-là que bien des familles des rives du Doubs faisaient des « brœûle-meûtés » (des brûle-museaux), un mets que l'on devait manger très chaud. Il était composé de quartiers de pommes vertes cuits avec des pommes de terre coupées en morceaux. A la Montagne, en faisant des crêpes, la ménagère psalmodiait : « Tieûs, tieûs, crâpé, mai marronne s'ât breûlée în dgenonye dessus l'hât-être » .(Cuis, cuis, crêpe, ma marraine s'est brûlée un genou sur le haut âtre). Le « Glossaire » donne une formule valaisanne quelque peu différente.

* * *

Comme il se doit, on trouve de nombreux proverbes dans le vingt-cinquième fascicule en question. En voici quelques-uns traduits pour la plupart en français. Les automobilistes feront bien de prendre au sérieux le suivant : « Tout paysan qui veut faire le seigneur part en cabriolet mais revient sur une brouette ».

Les lessiveuses blanchissent le linge et noircissent les gens. (Pas toujours, heureusement).

Les lavandières ont deux battoirs : un pour taper le linge et un pour taper sur le prochain. Au lavoir, elles font blanc ce qui est noir et noir ce qui est blanc. (Ce proverbe n'exagère-t-il pas quelque peu ?). Les suivants aussi : « Cetée que vai ai bru ; vai tchie dgens d'âtru ». (Celle qui va habiter chez ses beaux-parents ne sera pas maîtresse chez elle). On dit encore : « Dgïndre et bru sont dgens d'âtru ». « Gendre et bru sont considérés comme des étrangers par les beaux-parents) ». Cela arrive.

On voit au fétu ce que donnera l'épi. (C'est vrai).

Si tu parles du larron, il se trouve derrière le buisson. (Quand on parle du loup...).

« E y é beseyé et beséye
Cman è yé ne'éye et netéye) ».

(Il y a geuse et geuse comme il y a lentille et lentille). Précisons...

C'est la plus mauvaise roue (ou le tonneau vide) qui fait le plus de bruit. (N'en est-il pas ainsi des sots) ?

Couche-toi tôt, lève toi matin,
Si tu veux bien faire ton « butin »...

On perd moins de temps à « réduire » son « butin » qu'à « fuir après ». (Voilà deux bons conseils).

« E n'y é ran de tâ que d'édie ai vandlè éz véjîns, po retrovè son butïn ». (Il n'est rien de tel que d'aider à déménager aux voisins pour retrouver son « butin »).

Cette pensée est bien osée, ou n'est-ce qu'une badinerie ?

Le dicton météorologique suivant ne ment pas : « Tiaind que les feuilles de boule môdrant yôte tiu (leur face inférieure) c'ât în sïngne de pieudje » (de pluie).

* * *

Le dernier fascicule du « Glossaire romand » cite ce couplet d'une chanson satirique ajoulote : « Claudine, — Tu me chagrines, — Buveuse de café, — Ce n'est pas une seille qu'il

t'en faudrait. — Mais plutôt un cuvier ». (Le café ne devait pas être alors une boisson de luxe comme en notre année 1954).

La formule d'exorcisme suivante est bien irrévérencieuse : « Pai le Grôs goulu, pai le Gros boiyou, pai le Gros tréte, pai le Gros mentou, etc. ». Vous comprenez ? On y sollicite l'intervention d'Adam, le grand goinfre, de Noé, le grand buveur, de Juda, le grand traître et de saint Pierre (Dieu me pardonne !) le grand menteur.

A en croire les lessiveuses de Sembrancher, pour bien couler la lessive, il faut 9 coulées tièdes, 9 coulées cuisantes, 9 coulées bouillantes. (Qu'en pensent nos lessiveuses jurassiennes ?).

Croient-elles aussi que la buée faite les jours des Quatre Temps entraîne la mort de quelqu'un de la maison, et que la buée de la « grande semaine » cause celle de la « daînne » ? Chantent-elles aussi comme dans le pays de Vaud : « D'où viens-tu, pou ? — De la lessive du paresseux. — Qu'y as-tu ressenti ? — Ni froid, ni chaud, ni mal » ? — Disent-elles aussi comme cette mère de 22 enfants : « Y iae pus pavou de faire lai bue que de bôlê » ? (J'appréhende plus une lessive qu'un enfantement). Il est permis d'en douter.

Que pensent nos jeunes filles de ce dicton : « Les filles verraient la peau des femmes suspendue avec la lessive qu'elles se marieraient quand même ». (Elles n'en pensent sûrement rien). Nombre de chansons populaires prétendent pourtant qu'elles aspirent ardemment au mariage. Le dernier couplet de la « Fille endiablée » en fait foi :

« El ât bintôt temps, bintôt temps, mai mére,
El ât bintôt temps de me mairiè.
— Mai féye, te n'és pe de galaint.
— Mai mére, è y é lo véye ènonceint,
Que ne lo prend-on, que me ne lo beille-t-on,
Que me ne mairie-t-on ? ».

Le « Glossaire des patois de la Suisse romande » ne nous révèle pas seulement des vers, des expressions, des proverbes malicieux, satiriques, voire inconvenants, mais aussi de profondes pensées. Preuve en soit ces mots dictés à une mère par l'ingratitude de ses enfants : « Tiaind que les afaints sont petéts, ès vôs tripant chus les pies, et peus tiaind qu'ès sont grôs, ès vôs tripant chus lo tiuëre »[4]). Cela n'est malheureusement que trop souvent vrai.

Puisse cette chronique inciter les lecteurs de ce journal à se procurer dans une librairie ou dans quelque bibliothèque, les deux volumes parus à ce jour du dictionnaire qui est la voix même de la patrie romande. Il agonisait, mais Dieu soit bénit, il a repris vie.

Jules Surdez.

1) Ici : anachorète ; 2) Ici : frère convers ; 3) Finage du Sossé ; 4) Quand les enfants sont petits, ils vous marchent sur les pieds, et quand ils sont grands, ils vous marchent sur le cœur.

Il était une fois...

A la vue ou à l'ouïe de ces quatre mots prestigieux, les gens de mon âge ne manquent pas de se ressouvenir de l'un ou l'autre des contes fantastiques que quelque aïeul leur conta dans leur enfance. Le légendaire leur paraissait alors naturel et nul ne mettait en doute la réalité des exploits du « Petit Poucet », du « Petit Chaperon rouge », du « Chat botté » et de tant d'autres personnages de récits merveilleux. Les enfants de la génération actuelle se montrent plus sceptiques. « C'est vrai » ? demandent-ils au conteur, dès qu'il a entamé la moindre historiette. Reverrons-nous l'âge heureux où l'enfance encore naïve trouvait toute chose vraie ?

Les anciens contes populaires furent un des premiers patrimoines de l'humanité. Les « fôles » patoises sont les récits merveilleux de la Rauracie. Chaque pays a les siens. Ils se retrouvent dans le monde entier. Les hiéroglyphes égyptiens nous apprennent qu'on les connaissait 1500 ans avant notre ère. Des textes assyriens, plus anciens encore, y font déjà allusion. On en retrouve de ce genre en Asie, en Afrique, en Océanie, en Australie, en Amérique.

Ces contes n'ont pas été inventés pour amuser les enfants. Il y a, à la base, une idée religieuse et philosophique. Les hommes primitifs avaient des idées toutes particulières (où prédominait la terreur) sur la succession du jour et de la nuit, du chaud et du froid, de la vie et de la mort. Les contes merveilleux sont l'explication donnée aux premiers hommes, par leurs prêtres ou sorciers, sur les phénomènes météorologiques et autres : jours, saisons, foudre, arc-en-ciel, etc. C'était, pour eux, des luttes titanesques entre les puissances du bien et du mal.

Ces récits fantastiques sont en somme toujours les mêmes. Si la transmission orale a pu les modifier, les thèmes sont néanmoins toujours identiques. Les personnages, avant d'être des humains (voire des animaux, des végétaux) furent à l'origine des mythes dont les conflits avaient lieu dans le ciel. Ces légendes sacrées n'étaient sans doute comprises que des seuls initiés.

Les héros, après avoir été des dieux, devinrent plus tard des hommes doués de pouvoirs surnaturels. Le mythe se transforma en conte. Les principaux personnages sont des princes ou des princesses, et parfois d'humbles gens qui deviennent roi ou reine après avoir accompli de prodigieux exploits. Ils sont beaux comme le jour, riches comme la mer. Leurs vêtements sont splendides, leur chevelure abondante et leurs larmes sont des perles.

* * *

Le héros a de nombreux frères et sœurs et est souvent, sinon le plus jeune, du moins le « tchioni » [1], le plus petit des membres de la famille. La marâtre et la fille d'un autre lit jouent un grand rôle dans les récits en question. Le héros a toujours quelque ennemi. Ses auxiliaires sont des êtres mythiques. Au moyen âge, le diable ou prince des ténèbres sera la personnification de la nuit. Il aura sous ses ordres des sorciers et des sorcières. Les nuages deviendront des géants. Les nains seront tantôt des amis, tantôt des adversaires. Il en sera de même des animaux, les uns fabuleux comme la vouivre, la licorne, le griffon, le dragon à 3 ou 7 têtes ; les autres réels comme le chat, le chien, le renard, le loup, l'ours, le sanglier, le taureau.

Le conte se borne à narrer figurément la naissance de la lumière. Multiples s'y succèdent les enchantements et les désenchantements.

L'action se déroule dans un puits, une baume, un étang, une forêt, un château. Les aventures surnaturelles arrivées aux héros (considérés comme des dieux) paraissaient normales aux peuples primitifs. Plus tard, quand ils ne furent que des hommes, ils n'eurent pas de qualités exceptionnelles. Ce n'était parfois que des innocents. Leur bonne fortune mettait des objets magiques sur leur chemin.

Chose curieuse, les principaux incidents se passent à la piquette du jour. Le nombre 3 joue un grand rôle dans ces récits féeriques : 3 robes, 3 dons, 3 têtes, 3 causes, 3 souhaits, 3 cheveux, 3 épreuves, 3 talismans.

Il est naturel qu'en passant de bouche en bouche les contes de fée se soient mélangés, confondus, et qu'un fait mythique puisse avoir dégénéré en facétie parfois inconvenante. Tous ces récits fabuleux se ramènent néanmoins à un seul dont le thème est la naissance de la lumière. On a brodé là-dessus toutes les variations possibles. Ce phénomène n'est pas décrit comme nous le concevons mais tel que se l'imaginaient les premiers hommes de l'âge fétichiste qui « animaient » tout ce qui tombait sous leurs sens. Les principaux personnages de toutes ces histoires fantastiques sont, peut-on dire, tous semblables. Même dans celle du « Petit Chaperon rouge », l'on se trouve en plein mythe que l'on reconnaît en comparant des versions de régions différentes.

Que ce soit dans la version contée au savant académicien Perrault par une vieille servante illettrée ; que ce soit dans le « Petét roudge Tchaipuron » que me conta en patois des Bois une fille du dernier meunier du Moulin de la Mort ; que ce soit dans d'étranges versions du proche ou du lointain Orient ; il est aisé de reconnaître dans ces fables les vestiges du surnaturel de mythes peut-être préhistoriques. Est-il naturel que le « Petit Chaperon rouge » prenne la voix du loup pour celle de la grand'mère ; qu'il avale la fillette d'un seul morceau et sans la blesser ; que l'enfant puisse ressortir vivante de l'estomac du fauve sans être asphyxiée ; que le loup se laisse ouvrir le ventre sans se réveiller ?

On retrouve dans cette histoire les trois personnages ordinaires du drame : le loup, personnification de la nuit ; la fillette, personnification de la lumière ; le chasseur armé, qui délivre l'héroïne. On peut de même, plus ou moins facilement, interpréter nombre d'autres « fôles » qui nous furent familières mais dont le sens n'est plus compris.

En comparant les versions du même conte recueillies dans des régions relativement peu éloignées l'une de l'autre on est surpris de constater que le même drame puisse être conté de manières si différentes et si ingénieuses. Pour se convaincre que le peuple est vraiment doué d'une imagination non seulement reproductive mais aussi créatrice, il suffit de constater comment les « Musiciens de Brême » sont devenus dans le Territoire de Belfort, les « Tchaintous de motie » [2] ; à la Montagne des Bois, les « Reloidgères di Cèneux-Yâde » [3] ; et en Ajoie, « Lai fôle di Véye tchevâ ». Le folkloriste Arthur Rossat goûtait fort la version ajoulote que je lui avais communiquée. (Elle m'avait été contée, à Bonfol, en patois de Courtemaîche, par ma belle-mère, Marie Macquat-Faivre). Il se plaisait à en répéter des passages, celui entre autres qui commence ainsi : « Nôs sont allès dains lai graindge : les écôssous [4]) y étînt que nôs aint palsenè »... [5])

...Les luttes titanesques qui désolent le monde entier depuis près d'un siècle seront-elles évoquées à l'avenir par d'aussi alléchants « Il était une fois » (è y aivaît enne fois) ?

1) Le plus jeune, le plus petit, le plus faible ; 2) Les chantres ; 3) Les horlogers du Cerneux-Claude ; 4) Les batteurs en grange ; 5) Qui nous ont donné des coups d'épieu.

Jules Surdez.

Le renard et le loup

1.

Le « Roman de Renart », on le sait, est une parodie des chansons de geste et des romans courtois qui exaltaient la société chevaleresque du moyen-âge. C'est une collection de petits poèmes indépendants agrégés autour d'un thème central, la lutte du renard et du loup. Les plus anciens semblent avoir été écrits dans la seconde moitié du XIIe siècle et réunis en recueil au début du siècle suivant. Un poème du Xe siècle a déjà trait au conflit du renard et du loup. Les auteurs du « Roman de Renart » ont certainement créé nombre d'épisodes mais ils ont aussi recouru aux variantes des sources orales.

Ce qui fait le prix des plus anciens de ces poèmes c'est la satire malicieuse de la société féodale, des coutumes judiciaires, de la religion elle-même, et c'est aussi l'entrain, la franche gaieté, l'esprit d'observation. La floraison la plus riche de ces contes d'animaux s'est produite au XIIe siècle. Cette épopée s'est formée lentement. La fable, le conte, l'allégorie, la raillerie, la bouffonnerie, la satire violente et grossière s'y côtoient. On peut dire du « Roman de Renart », comme du livre de Rabelais, que « lorsqu'il est mauvais, il passe bien loin au delà du pire, et que lorsqu'il est bon, il va jusqu'à l'exquis et à l'excellent ».

De l'épopée animale en question naquirent maintes « branches », de la fin du XIIe siècle à la première moitié du XIIIe. Dans les « fôles » patoises de la partie catholique du Jura bernois on retrouve des bribes, des vestiges des épisodes héroï-comiques du roman ou de ses rameaux. Ils ont pourtant, semble-t-il, une origine plutôt folklorique que littéraire. Le goupil y est appelé « le renaîd » et les noms des autres animaux sont aussi les appellations patoises actuelles : « cie, loup, oué, moton, tchait, téchon, étiureû, cra, yemaice, etc. ». A l'exception de Renard (substantif propre devenu commun) on ne rencontre jamais dans nos « fôles » les dénominations des poèmes précités : Brichemer (le cerf), Isengrin (le loup), Brun (l'ours), Belin (le mouton), Tibert (le chat), Grimbert (le blaireau), Rousselot (l'écureuil), Tiécelin (le corbeau), Tardif (le limaçon), etc.

Les paysages favoris du fabuliste Jean de La Fontaine sont les paysages champenois. Plus au nord viennent ceux où se déroulent les épisodes du « Roman de Renart » : les plaines de Picardie ou de Normandie valonnées de collines, coupées de marais, souvent ombragées de bois profonds. Les paysages évoqués dans les contes patois jurassiens sont nos montagnes aux épaisses « joux noires ou blanches »[1] ; nos vallées et nos plaines fécondes et plantureuses ; nos replats et nos plateaux aux sapins et aux érables ombreux égayés par le tintement des sonnailles des « rouges-bêtes » et la galopade effrénée des chevaux grisés d'air pur ; nos étangs et nos tourbières plus ou moins sombres à la flore et à la faune si curieuse ; nos rivières poissonneuses tour à tour calmes ou furieuses ; nos cluses étroites et escarpées avec leurs « baumes »[2] et leurs grottes sonores et mystérieuses.

Un des poèmes moyennâgeux nous montre le renard emportant une poule. Celle-ci conseille au ravisseur de répondre par un de ses traits d'esprit aux grossiers manants qui l'insultent. « Il n'y a sage qui ne fasse de sottise ». Le renard suit le conseil perfide de la poule et desserre forcément les mâchoires. La victime bat des ailes et s'envole sur la branche d'un arbre. A la rescapée qui se moque de lui, il répond un peu tard : « Honnie soit la bouche qui parle au moment où elle devrait se taire ».

Une « fôle » en patois des Clos-du-Doubs relate un épisode de ce genre. En voici le début : « E y aivaît enne fois, ès Mœulïns di Doubs, in grôs pou noi qu'aivaît lai pus belle roudge ciâtre qu'an euche djemaîs aivu vu. E tchaintaît che bïn et che foue, an lai pitiatte di djoué, que l'eûtchet de lai proue d'ouéyes yi diét în maitîn : I seus chur qu'an t'ôt djunque â Tiu de Sâccy. C'ât tot c'man se te vesôs[3] ai paitchi de son petchus le véye Renaîd biaine po te veni engolè, etc. ». (Il était une fois, aux Moulins du Doubs, un grand coq noir qui avait la plus belle crête rouge qu'on eût jamais (eu) vue[4]). Il chantait si bien et si fort, à la piquette du jour, que le jars du troupeau d'oies lui dit un matin : Je suis certain qu'on t'entend jusqu'au Cloaque de Sacey. Le vieux Renard blanc ne manquera pas de sortir de son pertuis pour venir te happer »...). Résumons la suite de ce conte : Le rusé Renard ne descendit pas dans la vallée. Il réussit à attirer le Coq dans la Pâture des Vays[5] en le persuadant que les poules de bruyère endeuillées, lasses de leur viduité, désiraient le choisir comme leur seigneur et maître. On devine le reste.

L'épisode suivant se déroule en Ajoie. Dans une petite auberge blottie dans la clairière d'une futaie feuillue, le renard, le chevreuil, le cerf et le sanglier jouent « à la borne » sur un jeu de quille. L'écureuil et le lièvre redressent les quilles et renvoient les boules. C'est le renard qui recueille les enjeux. Il s'est arrangé pour gagner chaque partie car l'écureuil, son compère, le favorise discrètement en faisant choir l'une ou l'autre quilles.

(Les termes de jeu employés sont ceux que l'on entend encore de nos jours : « Botè an lai bouène[6]), teni lai bouène, yevè lai bouène, faire raippé, potchè sai bôle, djuère côp po doux, etc. »).

Comme le renard néglige de payer le « requilleur » et le « rebouleur » le lièvre et l'écureuil se croisent... les pattes et font grève. Ils se mettent à crier sans trêve : « Le reboussou !... Le rebôlou !... ». Mais le gagnant indélicat fait la sourde oreille. Une vive discussion éclate bientôt entre les joueurs. Une rixe se déchaîne. Le fripon s'enfuit dans l'épaisse futaie en emportant les enjeux.

* * *

Poursuivi par le cerf, le chevreuil, le sanglier, le lièvre et l'écureuil, maître renard arrive au bord de « la grande étang » et n'hésite pas à se jeter à l'eau. Les autres en font autant.

Donnons maintenant la parole au conteur :

« Els étînt encoué bïn loin des empâlements que lo pouëre renaîd n'en poyaît dje pus d'avoi taint noie[7]), taint piondgie, taint bu d'âve pa

lai gouërdge et pa les nairis. Mains voili qu'èl ôyét tot d'în côp laoutè în tchaidjœunerat qu'aivaît son nid dains enne sâce tiaîve. L'ouëjé chôtaît[8]) chi bïn, lo fuaird était chi sôle, qu'è se léché raittraipè pa les âtres que lo revôjenne et lo nayenne quâsi aiprés y avoi repris tas yôs djues. Ço que yi vesé lo pus mâbïn çan feut de vouëre l'étiureû, son compére, encoué pus enraidgi que les âtres contre lu. Que vœulès-vos ? Les aimis sont des fois les pus gros l'ennemis ». (Ils étaient encore assez éloignés des vannes lorsque le pauvre renard recru d'avoir nagé, plongé, avalé de l'eau par la bouche et les narines entendit tout à coup jodler un chardonneret dont le nid se trouvait dans un saule creux. L'oiseau sifflait si bien, le fuyard était si las, qu'il se laissa rejoindre par les poursuivants. Ceux-ci le rossèrent et le noyèrent à demi après lui avoir repris tous les enjeux. Ce qui le peina le plus ce fut de constater que l'écureuil, son compère, était encore plus excité contre lui que les autres. Que voulez-vous ? Les amis sont parfois les plus grands ennemis).

Une autre « fôle », en patois de la Vallée, met en scène un troupeau de moutons en estivage sur le replat d'une montagne. La doyenne des brebis a de l'animosité contre le bélier en exercice qui lui préfère les tendres « foûëyattes»[9]). Elle mène une campagne électorale acharnée pour mettre le loup à la tête de la «proie»[10]) des bêtes à laine. Le candidat aux crocs acérés n'achète pas les voix des ouailles[11]) mais rôde autour du troupeau, le « jour des votes ». Et voici la fin de ce conte : « Comme èl heûlaît de temps ai âtre, les fouëes[12]) et les motons que grulïnt dôs louëte tôëjon caboltiulenne louëte belïn et le loup venié louëte chire. Comme qu'èl était aiyu bïn aiyetchie è les remèchié[13]) en saingnaint lai véye fôëye. Faîtes di bïn an în vilain, è vôs tchie dains lai main ». (Comme il hurlait de temps à autre, les brebis et les moutons, qui tremblaient sous leur toison, blackboulèrent leur bélier et élurent le loup. Comme il avait été bien éduqué, il les en remercia en égorgeant la vieille brebis. Faites du bien à un vilain, il vous... crache dans la main)...

...Ces survivances des anciens contes patois rauraciens ne nous font-elles pas regretter que l'on n'ait pas recueilli à temps la littérature orale du vieux parler de nos pères ?

Jules Surdez.

1) « Noires djoux », forêts de résineux ; biaintches djoux », forêts de chênes, de hêtres, etc. ; 2) Caverne, abri sous roche, grotte ; 3) « Vesôs, ou fesôs », faisais ; 4) Passé surcomposé ; 5) Pâture des cercueils, p. des fosses ; 6) remettre son enjeu ; 7) « noie ou naidgie », nager ; 8) « chôtaît » (à Bonfol) avec ch doux ; « chôtraît » (à St-Ursanne), sifflait ; 9) brebiettes ; 10) « proie », troupeau ; 11) des brebis (électrices) ; 12) Suivant les patois : « foûëyes, foûëyattes, faîëyes, faîëyattes, fôëyes, fôëyattes » ; 13) Ou « remercié ».

(Réd.) Certains termes qu'emploie l'auteur ont maintenant presque disparu du vocabulaire, ce qui fait dire que même là où le patois se maintient encore il s'appauvrit.